

Jean-Marc Gastellu

*RICHES PAYSANS
DE
CÔTE-D'IVOIRE*



L'HARMATTAN

RICHES PAYSANS
DE CÔTE-D'IVOIRE

COLLECTION ALTERNATIVES PAYSANNES
dirigée par Dominique Desjeux
Sociologue à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers

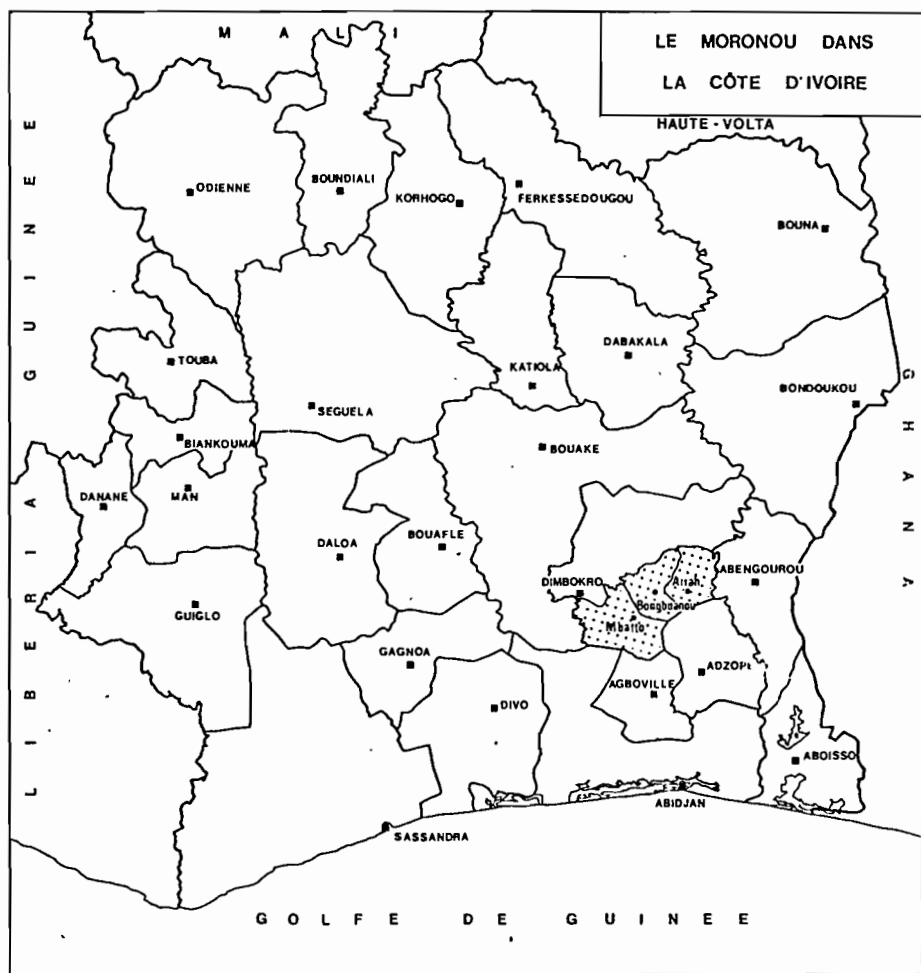
Dans la collection « Alternatives rurales »

- Guy BARTHÉLÉMY, *Chipko. Sauver les forêts de l'Himalaya*. 144 pages. 22 gravures hors-texte.
- Denys CUCHE, *Pérou nègre*. Les descendants d'esclaves africains du Pérou. Des grands domaines esclavagistes aux plantations modernes. 182 pages.
- INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT. *Comprendre une économie rurale*. Guide pratique de recherche. 172 pages.
- Jean PAVAGEAU, *Jeunes paysans sans terres*. L'exemple malgache. 208 pages.
- Jean-Luc POGET, *Le beefsteak de soja : une solution au problème alimentaire mondial ?* 168 pages.
- Les sillons de la faim*. Textes rassemblés par le Groupe de la Déclaration de Rome et présentés par Jacques Berthelot et François de Ravignan. 225 pages.
- Jean-Paul BILLAUD, *Marais poitevin*. Rencontres de la terre et de l'eau. 265 pages.
- Rémi MANGEARD, *Paysans africains*. Des africains s'unissent pour améliorer leurs villages au Togo. 308 pages.
- Philippe BERNARDET, *Association agriculture-élevage en Afrique*. Les peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire. 240 pages.
- François BESLAY, *Les Réguibats*. De la paix française au Front Polisario. 192 pages.
- Adrian ADAMS, *La terre et les gens du fleuve*. Jalons, balises. 244 pages.
- Anne-Marie HOCHET, *Afrique de l'Ouest. Les paysans, ces « ignorants efficaces »*. 176 pages.
- Jean-Pierre DARRÉ, *La parole et la technique*. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois. 200 pages.
- Pierre VALLIN, *Paysans rouges du Limousin*. 366 pages.
- Dominique DESJEU (sous la direction de), *L'Eau. Quels enjeux pour les sociétés rurales ?* 222 pages.
- Jean-Claude GUESDON, *Parlons vaches... Lait et viande en France*. Aspects économiques et régionaux. 156 pages.
- David SHERIDAN, *L'irrigation. Promesses et dangers. L'eau contre la faim ?* 160 pages.
- Nicole EIZNER, *Les paradoxes de l'agriculture française*. 160 pages.
- Lloyd TIMBERLAKE, *L'Afrique en crise*. La banqueroute de l'environnement. 300 pages.
- Anne CADORET (sous la direction de), *Protection de la nature ; histoire et idéologie*. De la nature à l'environnement. 246 pages.
- Étienne BEAUDOUX, Marc NIEUWKERK, *Groupements paysans d'Afrique*. Dossier pour l'action. 244 pages.
- P. MACLOUF (textes réunis par), *La pauvreté dans le monde rural*. 332 pages.
- Jean CLÉMENT, Sylvain STRASFOGEL, *Disparition de la forêt*. Quelles solutions à la crise du bois de feu ? 192 pages.
- R. VERDIER, A. ROCHEGUE (sous la direction de), *Systèmes fonciers à la ville et au village*. Afrique noire francophone. 300 pages.
- Bernard KALAORA, Antoine SAVOYE, *La forêt pacifiée*. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle. 136 pages.
- Dominique GENTIL, *Mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest*. Interventions de l'Etat ou organisations paysannes ? 270 pages.
- Dominique GENTIL, *Pratiques coopératives en milieu rural africain*. 150 pages.
- Marie-Christine GUÉNEAU, *Afrique. Les petits projets de développement sont-ils efficaces ?* 232 pages.
- Pierre-Marie METANGMO, *Développer pour libérer*. L'exemple de Bafou : une communauté rurale africaine. 158 pages.
- Jean-Pierre MAGNANT, *La terre Sara, terre tchadienne*. 382 pages.
- Maryvonne BODIGUEL, *Le rural en question*. Politiques et sociologues en quête d'objet. 187 pages.
- Michel MORISSET, *L'agriculture familiale au Québec*. 206 pages.
- Dominique DESJEU, *Stratégies paysannes en Afrique Noire*. Essai sur la gestion de l'incertitude. 270 pages.

Jean-Marc GASTELLU

**RICHEs PAYSANS DE
CÔTE-D'IVOIRE**

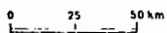
Éditions L'Harmattan
5-7 rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris



Source: Atlas de Côte d'Ivoire 1976

Scé Carto. DRSTOM

Dessin Groupessic B.



- Limite de Sous-Prefecture
- Limite de Département
- Limite d'Etat
- Prefecture
- Sous Préfecture

© L'Harmattan, 1989
ISBN : 2-7384-0411-1

INTRODUCTION

UNE ÉCONOMIE DU TRÉSOR

« Et faire de la science, ce n'est, pour parler comme toi, rien d'autre que de s'acharner à découvrir des différences. »

(H. HESSE, « Narcisse et Goldmund », Paris, Calmann-Lévy, 1948, p. 53).

Je fus ébloui par les fastes de la société agni lors de mes premiers voyages dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire. Je me souviens de la puissance qui émanait de la Fête de l'igname, à Arrah, de la richesse des parures, des sacrifices nombreux d'animaux, d'insignes du pouvoir couverts d'or. Je me souviens de ces tombes où figurent le défunt, ses épouses, des gendarmes et des lions pour le défendre, en statues de grandeur naturelle, vivement colorées. Je me souviens de libations au champagne, de danses en l'honneur d'un notable, tous vêtus du même costume, de réceptions somptueuses pour la réussite à un examen universitaire, de funérailles émouvantes mais où éclatait toute la grandeur d'une famille. Je me souviens, enfin, de ces trésors qui m'étaient révélés après qu'une amitié ait été nouée, de ces poids, de ces coupelles, de ces bijoux destinés à démontrer la force, la richesse et la gloire d'un lignage. Il était difficile d'y départager ce qui relevait du passé et ce qui était empreint de moderne. J'y voyais plutôt une imbrication extrême, un syncrétisme révélant la souplesse, la faculté d'adaptation d'une société qui n'était pas laminée, qui réinterprétait les apports de l'extérieur.

J'y allais pour étudier une catégorie particulière, celle des

grands planteurs. D'après ce que j'avais lu, ces agriculteurs ivoiriens détenaient de vastes domaines fonciers, disposaient d'une importante main-d'œuvre étrangère pour assurer le travail des champs. Ils étaient qualifiés de capitalistes agraires, de bourgeoisie rurale (1). Le phénomène était exceptionnel en Afrique de l'Ouest, où domine la petite production paysanne. Sur le plan théorique, leur existence confirmait une séquence bien connue. Les sociétés du sud-est de la Côte-d'Ivoire ont une structure politique hiérarchisée, qui pouvait être rapprochée de la féodalité. Ainsi se produisait, sous nos yeux, le passage de la féodalité à un capitalisme foncier, puis commercial, enfin industriel.

Des contradictions apparaissaient cependant dans ce qui était écrit sur ces grands planteurs. Pour les uns, il s'agissait de tenants de l'ancienne hiérarchie politique, qui avaient profité de leur position pour acquérir d'importantes surfaces (2). Pour d'autres, c'étaient des « *homines novi* », des descendants de captifs qui avaient inversé l'ordre social en leur faveur (3). Dans ce dernier cas, la séquence du passage de la féodalité au capitalisme agraire se trouvait malmenée. Un doute apparaissait, confirmé par les premières impressions de terrain, ce faste qui ne pouvait être réduit à la seule intrusion du monde moderne.

Le sud-est de la Côte-d'Ivoire et les pays agni présentent des traits particuliers par rapport au reste du pays. La culture du cacao y serait la plus ancienne, quelques parcelles remontant à 1918-1920. La superficie moyenne et le nombre de manœuvres permanents y sont plus élevés qu'ailleurs (4). C'est une région de grandes et vieilles plantations.

Mais le terme de planteur est vague et recouvre plusieurs types, qui n'ont que peu de points communs entre eux. Il est important de les distinguer, en particulier les planteurs villageois et les planteurs citadins, même si cette distinction ne se fait guère sentir dans la conduite des exploitations (5). Le planteur villageois est né à la campagne, il y réside, près de ses terres. Pour le planteur citadin, l'agriculture n'est pas l'activité principale. Il réinvestit une fraction de ses revenus dans la terre pour assurer l'alimentation de sa famille, pour répondre aux incitations du pouvoir, pour se donner une apparence paysanne, pour ne pas rompre avec ses origines. Seuls les planteurs villageois ont retenu mon attention car l'ambiguïté de leur état posait un problème. Fallait-il voir en eux des capi-

talistes agraires, pleinement insérés dans l'économie de profit ? Ou s'agissait-il de paysans doués d'un esprit d'entreprise les poussant à accroître sans cesse leurs domaines ? La réponse à ce débat n'était pas aussi gratuite qu'il pourrait paraître. En fait, ce sont la politique économique de la Côte-d'Ivoire, les relations entre Abidjan et l'intérieur du pays qui tombaient dans les rets de mon investigation.

Elle s'insérait dans un courant de recherches sur l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire. Entre 1950 et 1960, l'accent avait été mis sur les plantations européennes, sur l'acculturation. Ce furent les études de H. Frechou (1955), d'A. Kobben (1956). L'attention a davantage été attirée par les plantations ivoiriennes entre 1960 et 1970 comme le montrent les travaux pionniers de M. Dupire (1960), J.-L. Boutillier (1960) et C. Surroca (1970). Enfin, les recherches se sont concentrées sur les relations entre planteurs et manœuvres, reprenant l'approche de M. Dupire (6). Les particularités du terrain m'ont contraint à innover par la méthode.

*
* *

Economiste, j'ai tenté de dépasser la démarche des économistes, trop ethnocentrique à mon gré. En la caricaturant, l'enquête économique vise plutôt des résultats quantifiés, obtenus avec rapidité et efficacité. Une approche anthropologique est davantage qualitative. Elle exige plus de temps, elle joue avec la sensibilité de chacun, elle appelle à une participation à la vie des habitants, à l'observation attentive tant des faits spectaculaires que de ceux de tous les jours. Elle se fonde sur l'induction. Or, un effort doit être fait pour trouver une théorie qui ne soit pas réductrice, qui fasse ressortir la diversité des sociétés d'Afrique de l'Ouest, la richesse de leurs rationalités économiques, la multiplicité de leurs réinterprétations. Cette exigence n'est pas seulement intellectuelle, mais aussi pratique. Ce n'est pas en banalisant ces sociétés qu'on pourra les aider, mais en soulignant leur unicité, en s'appuyant sur les dynamismes dont chacune est porteuse et qui sont tous différents. Un tel objectif oblige à combiner les avantages de la méthode des économistes à une approche anthropologique, en corrigeant ainsi leurs carences mutuelles.

Cette opposition est, d'ailleurs, en partie factice. L'éco-

nomie est multiple, de même que l'anthropologie. Il faut choisir son camp. Insatisfait des écoles classique et néo-classique en économie, fondées sur la seule déduction, ne voulant m'engager totalement dans une démonstration marxiste, elle-même parfois réductrice, j'ai choisi une troisième voie, celle d'une anthropologie économique dans la lignée de M. Mauss, d'O. Leroy et de G. Bataille. Les concepts de « phénomène social total », de « raison primitive », d'« économie générale » sont d'une grande portée. On peut les combiner de sorte que les faits économiques ne puissent être compris et interprétés qu'à la lumière de la rationalité d'une société locale (7), en évitant de les enfermer dans nos préjugés, nos explications construites au préalable. Les emprunts au marxisme ont été nombreux (8), sans céder à la tentation d'articuler des modes de production. La distance est plus grande à l'égard de l'économie classique, non pas qu'on puisse affirmer que la loi de l'offre et de la demande soit fautive, mais elle est loin d'être universelle. Elle ne rend compte que de secteurs bien délimités de la vie économique : l'évolution des cours sur les marchés internationaux ou, de façon plus surprenante, le processus du marchandage dans les sociétés du Tiers Monde. Elle ne peut servir de modèle pour conduire une enquête de terrain. L'induction, cependant, ne résout pas tout, les temps d'enquête en seraient démesurément multipliés. La généralisation de résultats limités, obtenus pour un échantillon restreint, doit se faire par la déduction. Une telle approche pêche par l'empirisme, mais ce risque est accepté d'avance, car les faits de terrain sont d'une extrême richesse, d'une grande abondance, et il vaut mieux, à mon avis, les accueillir sans choix préalable que les sélectionner de façon arbitraire.

Sous les apparences actuelles surgissent des rémanences du passé. La reconstruction de l'histoire d'une société est un détour obligé qui permet d'éviter des jugements hâtifs, qui prévient des actions déstabilisatrices. J'en donnerai deux exemples.

Quand on étudie la tenure de la terre en Afrique de l'Ouest, on est vite en présence d'une multiplicité de droits qui s'imbriquent sur une même parcelle, certains anciens, d'autres récents, ce qui interdit d'employer le terme de « propriété », avec ses connotations occidentales. On est obligé d'utiliser des vocables plus flous, plus neutres, qui déforment moins les faits observés. Changeant ainsi la vision globale, on peut

susciter une légitime réticence à l'égard d'opérations qui pourraient se révéler néfastes.

Dans le sud du Ghana et de la Côte-d'Ivoire existe une catégorie de manœuvres agricoles qui vivent en permanence dans les campements de la forêt, qui reçoivent pour rémunération une fraction de la récolte. Ce sont les *abusan*. Si on les qualifie de « salariés », on projette un concept européen sur des faits auxquels il est mal adapté. La reconstruction du passé fait ressortir que cette institution n'est pas récente. Elle doit être envisagée dans sa pleine spécificité. On montre, du même coup, à quel point planteurs et manœuvres sont interdépendants, et que les envisager séparés pourrait conduire à des erreurs politiques.

Tout n'est pas parfait dans une telle méthode qui combine observation participante et reconstruction du passé. A la lourdeur d'une monographie économique s'ajoute la longueur du protocole agni, d'un raffinement extrême. Mais quel enrichissement ! La participation à la vie quotidienne et familiale a permis de faire des observations que des questionnaires n'auraient jamais mises en évidence. Par exemple, le fait suivant est révélateur. Chez de nombreux chefs d'exploitation, nos entretiens étaient souvent interrompus par une femme ou un enfant qui s'adressaient au maître de maison pour obtenir de l'argent pour la cuisine ou l'achat de fournitures scolaires. Le chef de famille fouillait alors ses poches pour en extraire une liasse dont il prélevait avec ostentation quelques billets pour les distribuer. Une telle observation épargne bien des digressions sur la recherche des centres de décisions ! L'observation directe est irremplaçable pour saisir les processus économiques.

L'enquête est datée. Des sécheresses, des incendies, des parasites, la détérioration des cours mondiaux du cacao ont affecté la zone forestière de la Côte-d'Ivoire depuis la fin de l'étude. Mais l'image est donnée d'une catégorie économique à un moment de sa trajectoire, utile pour comprendre ce qui s'est passé par la suite. Cette image, plus affinée que les précédentes et qui demande à son tour à être corrigée, devrait amener les intervenants à se faire plus respectueux de la diversité et de la spécificité des sociétés rurales. Au-delà, elle conduit à une nouvelle vision de la vie politique et économique de la Côte-d'Ivoire contemporaine, où le symbole tient une

grande place. Que l'on songe, par exemple, à la Maison du Parti, à Yamoussoukro, couronnée d'or...

*
*
*

Riches paysans ou petits capitalistes ? La réponse sera fournie en trois temps. Nous examinerons d'abord les fondements de la réussite des planteurs. Ensuite, la reconstruction du passé nous aidera à comprendre si cette richesse est un phénomène soudain, dû à la pénétration de l'économie de profit, ou s'il a des assises dans l'histoire de la société locale. Enfin, l'accumulation accomplie par les grands planteurs conduira à porter un diagnostic sur leur état.

La réussite des planteurs du Moronou repose sur deux fondements. Le régime des terres handicape les étrangers, soumis à un contrôle des autorités villageoises avant d'accéder à la forêt, tandis que les autochtones sont libres de faire ce que bon leur semble. L'organisation du groupe domestique facilite un enrichissement individuel davantage pour les Agni que pour les autres sociétés du Moronou. Mais, l'étude de l'héritage modifie soudain notre perspective. L'extension en superficie n'est pas la finalité de l'activité des planteurs. Elle s'inscrit dans une logique plus vaste, celle de la formation d'un héritage, au sein duquel le trésor occupe une place essentielle, tant sur le plan matériel que dans le domaine du symbole.

L'économie du trésor s'ancre dans le passé de la société agni, reconstitué grâce aux sources orales et aux archives. A l'époque pré-coloniale, les activités productives étaient la chasse, les cultures pour l'autoconsommation et l'extraction de l'or. Une forte différenciation économique se fondait sur les réserves en or de chaque groupe. Mais le trésor n'était pas la propriété d'un individu. Il garantissait l'autonomie du groupe des thésauriseurs et de leurs descendants. Diverses cultures pour l'exportation ont été introduites dans le Moronou après la conquête coloniale. Grâce à un cours avantageux, le cacao les a toutes supplantées. Une économie de plantation a été mise en place dans la zone forestière par la contrainte administrative, qui a organisé, en particulier, les migrations des Mossi vers la basse Côte-d'Ivoire. Les biographies de grands planteurs contemporains montrent que le processus de différenciation est ouvert, qu'ils sont issus d'autres familles que les

planteurs les plus importants en 1950. L'état de grand planteur est le fruit d'une initiative individuelle qui a su se saisir des sautes de la conjoncture. Mais cette initiative vise un autre but que la seule création des plantations. L'économie du trésor a sans doute été amplifiée par les revenus du cacao et les incitations de l'État. Les grands planteurs ne forment pas un groupe marginal, ils sont l'aboutissement de l'organisation économique des Agni poussée dans sa logique la plus extrême.

Les relations de travail au sein de la cellule domestique sont celles d'une économie paysanne. Le chef du groupe participe à l'activité agricole, de même que ses épouses, ses parentes et les enfants qui ne vont pas à l'école. Un don annuel n'est pas que la contrepartie du travail fourni. C'est une obligation du chef du groupe domestique. Tous le reçoivent, qu'ils aient travaillé la terre ou non. Entre le planteur et les manœuvres, les relations sont plus complexes. On peut distinguer diverses catégories de manœuvres selon le type de rémunération. En réalité, une analyse attentive révèle une continuité du système des rémunérations et une relative indifférenciation des statuts, tous relevant de l'économie paysanne.

Le produit est d'abord destiné à satisfaire l'autoconsommation et les dépenses quotidiennes. Il sert aussi à constituer des rentes. Mais son utilisation dernière, dans le cas de bonnes récoltes, est la formation de trésors, assurant l'avenir du groupe domestique après la disparition de son chef. Il est passionnant de constater que tous participent à des valeurs autres que celles de l'économie de profit, autant les descendants des familles autrefois détentrices du pouvoir que les riches planteurs d'aujourd'hui. L'accumulation des grands planteurs du Moronou se traduit par une faible amélioration de l'appareil de production, par une reproduction simple de leurs entreprises. Ce sont des paysans.

*
* *

La substance de cet ouvrage m'a été donnée par les habitants du Moronou. Je tiens à souligner leur gentillesse, la chaleur de leur accueil, leur extrême disponibilité. Ils sont cités dans les pages qui suivent, les sources orales méritant autant d'égards que les sources écrites. La même enquête a été menée dans le canton Ketté, à la frontière méridionale du Moronou, par

Affou Yapi (1979). Nos observations ont concordé, ce qui nous a permis de dépasser le cadre de nos terrains respectifs pour aboutir à des résultats d'une portée plus générale. L'appui constant de Simon-Pierre Ekanza (1983) et de Joachim Kouame Aka (1979) m'a été précieux. J'ai été aidé par des étudiants de l'Université Nationale de Côte-d'Ivoire, qui ont éclairé des points particuliers : Djé Assane Djeto (1977), Kouadio Kablan (1977). Enfin, les conseils, les encouragements de M^{lle} Marguerite Dupire et M^{me} Claude-Hélène Perrot m'ont guidé peu à peu vers le diagnostic final (9).

NOTES

- (1). S. Amin (1967), B. Campbell (1978), R. Stavenhagen (1969).
- (2) R. Stavenhagen, *id.*
- (3) A. Köbben (1956).
- (4) Selon les données du Recensement National Agricole de 1974-1975, la majorité des exploitations supérieures à 50 hectares étaient situées dans le sud-est de la Côte d'Ivoire :

Zones d'enquête	Exploitations supérieures à 20 ha		Exploitations supérieures à 50 ha		Total des Exploitations
	Nombre	%	Nombre	%	
Côte d'Ivoire Sud	9 442	2,1	285	—	443 295
Sud-Est	4 859	4,5	218	0,2	108 953
Dimbokro Sud	967	4,4	21	0,1	21 899

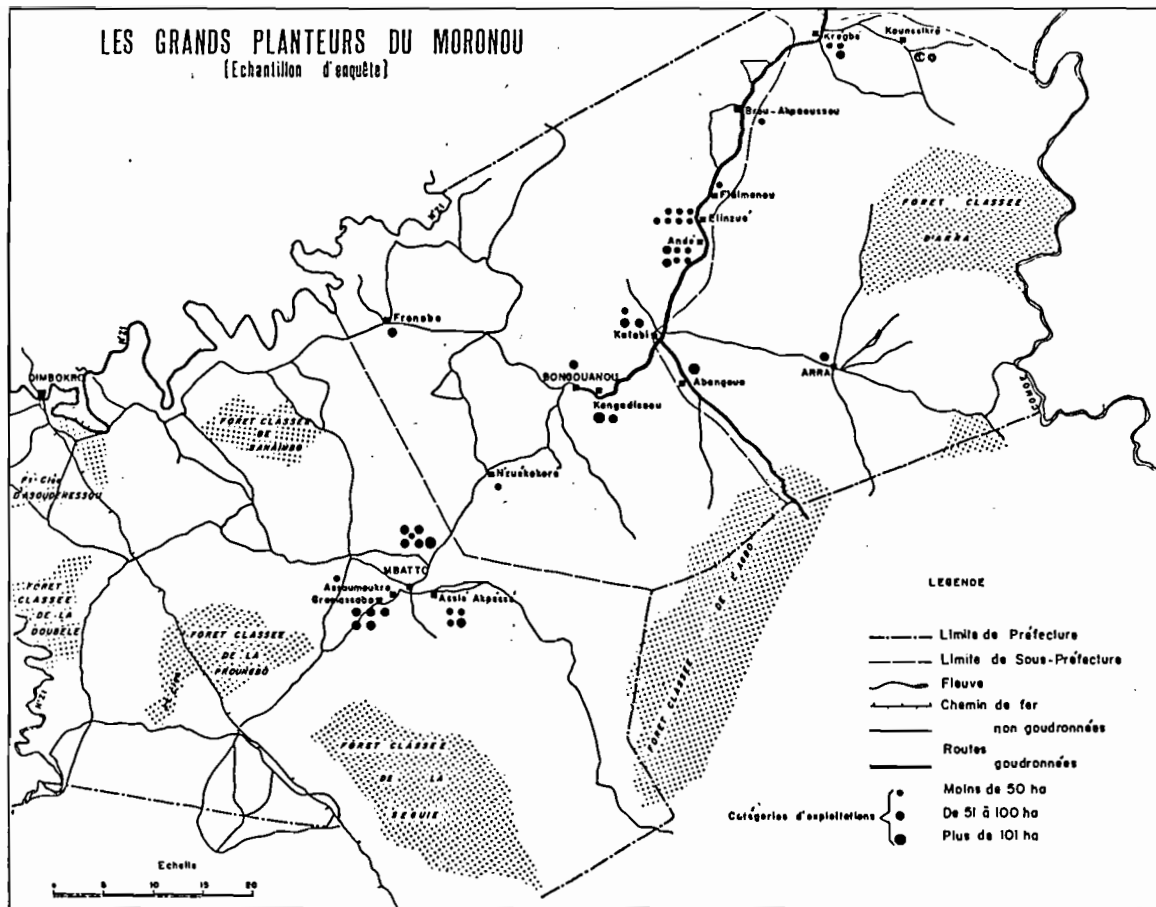
Source : République de Côte-d'Ivoire. Ministère de l'agriculture (1976).

On trouve aussi de grandes plantations dans d'autres régions. Voir : M. Lesourd (1982 a).

- (5) Affou Yapi (1987).
- (6) Kindo Bouadi (1973) ; J.-P. Chauveau, J. Richard (1975) ; J.-P. Dozon (1973-74) ; A. Schwartz (1975)...
- (7) M. Godelier (1966).
- (8) M. Godelier, *id.*, C. Meillassoux (1975), E. Terray (1969).
- (9) L'intégralité des données d'enquête a fait l'objet d'une publication micro-fichée : J.-M. Gastellu (1986).

LES GRANDS PLANTEURS DU MORONOU

(Echantillon d'enquête)



Scs Carto. ORSTOM

Dessin: Groussais B.

RENCONTRES

- Abongoua (23.2.79 et 19.4.81), Boni Tiemele Christophe.
(23.2.79), Kakou N'Da.
(19.4.81), Nana Krou Boni Laurent.
- Agbossou (21.2.79), Edoukou Andjou Frédéric.
- Ande (16.4.77 et 12.5.77), Gbale Attokra.
(18.4.77), Yapo Nicolas.
- Arrah (26.2.79), Aman Kanga Georges.
(15.12.79), Ehyou Brou Durango.
(22.12.78), Koffi Ahoundjou Jean-Baptiste.
(18.4.81), Kwame Kone.
(30.10.77 et 15.2.79), Nzebo Boni.
(26.2.79), Tewa Nouaman Damase.
(26.2.79), R.-P. Urvoy.
- Assie Akpessé (17.7.77), Moro Nda.
(8.2.79), Ngoran Ananze.
- Assie Koumassi (28.3.77), Koffi Ambroise.
- Aounienfoutou (22.2.79), Youboua Ebi François.
- Bouadikro (4.2.79), Comoe Kwame.
(9.3.79), Bosso Adjefi Sylvain.
(4.2.79), Ettien Kpra.
(3.2.79), Kwa Ehounou.
(2.2.79), Nana Kwa Ettien.
(3.2.79), Kwa Kwa.
(3.2.79), Ndate Pokou.
- Brou Akpaoussou (21.2.79), Ngueta Bleou.
- Ehuikro (5.2.79), Ata Adoni.
- Ellinzue (8.4.77), Kouassi Kouadio II.
(5.4.77), Mini Konin.
- Fronobo (10.5.77), Adigra Kano.
- Kangandissou (12.10.77), Kwa Gilbert.
- Kotobi (29.11.77), Brou Amon.
(19.7.77), Effolou Jean-Baptiste.
(30.11.77), Ettien Kouadio.
(25.2.79), Seini Robert.
- Kouassikro (9.11.77), Sanga Koua.
- Kregbe (27.2.79), R.-P. Badoc.
- M'Batto (28.10.77), Kande Koffi.
- Ngramassabo (9.10.77), Aïssa Songbo et Nguessan Ehounou.
- Tiemelekro (6.2.79), R.-P. Allirand.
- Abidjan (11.3.78), Hauser André.
(28.9.77), Moreau Roland.

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS PLANTEURS

DU MORONOU

« Le bic, c'est la machette du blanc. »
(Mme Adjoa, NGRAMASSABO, 8 octobre 1977).

Au sortir du pays akyé, moutonné de bambous, et après avoir passé les friches de la forêt de l'Agbo, le Moronou s'offre dans sa spécificité : collines boisées protégeant les villages ; riches concessions construites en rectangle et rappelant le modèle de la « villa » romaine ; routes embrasées de flamboyants à l'approche des pluies...

Le choix du Moronou n'est pas le fruit du hasard. Les pays agni attiraient mon attention pour leur système de parenté. De plus, une enquête y avait été menée entre février 1955 et avril 1956 sur le thème de la nutrition et du niveau de vie (1). Il était tentant de lui comparer de nouvelles données. Enfin, cette zone présentait des caractères homogènes, ce qui permettait d'y définir une catégorie économique précise : celle des grands planteurs.

1) Une zone homogène

Le Moronou est formé des trois sous-préfectures d'Arrah, de Bongouanou et de M'Batto, situées à deux cents kilomètres par la route au nord d'Abidjan, dans le sud-est forestier de la Côte-d'Ivoire. Inclues dans la préfecture de Dimbokro, elles ont été regroupées en décembre 1976 en une seule préfecture. C'était reconnaître l'importance économique de ce qui consti-

tuait, à l'époque coloniale, la Subdivision de Bongouanou, englobée dans le Cercle du N'Zi-Comoë.

L'homogénéité de cette zone résulte de l'histoire de son peuplement. Les habitants du Moronou forment l'une des avancées de la population agni à l'ouest du Comoë, l'autre groupe étant celui des Alangoua, près de Tiassalé. Certains auteurs considèrent ces avancées comme des sociétés sans État par rapport à celles restées à l'est du Comoë, classées comme sociétés à État (2). Un examen plus attentif révèle que cette distinction est peu pertinente, car l'organisation politique demeure très voisine de part et d'autre du fleuve.

Deux versions s'affrontent quant à l'origine du peuplement du Moronou. Pour la première thèse, une guerre civile a été déclenchée en pays ashanti par une querelle pour désigner le deuxième successeur du fondateur Osei Tutu, dans les années 1720-1730. La sœur du vaincu, Ablā Pokou, dirigea la migration du clan battu jusqu'au site actuel des Baoulé, en essaimant différentes colonies dans les territoires traversés. Les Agni du Moronou auraient été la dernière fraction à l'avoir suivie et donc le groupe akan dont l'implantation est la plus tardive dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire (3). Cette version est contredite par des recherches plus récentes, qui avancent que la migration agni a été provoquée par l'annonce de la guerre entre la puissance montante des Ashanti et le royaume d'Eborosa-Aowin, dirigé par Ano Aseman, vers 1715 (4). L'installation des Agni serait donc antérieure à celle des Baoulé, ce qui est authentifié par le rattachement de certains lignages au roi Ano Aseman, personnage historique (5).

Toutes les versions, cependant, s'accordent sur un point essentiel. Arrivés à la mare Moro, qui a donné son nom à la zone et à partir de laquelle ils se sont dispersés, les migrants auraient trouvé une région vierge de tout peuplement antérieur. Il n'y aurait eu aucun métissage avec des autochtones, ce qui expliquerait l'homogénéité du peuplement agni jusqu'à nos jours.

Installés sur leur site actuel, ces fugitifs du royaume d'Eborosa-Aowin reprirent leurs activités antérieures : culture de l'igname et extraction de l'or. Ils prospérèrent tant et si bien qu'ils attirèrent l'attention de leurs voisins, et qu'une guerre mit aux prises Agni et Baoulé, vers 1760-1770 (6). La conséquence la plus importante de la défaite des Agni fut la perte d'autorité de la chaise sacrée des Ngatiāfwé, celle qui avait la

prééminence sur tous les autres sièges du Moronou, car ses détenteurs se rattachaient directement à Ano Aseman. Pour n'avoir pas su organiser la résistance aux Baoulé, le roi du Ngatianou perdit son prestige et son pouvoir, ce qui donna au Moronou une apparence de zone éclatée en de multiples chefferies, de société sans État. Mais, en réalité, l'organisation politique est similaire dans d'autres pays agni...

Cette zone vécut dès lors repliée sur elle-même. Les échanges avec l'extérieur étaient faibles. Selon certains, le commerce y était aux mains des Dioula. Il est plus vraisemblable que seuls les Nzima, d'origine akan, étaient admis à faire du négoce (7). Les Agni eux-mêmes s'intéressaient peu à cette activité, à laquelle ils préféraient l'extraction de l'or, production sacralisée. Cet or était accumulé dans des trésors lignagers pour parer à de grands risques : captivité, mise en otage, endettement... En tant que partenaires à l'échange, ils offraient de l'huile de palme, du sel, des *bofuan* (8), des escargots (9)... L'autorité des chefs politiques était solide : « (ils...) jouissent, en effet, d'une autorité et d'une puissance qu'on ne trouve guère ailleurs dans la colonie, et qui sont une source de revenus considérables » (10).

Cette puissance de l'organisation politique se manifesta par la résistance de Koffi Pli, chef d'Arrah, à la conquête coloniale, en 1907-1908. Le prestige actuel de la chaise sacrée d'Arrah, qui a effacé celle des Ngatiafwé et montre son faste au cours de la Fête de l'igname, trouve sans doute sa source dans ce fait historique.

A l'orée de la domination coloniale, les produits cueillis dans le Moronou étaient l'igname et la kola :

« ... l'indigène du N'Zi-Comoë — région explorée pour la première fois en 1887 par l'administrateur Marchand — plantait des ignames exclusivement pour sa subsistance ; la culture du cacaoyer le rebutait, il a fallu l'y amener par l'obligation ; il récoltait des colas mais juste pour les échanges contre de la pacotille et des gris-gris aux ambulants qui vont de village à village » (11)...

Puis, le pays passa sous la domination coloniale et l'économie de plantation fut imposée par l'interventionnisme administratif. En 1907-1908, les chefs furent exilés, les villages durent payer une forte amende en or et furent désarmés. Le caoutchouc fut signalé dans cette zone dès 1912. Le coton était introduit à Bongouanou entre 1913 et

1914. Ces cultures mises en place par la contrainte furent un échec, d'autant plus que les cours du caoutchouc s'effondrèrent en 1913 et qu'une maladie des cotonniers affecta le N'Zi-Comoë à la fin de 1917. Le cacao apparut entre 1913 et 1915 :

« De 1913 à 1915, une quarantaine de pieds chez les Ahuanous (Abongoua) et les Amantians (Diakadiokro). En août 1915, un certain nombre de semis sont effectués par M. Leroide à Dimbokro et dans la région de Bongouanou » (12).

Grâce à des cours favorables, qui compensèrent l'hostilité des populations à l'égard d'une culture importée, le cacao se substitua au caoutchouc et au coton :

« Il est entendu avec les indigènes que pour ne pas dépasser l'effort qu'il leur est possible de fournir, le cacao se substituera en partie, dans ces régions, à la culture du coton, progressivement et proportionnellement au nombre de pieds de coton entretenus » (13).

Le café aurait été implanté plus tard, entre 1930 et 1940 (14). Le but de toute cette action était exprimé en clair : faire produire l'indigène au-delà de ses besoins.

L'interventionnisme administratif a été étendu au plan de l'organisation du travail. L'économie de plantation dans le Moronou trouve son origine dans une intervention directe de l'administration coloniale, qui a modifié l'organisation de la production en imposant des cultures et en canalisant des flux de manœuvres agricoles.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les dernières séquelles de la contrainte administrative disparaissaient avec la suppression du travail forcé. L'indépendance du pays, en 1960, reconnaissait l'accession antérieure de la classe des planteurs au marché de la force de travail.

De nos jours, le Moronou est divisé en huit cantons, les uns d'origine ancienne, les autres de création coloniale : Ahali, Ahua, Alangoua, Amantian, Assié, Essandané, Ngattia, Sahoua. Dans chaque canton, les habitants se regroupent autour d'une chaise principale. La société des Agni morofwé est matrilineaire, avec une résidence virilocale. Par contre, les étrangers, dont l'implantation est due à la contrainte coloniale, sont divers dans les origines et dans les systèmes de parenté. Les principaux groupes (Mossi, Malinké...) sont plutôt patri-

linéaires, avec une résidence patrilocale. Ce nouveau peuplement est distinct dans l'habitat, formant, au sein des villages, des quartiers mono-ethniques : Dioulakro, Mossikro, etc.

Depuis 1925, la densité de la Côte-d'Ivoire a beaucoup augmenté. Dans le Moronou, certains cantons (Ahua, Sahoua) sont moins peuplés que les autres à cause de la présence d'importantes forêts : celles de Dalosso, de l'Agbo, de la Séguié... Cette situation est instable et l'on peut prévoir la disparition du couvert arboré à terme (15).

A l'échelle des sous-préfectures, les populations rurales se sont accrues en dix ans (annexe 1).

La sous-préfecture de Bongouanou accuse la plus forte progression en densité, alors que celle de M'Batto suit la moyenne du Moronou et que celle d'Arrah lui est inférieure. Une relation existe entre la densité rurale et la position géographique des plus grandes plantations de l'échantillon, situées dans les sous-préfectures de M'Batto et d'Arrah. En poussant plus loin, on peut affirmer qu'un lien apparaît entre la présence de forêts, une faible densité rurale et l'émergence de grandes plantations.

La population habite dans de gros bourgs, dont la taille moyenne est la plus élevée du sud-est de la Côte-d'Ivoire : plus de 2 500 habitants dans les années 1965. Leur importance est expliquée par un facteur historique. Les villages agni se sont installés le long des voies de communication qui les mettaient facilement sous la protection du pouvoir royal. La zone est caractérisée par une double résidence, que rythme le calendrier agricole : la semaine dans le campement, les jours de repos dans la concession.

L'homogénéité de la zone provient aussi de la prédominance de la culture du cacao. Depuis l'indépendance, la production commercialisée du pays a plus que triplé, passant de 94 000 tonnes en 1960-1961 à 297 200 tonnes en 1977-1978. Pour cette dernière campagne, la place de premier producteur mondial a été ravie au Ghana, relégué au troisième rang. Le Moronou, qui recouvre une grande partie de la boucle du cacao, a contribué à cette croissance. Mais, fait curieux, l'apport du département de Dimbokro dans la production nationale a diminué au fil des ans. En valeur absolue, la production du département a doublé : de 20 000 tonnes en 1960-1961 à 43 700 tonnes en 1977-1978, suivant en cela la croissance générale du pays. Mais son apport à la production

nationale est passé de 21,28 % en 1960-1961, à l'époque de l'indépendance, à 14,70 % en 1977-1978. S'il a fourni un quart de la production totale en 1965-1966 (24,91 %), il est tombé à 12,90 % en 1972-1973. Il faudrait connaître les causes exactes de ces fluctuations annuelles, zone par zone, pour expliquer la baisse de l'apport du Moronou à la production du cacao. Mais, si l'on ne s'attache plus à ces brèves variations, on constate que se produisent à la fois un accroissement des tonnages et une diminution relative dans la production nationale. Une explication peut être proposée. La croissance du produit est assurée beaucoup plus par le défrichement de nouveaux espaces forestiers, dans le sud-ouest du pays en particulier, que par une amélioration des rendements dans les anciennes zones.

Les chiffres de production de café paraissent beaucoup plus difficiles à interpréter à cause de très fortes fluctuations annuelles tant sur le plan national que sur le plan local. Il est impossible d'en tirer des conclusions quant à l'apport du département à la croissance globale. La chute de la production de Dimbokro en 1977-1978 est expliquée et par une sécheresse relative et par les ravages causés par les criquets puants, les deux phénomènes étant liés. Il est vrai que le Moronou est moins touché par une crise du café que par un malaise dans le domaine du cacao, qui demeure la production principale.

La croissance des cultures d'exportation s'est opérée sans qu'il y ait eu amélioration de la rémunération des producteurs (16). Un tel contexte explique le peu de succès de l'entreprise coopérative. En 1974-1975, les pourcentages des livraisons des Groupements à Vocation Coopérative par rapport à la commercialisation totale étaient faibles. Les GVC sont instables, et souvent fermés en raison de problèmes internes de gestion et de trésorerie. Ils laissent toute latitude aux planteurs de vendre café et cacao à qui bon leur semble, à qui leur consent des avances sur la traite, et de fractionner le produit entre de multiples acheteurs. Ces pratiques sont surtout le fait des grands planteurs, sensibles aux attraits d'un marché libéral.

2) Les grands planteurs

Plutôt que d'enquêter sur toute la population d'une zone ou d'un village, il était original de définir à l'avance une catégorie selon des critères économiques. Une telle démarche pose des problèmes qui ne sont pas soulevés dans le cas d'une étude générale. La liste de grands planteurs fournie par la Direction des statistiques rurales du ministère de l'Agriculture consistait en une stratification fondée sur les superficies. On objectera qu'une répartition de ce genre ne revêt pas une grande signification, et qu'il aurait été préférable de disposer d'une distribution selon les productions, par exemple. Mais, à l'époque, aucune donnée fiable n'existait à l'échelle des planteurs. Les superficies étaient donc un indicateur précieux, d'autant plus qu'était épargné un grand détour en temps de travail et qu'était disponible une donnée capitale pour tout chercheur soucieux de travailler sur des faits de terrain. Cette donnée a servi de fondement à toute l'enquête. Il fallait partir de la stratification des planteurs selon les superficies pour essayer de montrer comment elle a été établie, même si, à l'arrivée, elle devait être remise en question.

L'échantillon de départ a été modifié en cours d'enquête. Trois planteurs sont décédés avant que je n'aie pu les voir, ce qui s'explique par la moyenne d'âge élevée de la catégorie. Deux ont été remplacés par leurs héritiers : trois fils dans le cas du seul Abè de la liste, un neveu utérin dans un autre cas. Le successeur de l'ancien chef de village d'Abongoua étant indisponible, cette plantation a été abandonnée. Deux cultivateurs n'ont jamais pu être visités, car ils avaient émigré dans une autre zone, à la recherche de forêt à défricher. Ils avaient laissé leurs terres en gestion à des frères, qui ont été interrogés à leur place. Parfois, là où j'attendais un seul chef d'exploitation, je découvrais une association entre frères, le plus âgé, impotent, ayant laissé les charges aux soins du plus jeune. Les entretiens ont été alors menés conformément aux données de départ. Un planteur a été reclassé dans une catégorie supérieure, car il existait une contradiction entre les mesures du Recensement National Agricole et des « certificats de planteur » qui lui avaient été adressés plus tard. D'une manière générale, le recoupement entre ces deux données ainsi que les visites de plantations ont permis de rectifier les erreurs. Un autre planteur a été éliminé de l'échantillon, car il semblait

avoir laissé une mauvaise impression aux enquêteurs des Statistiques Rurales, et je me souciais peu de l'affronter ! Comme deux chefs d'exploitation se sont présentés spontanément à l'enquête, l'effectif total de départ a été conservé, avec un décalage vers les superficies les plus élevées, puisque vingt-deux plantations au lieu de vingt-trois mesurent moins de cinquante hectares (annexe 2).

Les quarante-six exploitations retenues s'échelonnent de 7,5 hectares à 239,4 hectares, et totalisent 2 888 hectares. Elles forment un *continuum* jusqu'à 150 hectares. Par contre, les deux dernières plantations sont séparées des autres par un seuil quantitatif : 215,5 hectares à Abongoua et 239,4 hectares à M'Batto. Il sera intéressant de voir si elles se distinguent du lot, et si au seuil quantitatif correspond une modification qualitative. D'une manière plus générale, il devient captivant de chercher dans quel sens se modifient les comportements économiques au fur et à mesure que l'on progresse dans l'échelle des superficies.

Une hypothèse avait été émise à l'origine : celle d'une liaison entre l'organisation politique et l'émergence de grandes plantations, les chefs étant supposés avoir un accès privilégié à la terre. Or, il n'en est rien, du moins pour l'échantillon retenu. Aucune grande plantation n'a surgi sur le terroir de la chaise la plus ancienne, celle des Ngatiafwé. Il est vrai qu'elle n'a plus aucune autorité de nos jours, et qu'à l'inverse, celle d'Arrah a acquis un grand prestige. Mais, s'il existe de grandes exploitations à Arrah, il en est aussi dans le village voisin d'Abongoua. Il faut y voir beaucoup plus un effet des densités rurales et de la disponibilité en forêt qu'une liaison avec l'organisation politique antérieure. Parmi les exploitations situées le long de la route de Kotobi à Kregbé, par exemple dans les villages d'Andé, d'Ellinzué, de Findimanou et de Brou Akpaoussou, nombreuses sont celles qui sont inférieures à cinquante hectares. A l'inverse, les plantations supérieures à cent un hectares sont localisées dans une zone où le nombre de villages est plus faible et où un grand espace à défricher reste disponible. C'est le cas d'Arrah et de Kouassikro, à proximité de la forêt classée de Dalossou. C'est celui d'Abongoua et de Kangandissou, avec un débouché dans la forêt de l'Agbo. Il en est de même pour M'Batto et les massifs qui le séparent du pays abè.

Une première conclusion à tirer de cette présentation est

que les grandes plantations se sont développées aux marges du Moronou, là où des forêts épaisses formaient un espace frontalier qui s'interposait entre les Morofwé et les ethnies voisines : Akyé, Abè, ou autres groupes agni. A l'inverse, au cœur du pays, là où les densités sont plus élevées, le phénomène a pris des proportions réduites.

Au cours de l'enquête menée de 1975 à 1981, les grands planteurs du Moronou se sont manifestés avec une très grande diversité : autant de fortes personnalités qui, toutes mises ensemble, forment une étonnante galerie de portraits. Au hasard des villages, je me suis trouvé confronté à une pluralité de types : le volubile, à la bonhomie communicative ; le méticuleux, sec et précis ; le grand seigneur, à l'hospitalité somptueuse ; le paysan plein de bon sens ; le très vieux planteur, empreint de mélancolie, car ses terres sont sur le déclin ; l'affairé, qui met ses enfants au travail les jours de repos ; l'héritier, qui dilapide les biens reçus ; le rival du chef de village, replié sur lui par peur des jalousies ; le « broussard », qui ne quitte jamais son campement ; à l'inverse, le citadin, qui préfère la flânerie et les discussions entre voisins au village, laissant ses champs en gestion à un neveu ; le méfiant, évitant de répondre aux questions ; le célibataire, sans enfants, et qui devrait sa réussite aux « féticheurs » ; le fils de chef, qui ne retrouve plus la splendeur d'antan ; celui qui a accumulé un trésor éblouissant, dont une chaise toute recouverte d'or ; le responsable d'Eglise, qui contribue largement à la construction des édifices religieux ; et les autres, tous inoubliables... Tous, d'ailleurs, détiennent ces caractères à des degrés divers : à l'hospitalité se combine la méfiance, à la vie des champs s'ajoutent les fêtes villageoises... Le chercheur doit dépasser la richesse de ce vécu quotidien pour parvenir à une interprétation générale.

3) Riches paysans ou petits capitalistes ?

Il était tentant, au départ, de voir dans la catégorie des grands planteurs du Moronou le reflet de situations étudiées dans d'autres parties du monde : soit des paysans ayant accru leurs domaines, soit des petits capitalistes. Tout dépendait des définitions que l'on se donnait. Au fur et à mesure que l'enquête avançait, il devenait de plus en plus certain qu'il fallait les analyser comme une forme économique originale. Cette origi-

nalité sera soulignée pour la provenance des grands planteurs, la formation et le fonctionnement de leurs exploitations.

Le groupe des grands planteurs retenu pour le Moronou n'inclut aucun étranger. Les manœuvres immigrés bénéficiaient pourtant d'atouts. Les dons de terre étaient compris, au début, dans leur rémunération. Ils pouvaient mobiliser une nombreuse main-d'œuvre familiale. Mais des barrages subsistaient pour les empêcher d'atteindre un plein développement de leurs exploitations. Le frein principal est le système foncier, dont le régime n'est pas le même pour les natifs d'un village et pour les autres.

Un débat a été ouvert pour savoir si les grands planteurs sont d'origine aristocratique, ce qui aurait facilité l'accaparement des terres, ou bien d'origine captive, ce qui aurait suscité un dynamisme différentiel pour inverser la hiérarchie sociale. Après enquête, il semblerait qu'il s'agisse d'un faux problème, et que l'antinomie soit posée en termes européocentriques. Beaucoup plus que de chercher la provenance sociale des planteurs, ce qui n'est pas simple, il importe de comprendre la rationalité qui les anime.

Pour expliquer la formation des grandes plantations, il faut éviter les causalités simplistes et uniques qui ne caractérisent en rien la zone étudiée. En fait, on se trouve en présence de déterminations en cascade, au sein desquelles l'échelle la plus large crée des conditions de possibilité reprises et réutilisées à une échelle plus étroite.

A l'échelle nationale, la politique s'est caractérisée par une volonté de libéralisme économique qui devait favoriser l'émergence d'une bourgeoisie. En milieu industriel, on peut se demander si les effets ne sont pas plutôt l'apparition d'une classe de bureaucrates que d'entrepreneurs. En milieu rural, la Coupe Nationale du Progrès a été créée pour susciter une émulation entre planteurs villageois. L'absence d'une fiscalité directe a favorisé les gros producteurs tandis qu'une forte fiscalité indirecte, maintenant un niveau de vie élevé, a pénalisé les petits cultivateurs. D'autres moyens étaient utilisés pour pousser à l'accroissement de la taille physique des exploitations et à l'amélioration des techniques de production : prêts de la Banque nationale de développement agricole, primes de régénération cacaoyère distribuées par la SATMACI, etc. L'appareil d'État a provoqué une compétition entre les cultivateurs pour les pousser sur la voie de l'expansion et de la

modernisation. Ces possibilités générales sont utilisées à une échelle plus étroite par les habitants de la zone forestière.

A l'échelle de cette zone, l'économie de plantation offre une nouvelle série de possibilités pour l'émergence des grandes plantations. L'économie de plantation est l'inclusion dans le domaine guinéen de la domination économique internationale qui, du fait du contexte écologique, revêt des caractéristiques particulières. Par rapport à l'économie de traite, dans les zones de savanes à cultures annuelles, elle s'étend dans des régions où le produit agricole n'est obtenu qu'après plusieurs années de culture et d'apports en travail. Face au régime de la concession, qui sévissait dans les pays de l'ex-AEF, la production est aux mains des autochtones et non pas de compagnies étrangères disposant de droits régaliens.

A l'époque de la conquête coloniale, la zone forestière du sud de la Côte-d'Ivoire portait de très faibles densités rurales. Deux conséquences majeures en résultaient. D'abord, de vastes réserves de forêt étaient disponibles pour une future mise en valeur. Ensuite, il fallait suppléer à la déficience de la force de travail autochtone, ce qui fut fait en plusieurs étapes.

De nos jours, l'organisation économique locale se distingue par la superposition d'une cellule domestique et d'une cellule étrangère, fruit d'un passé récent. Par rapport à l'économie de traite, les coûts de production ne sont pas fixés au plus bas, car la rémunération en monnaie des manœuvres étrangers est incluse dans le prix de vente du produit, le partage s'effectuant au moment de la traite. Par contre, la reproduction de la cellule domestique et l'entretien de la force de travail étrangère sont supportés par le planteur ; il fournit un logement et ses épouses cultivent le champ de cultures vivrières dont le produit est destiné à l'autoconsommation de tous. Enfin, les coûts de reproduction de la cellule étrangère sont à la charge de la société d'origine, en zone de savanes, car le manœuvre ne vient en basse Côte que pour une courte période et il y vit à l'état de célibataire dans la plupart des cas. Dans le prix d'achat au producteur, les coûts de reproduction des cellules domestiques et étrangères ne sont pas pris en considération, ce qui explique la compétitivité des planteurs ivoiriens sur le marché international. De ce fait, le chef d'exploitation se trouve placé devant une double possibilité : possibilité de se faire extorquer du surproduit par les acheteurs en étant floué

d'une partie des coûts qui restent à sa charge, et possibilité d'extorquer du surtravail à l'encontre des manœuvres étrangers. Son émergence dépendra de ses capacités d'alléger l'une et d'accroître l'autre. Plus le nombre de manœuvres employés est grand, plus la part de surtravail est importante, et en cela il est incité à toujours augmenter la taille physique de son entreprise. Encore faut-il que l'accumulation ainsi réalisée reste entre ses mains...

A l'échelle de la société agni, l'organisation économique offre la possibilité d'une forte accumulation individuelle. En effet, il existe une homologie entre les communautés de production, de consommation et d'accumulation. De ce fait, le surproduit n'est pas accaparé par des non-producteurs qui se seraient introduits dans la communauté d'accumulation. La communauté de production, de consommation et d'accumulation est divisée en deux cellules : une cellule domestique, qui regroupe le chef d'exploitation, ses épouses et ses enfants, et une cellule étrangère, qui englobe les manœuvres et, le cas échéant, leurs épouses et leurs enfants. Le chef de cette communauté, le planteur, est le seul à être en position de jouer sur une extorsion de surtravail en sa faveur. Dans ces conditions, toute accumulation résultant de l'activité de cette communauté est opérée à son bénéfice, d'autant plus qu'il n'existe pas de normes contraignant à une utilisation collective, si ce n'est celles régissant les cultures vivrières. La notion d'accumulation de base définie par A.G. Frank désignerait assez bien cette forme économique (17).

L'ostentation que revêt cette accumulation est une apparence qu'il faut dépasser pour en découvrir la logique. Elle correspond à une rationalité du trésor familial, pour laquelle il est essentiel d'amasser des biens pour assurer la survie et la perpétuation de la cellule domestique après la disparition du planteur. Il ne s'agit donc pas d'un enrichissement individuel, ni d'un faste gratuit, mais bien d'affirmer une puissance collective. Cette rationalité ne rompt pas avec l'époque où l'or était la production la plus valorisée du Moronou et capitalisé dans des trésors lignagers ou personnels. Il serait imprudent, toutefois, de négliger les changements. Si le cacao s'est substitué à l'or, il n'est pas considéré comme sacré. Mais il est surprenant de constater, par exemple, la grande place qu'occupent dans la vie villageoise les conflits de transmission de chaises, jusque chez les grands planteurs. Ces derniers ne

sont pas un phénomène marginal, une excroissance anormale du système de production, mais le produit de l'organisation économique locale, poussée dans son aboutissement le plus extrême par les incitations du libéralisme ivoirien.

A l'échelle des villages, une dernière possibilité est offerte, qui n'est pas saisie par tous les cultivateurs. Les biographies de plantations, confirmées par des études parallèles menées au Ghana, montrent que le démarrage des grandes exploitations est dû à l'initiative de quelques individus entreprenants. Ils ont fourni un gros apport en travail dès leur mariage, aidés par leur première épouse. Les effets cumulatifs ne se sont fait sentir qu'une fois les plantations entrées en production, au bout de quelques années. A ce moment, sont arrivés proches parents et manœuvres, attirés par la renommée et la prospérité de leur futur employeur, et contribuant à les multiplier.

NOTES

- (1) J.-L. Boutillier (1960).
- (2) Sedes (1967, vol. 2).
- (3) Sedes, *op. cit.*
- (4) Kouame Aka (1979 b).
- (5) C.-H. Perrot (1974).
- (6) Kouame Aka (1979 b : 47), S.-P. Ekanza (1982).
- (7) Kodjo Niamkey (1974).
- (8) *bofuan* : natte confectionnée à partir de l'écorce d'un arbre.
- (9) Kouame Aka (1979 b).
- (10) Archives nationales du Sénégal (5 G 48, n° 6).
- (11) Archives nationales du Sénégal (4 G 29, n° 7).
- (12) Archives nationales du Sénégal (4 G 29, n° 3).
- (13) *Idem*.
- (14) Historique des cultures reconstitué grâce à : Sedes (1967, vol. 2) et Archives nationales du Sénégal, dossier 4 G 29.
- (15) RCI. MRS. Publication inter-instituts (1978).
- (16) J.-C. Berthelemy (1977 : 14).
- (17) A.-G. Frank (1976).

ANNEXES

1) DENSITÉS RURALES :

A. Dittgen, P. Labaste, J.-M. Sess (1978)

Sous-Préfectures	Population rurale en 1965	Densité en 1965	Population rurale en 1975	Densité en 1975	Variation de la densité
Arrah	25 000	16,0	35 804	23,0	+ 7,0
Bongouanou	49 700	31,9	73 998	47,5	+ 15,6
M'Batto	37 100	15,2	61 862	25,3	+ 10,1
Moronou	111 800	20,1	171 664	30,8	+ 10,7

Total des superficies : 5 570 km².

Selon le « Répertoire des villages de la Côte-d'Ivoire » (Territoire de la Côte-d'Ivoire, 1955), la population totale du Moronou était de 55 080 habitants, ce qui donnait une densité de 9,9 hab./km² en 1955. La population aurait doublé entre 1955 et 1965.

2) Répartition des exploitations :

Classes de superficie	Echantillon de départ	Echantillon d'arrivée
Moins de 10 ha	1	1
11 - 20 ha	4	3
21 - 30 ha	4	5
31 - 40 ha	9	8
41 - 50 ha	5	5
51 - 60 ha	5	4
61 - 70 ha	6	6
71 - 80 ha	4	5
81 - 90 ha	2	2
91 - 100 ha	3	3
101 - 150 ha	2	2
151 - 200 ha	—	—
201 - 250 ha	1	2
TOTAL	46	46

Par comparaison avec d'autres travaux effectués dans le centre et l'ouest de la Côte-d'Ivoire et avec la situation du Ghana, la classification suivante est proposée, tout à fait arbitraire, mais nécessaire :

Classes de superficie	Catégories d'exploitations	Nombre d'exploitations dans le Moronou
Moins de 1 ha	Très petites exploitations	—
De 1,0 à 4,99 ha	Petites exploitations	—
De 5,0 à 19,99 ha	Exploitations moyennes	4
Au-delà de 20 ha	Grandes exploitations	42

On pourrait convenir de dénommer « très grandes exploitations » celles qui dépassent cinquante hectares et qui sont au nombre de vingt-quatre dans l'échantillon d'arrivée.

Une enquête complémentaire a porté sur les exploitations de 281 planteurs répartis dans trois villages. Les superficies de 64 de ces plantations ont été mesurées entre 1976 et 1978. Parmi celles-ci, 42 sont inférieures à 20 ha et permettent une comparaison avec l'échantillon des grands planteurs.

CHAPITRE 2

LA TERRE :

LE DÉFRICHEMENT RENOUVELÉ

Les droits d'usage sur la terre sont fondés, chez les Agni du Moronou, au cours d'un processus qu'on peut dénommer le défrichement renouvelé. Ce processus n'est pas particulier à cette zone. On le retrouve dans toute la basse Côte-d'Ivoire. Il est caractéristique des régions Ashanti, Brong Ahafo et Western au Ghana. On peut soutenir qu'il est au moins commun à l'ensemble des Akan.

Le Moronou et l'ensemble de la zone forestière se trouvent à l'heure actuelle dans une phase d'agriculture pionnière. Cette phase, caractérisée par l'extension continue de l'espace cultivé, succède à une économie autocentrée, dont les traces sont encore visibles de nos jours à la périphérie des villages, souvent entourés d'une « brousse à manioc » qui a remplacé des cultures plus diversifiées et vouées à l'autoconsommation. Elle prendra fin quand toute la forêt aura été défrichée, quand les terroirs auront été dessinés et délimités. Dans cette phase d'agriculture pionnière, les droits fonciers sont en formation et encore marqués par leur souplesse.

1) Le régime des terres

En phase d'économie autocentrée, la production agricole du Moronou était limitée à ce qui était nécessaire pour l'autoconsommation et quelques échanges (1).

L'introduction des cultures de profit, cacao et café, au début du siècle provoqua un enrichissement du système de culture

grâce à l'association des cultures pérennes et des cultures vivrières. Dès lors, la forêt fut mise en coupe réglée, et l'accroissement de la production fut assuré par une extension continue des défrichements. Dans cette phase d'agriculture pionnière, les droits sur la terre donnent une impression de souplesse, de fluidité, voire d'imprécision. Ce qui pourrait paraître subjectif est confirmé par un observateur attentif du régime foncier dans d'autres zones du pays agni (2).

Le régime des terres varie selon plusieurs facteurs : l'origine du fondateur, l'époque de l'appropriation et l'emplacement géographique.

Sur le terrain, une contradiction survient entre une norme, qui attribue le contrôle de la terre à une autorité locale, et une pratique, qui laisse toute liberté aux individus de faire ce que bon leur semble. Cette contradiction rend compte de la difficulté d'interpréter le régime foncier du Moronou. Cependant, une analyse attentive laisse apparaître deux pôles : un gestionnaire et un usager. Le gestionnaire est soit un roi, remplacé de nos jours par un chef de canton, soit un chef de village, soit même un chef de cour. Il exerce, selon moi, plus une responsabilité morale d'origine religieuse à l'égard de la prospérité des cultures qu'une gérance de fractions de terre, du moins tant que la forêt n'a pas été défrichée. L'usager, quant à lui, affirme son droit et celui de ses descendants par une plantation d'arbres, opération primordiale qui n'est pas laissée à la charge des manoeuvres étrangers, car elle concrétise le travail investi dans la terre.

La distinction fondamentale est celle qui sépare les originaires d'un village de ceux qui n'y sont pas nés. Tout est possible pour les originaires d'un village, à condition que la fraction de forêt qu'ils attaquent n'ait pas déjà été appropriée. Ils n'ont aucune permission à demander, aucun don à remettre. Ils ne sont soumis à aucune restriction quant à l'espace qu'ils veulent mettre en valeur. A l'inverse, les non-originares, qu'ils soient Agni, allochtones ou étrangers, doivent solliciter l'autorisation d'un gestionnaire et lui offrir un cadeau d'ordre symbolique. L'emplacement où ils doivent s'installer leur est clairement indiqué. Un contrôle s'exerce donc sur l'installation des étrangers, ce qui les handicape dans la course à la forêt par rapport aux originaires des villages. Si la rémunération du travail des étrangers (*abusan*) a longtemps inclus un accès à la terre, cette possibilité disparaît de nos jours car la

terre devient rare. Ils perdent ainsi la motivation principale de leur migration en basse Côte.

La totale gratuité de l'accès à la terre pour les originaires d'un village est surprenante. Il semblerait que subsistent les institutions d'une époque où la forêt était largement disponible. Plus subtilement, il se peut que la rationalité de la société locale ait été d'adapter la terre aux besoins de chaque cellule domestique, et donc de ne poser aucune restriction. En associant ces deux hypothèses, on peut voir dans un tel phénomène la rémanence d'une époque où la terre était défrichée pour assurer simplement les besoins en autoconsommation, ce qui créait une couronne de champs de cultures vivrières aux abords des villages. A cette logique première se sont superposées celles de l'époque coloniale, puis de l'État ivoirien, poussant à l'extension en superficie pour implanter des cultures pérennes. La tentative d'instaurer un code foncier (3) marque peut-être le début d'une nouvelle période où la terre a acquis de la valeur parce que devenue rare.

Le don symbolique offert au gestionnaire ne peut en aucune manière être considéré comme une rente foncière car ce gestionnaire ne peut être assimilé à un propriétaire terrien. Les droits des usagers s'affirment avec force puisque la terre acquise par défrichement est héritée en ligne utérine et ne retourne pas au gestionnaire après le décès de l'utilisateur.

Le régime des terres varie, aussi, selon l'époque de l'appropriation. La chasse a longtemps été le mode principal d'invention des bonnes terres, de même qu'elle a été à l'origine de la fondation des provinces et des villages du Moronou. Avant que les cultures de profit n'aient pénétré dans la région, l'appropriation foncière se marquait par des piquets plantés en forêt. Un kolatier dont on recueillait les fruits était entouré de trois piquets. Avec l'introduction du cacao, puis du café, une distinction importante est apparue entre forêt primaire et terre défrichée. La responsabilité du gestionnaire à l'égard de la forêt primaire est d'ordre moral, assurant une protection religieuse. Il ne peut en être autrement quand le terroir n'est pas fini, pas délimité. Quand la forêt a été défrichée pour y planter des cultures vivrières (ignames) à une époque antérieure à l'introduction des cultures de profit, elle est considérée comme appropriée par le matrilignage du fondateur. Pour pouvoir remettre en activité une portion de cette terre, on doit s'adresser au chef de ce lignage. Enfin, le fondateur et ses

successeurs sont les usagers des parcelles de cacao et de café qu'il a plantées. Cette périodisation du régime des terres est difficile à reconstituer car ces trois époques se télescopent dans les paysages entourant les villages et dans les explications des habitants. Jusqu'en 1950, la forêt a été largement disponible, ce qui était une conjoncture bénéfique pour les grands planteurs actuels. Depuis cette date, elle a commencé à se raréfier. Les possibilités d'ascension économique se sont amenuisées pour ceux qui n'ont pu saisir l'opportunité d'une extension à l'époque antérieure.

De manière plus fine, les défrichements sont liés de très près à la conjoncture économique. Un cours au producteur fortement rémunérateur entraîne la fondation d'une plantation, c'est-à-dire l'ouverture d'une première parcelle. Une fois le processus entamé, il n'est jamais interrompu, même si la conjoncture économique s'est inversée. Le planteur doit occuper tout l'espace disponible pour affirmer ses droits face à ses voisins.

Le régime des terres dépend, enfin, de l'emplacement géographique. Dans le Moronou, on peut opposer la sous-préfecture de Bongouanou, plus peuplée et ne disposant que de faibles réserves de terres, aux sous-préfectures d'Arrah et de M'Batto, où subsistent encore des lambeaux des massifs forestiers qui séparaient les Morofwé des autres groupes agni situés plus à l'est ou des Akyé et des Abè au sud. Les villages installés le long des routes reliant Bongouanou à Dimbokro ou Kotobi à Daoukro sont dans une situation de saturation foncière, tandis que ceux du nord de la sous-préfecture d'Arrah ont accès à la forêt classée de Dalosso et ceux du sud des sous-préfectures de Bongouanou et M'Batto sont encore privilégiés (forêt déclassée d'Agbossou, forêt classée de la Séguié). En réalité, cette distinction fondée sur l'emplacement géographique rejoint la coupure établie selon l'époque de l'appropriation. Les villages les plus favorisés sont situés à proximité d'une forêt primaire, ce qui était la situation la plus commune jusqu'en 1950.

L'origine du fondateur, l'époque de la fondation et l'emplacement géographique se combinent étroitement pour déterminer le régime des terres. Les grands planteurs actuels sont quasiment tous originaires du village où ils sont installés, ce qui leur a permis d'avoir un accès libre et gratuit à la terre, à une époque et dans des zones où la forêt était largement dispo-

nible. A l'inverse, les étrangers cumulaient les handicaps. Leur accès à la terre était soumis à un contrôle et n'était pas gratuit. Le plus souvent, ils étaient astreints à un travail au service d'un employeur, ce qui leur ôtait toute liberté de s'adonner à la conquête de la forêt pendant la période où elle était encore abondante. Ce décalage historique entre les deux groupes est devenu définitif de nos jours.

2) L'appropriation de la terre

L'appropriation de la terre s'opère grâce au défrichement renouvelé, qui permet la création d'un droit d'usage. Tous les autres procédés d'acquisition en découlent, car ils lui sont postérieurs.

Avant l'introduction des cultures de profit dans le Moronou, l'autorité du chef politique sur les terres était d'origine religieuse. Il apaisait « l'esprit de la terre » par un sacrifice quand se produisait un accident mortel. A cette époque-là, l'apport en travail fondait déjà le droit d'usage (4).

Le même principe anime de nos jours le processus du défrichement renouvelé. L'ouverture d'une parcelle dans une forêt primaire est garante non seulement d'une production future de cacao et de café, mais surtout, pendant les premières années, d'un apport en cultures vivrières (ignames, bananes, taros), indispensables à l'autoconsommation de l'unité domestique et des manoeuvres étrangers. Là réside la motivation principale du défrichement dans l'esprit des chefs d'exploitation. Plantations arbustives et cultures vivrières sont judicieusement associées, les dernières protégeant du soleil la pousse des premières. Il s'agit d'une innovation locale, spontanée, puisque les cultures pérennes sont d'introduction récente. Il n'y a pas eu rejet des productions pour la subsistance au profit des productions commercialisables. L'objectif de survie de la cellule domestique a dicté un tel comportement économique. Au bout de quatre ans, quand les cultures vivrières ont disparu et ont laissé les plantations arbustives occuper seules toute la parcelle, il devient indispensable de recourir aux productions vivrières d'une nouvelle parcelle qui a été défrichée entre-temps, si l'on veut alimenter l'unité domestique et les manoeuvres étrangers sans passer par le marché. Cette nécessité pousse le planteur à toujours abattre de nouveaux pans de forêt, sans quoi l'exploitation est menacée de disparition

parce que la charge de la nourriture est devenue trop lourde. Ce processus n'est pas particulier au Moronou. Il a très bien été décrit pour le Bettié (5).

Au cours de ce processus, le défrichement et l'abattage des grands arbres, travaux pénibles, sont laissés aux soins des manœuvres étrangers. Le fait important est que le chef d'exploitation procède lui-même à la plantation du café et du cacao. Il affirme ainsi son droit d'usage et celui de ses héritiers sur le produit futur de ces arbres et sur la terre qui les porte. L'arbre planté concrétise le travail investi dans la parcelle par le premier occupant du sol, et indique clairement aux yeux de tous la relation qui s'établit entre le fruit et l'usage.

Les autres procédés d'acquisition de la terre sont postérieurs au défrichement renouvelé qui, seul, permet la création d'un droit d'usage. Ce sont les héritages de terres, les dons, les prêts. Les achats sont rares.

Mais une évolution se produit de nos jours qui, à long terme, unifiera peut-être ces diverses situations. Le bornage des plantations fait son apparition en milieu rural, en particulier à la périphérie des centres urbains. C'est une conséquence directe de l'ébauche d'un code foncier ivoirien. Cette mesure juridique, d'inspiration européenne, sonne peut-être le glas du droit d'usage fondé sur le défrichement renouvelé et la plantation d'arbres en y substituant, petit à petit, une propriété privée prisonnière de ses propres limites. Elle deviendra sans doute une nécessité le jour où il ne restera plus un pouce de forêt à défricher.

3) La répartition des terres

La distribution des terres chez les grands planteurs du Moronou s'opère ainsi (annexe 1) : les trois-quarts sont consacrés au cacao, environ le quart au café, cultures vivrières et fruits occupant un peu moins de 2 % des surfaces. La disproportion entre les superficies vouées aux cultures d'exportation (98,2 %) et celles sur lesquelles sont maintenues des cultures vivrières (1,8 %) est énorme, et pourrait conduire à conclure à une agriculture totalement extravertie, entièrement tournée vers le marché international. Ce serait négliger le processus du défrichement renouvelé. Les surfaces portant du cacao ou du café ont été complantées, lors de leur fondation, en cultures vivrières. Les premières années, elles ont produit

uniquement pour l'autoconsommation de l'exploitation. Quand les cacaoyers ou les caféiers sont arrivés à maturité, elles n'ont plus fourni que des cultures d'exportation. Tant qu'il reste de la forêt à défricher, l'autoconsommation alimentaire est en principe satisfaite. Le rapport des surfaces fausse la compréhension des phénomènes économiques s'il pousse à croire que la totalité de la production est destinée au marché international en opposant cultures pérennes et cultures vivrières. Il masque des comportements plus complexes. D'ailleurs, les rendements obtenus pour les cultures vivrières sont élevés et semblent suffire aux besoins alimentaires, alors qu'ils sont médiocres pour les cultures d'exportation (6). Nous ne sommes pas en présence d'une agriculture uniquement « marchande ».

La répartition des champs selon la date de fondation s'établit de la façon suivante :

champs fondés avant 1950	16,3 %
champs fondés entre 1950 et 1959	34,4 %
champs fondés entre 1960 et 1969	34,0 %
champs fondés entre 1970 et 1974	15,3 %

Ces chiffres montrent la jeunesse des plantations, puisque 83,7 % des superficies ont été défrichées après 1950. Il ne faut pas oublier que les plantations les plus anciennes, abandonnées, n'ont pas été mesurées. Ces résultats ne retracent donc pas l'entier déroulement de la vie des plantations.

La superficie moyenne d'un champ de cacao est le double de celle d'un champ de café (annexe 2). Elle est presque six fois supérieure à celle d'un champ consacré uniquement aux cultures vivrières ou aux fruits. En réalité, ces moyennes ne revêtent pas une grande signification. J'ai affiné davantage l'analyse en recourant aux biographies de plantations quand toutes les données étaient disponibles. J'ai obtenu ainsi la superficie défrichée chaque année pour chaque grande exploitation (annexe 3). Elle varie de 0,53 hectares à 9,79 hectares, selon l'étape de développement de la plantation et selon la main-d'œuvre que son maître peut mobiliser. Selon les auteurs ghanéens, un homme seul, sans main-d'œuvre étrangère, ne peut guère défricher plus de deux hectares par an (7). La majorité des grands planteurs du Moronou se trouvent donc dans une phase avancée du développement de leurs exploitations.

4) Les grands planteurs vers 1950

Un cadastre a été dressé par l'administration coloniale dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire entre 1953 et 1956 (8). Les documents d'enquête sont conservés de nos jours dans les bureaux des sous-secteurs de la Direction du développement rural, en particulier à Arrah, Bongouanou et M'Batto. Ils comprennent deux séries de données : une carte par village, avec des champs portant chacun un numéro ; un cahier, qui accompagne chaque carte et qui porte les mêmes références numérotées. Toutes les indications sur un champ sont consignées dans ce cahier : l'année de fondation, la superficie, la ou les cultures pratiquées, le nombre de pieds à l'hectare, l'état d'entretien, la main-d'œuvre employée, etc... Ces documents ont déjà été traités à l'échelle du Sud-Est. Ils n'en demeurent pas moins précieux pour comprendre la situation actuelle des grands planteurs du Moronou. Ils ne sont pas toujours complets. Certains cadastres ont disparu, d'autres sont dans un mauvais état de conservation. On ne peut donc les utiliser de façon exhaustive. J'ai retenu quelques villages que je connaissais bien et pour lesquels les renseignements paraissaient complets. Chaque unité cartographiée ne correspond pas toujours à une « parcelle », c'est-à-dire à la portion de terrain défrichée chaque année. Certaines de ces unités sont très vastes et ont été sans doute créées en plusieurs années. Il conviendra d'utiliser le terme de « champ », d'acception floue. Grâce à ces documents, j'essaierai de reconstituer la situation foncière vers 1950, de voir ce qu'étaient à cette époque les grands planteurs actuels et s'ils occupaient déjà le sommet de la hiérarchie.

Les cartes établies dans le Moronou entre 1953 et 1956 ressemblent de très près à celles qui seront dressées un peu plus tard dans le Bettié (9). Une carte générale pour le village d'Ellinzué nous permet de dégager quelques grandes caractéristiques (carte). Le village est construit le long d'une route principale. A partir de ce centre, rayonnent des routes secondaires, des pistes et des sentiers sur lesquels se greffent des « grappes de champs », pour reprendre l'expression de Cl. Surroca, selon une distribution folliculaire. Elles n'occupent pas tout l'espace, laissant subsister des réserves de forêt. Elles sont très dispersées et parfois très éloignées du village. Le territoire villageois présente une physionomie bien parti-

culière. Les terres ne sont pas concentrées à l'intérieur d'un espace borné, délimité. Toute création ou extension demeure encore possible, ce qui est la caractéristique d'une agriculture pionnière. Aucun ordre chronologique ne préside aux défrichements : des champs créés en 1936 se trouvent loin du village alors que des champs de 1948 en sont proches. Cette observation confirme ce que nous savions du défrichement renouvelé. Les originaires d'un village ont toute latitude d'aller défricher là où ils le désirent. Les unités de la taille la plus élevée sont créées le plus loin possible du village, c'est-à-dire sur les sites où l'espace est encore disponible. La prospérité économique d'après-guerre se fait nettement sentir, car la majorité des fondations date de cette période.

Les cahiers qui accompagnent ces cartes permettent d'établir la répartition des cultures en 1953-1956. Cette répartition sera étudiée pour six villages : Abongoua, Agbossou, Andé, Bongouanou, Ellinzué, Kouassikro. Le cacao occupe 6 124,9 hectares, soit 57,9 % des superficies cultivées, et le café 4 457,3 hectares, soit 42,1 % des superficies cultivées. Cette répartition diffère de celle observée de nos jours. Le café y occupe une place beaucoup plus importante, ce qui s'explique par de bons cours internationaux entre 1952 et 1955. Cependant, les proportions varient selon les villages. La conjoncture n'explique pas tout. Le passé économique ainsi que la texture des sols rendent compte des variations locales. Les cultures vivrières sont complantées avec les cultures pérennes sur les parcelles les plus récentes. Quand elles sont cultivées seules, les parcelles sont très petites. D'autres arbres sont signalés en association avec les cultures pérennes : kola-tiers, orangers... Une caractéristique apparaît, qui deviendra marquante vingt-cinq ans plus tard : l'opposition entre des zones denses, où la taille moyenne de la parcelle est réduite, et des zones situées à proximité d'importantes réserves de terre.

Ces cadastres de 1953-1956 permettent de retrouver la trace de trente-cinq grands planteurs actuels, auxquels j'ajouterai deux planteurs inclus dans l'échantillon de départ et pour qui toutes les données sont disponibles. Les autres chefs d'exploitation n'ont pas été retenus, soit qu'ils n'aient pas été mentionnés dans les cahiers, soit que ces cahiers aient été perdus, comme c'est le cas pour le village de Kregbé.

Les grands planteurs actuels se répartissaient ainsi en 1953-1956 :

Tranches de superficie en 1953-1956	Nombre d'exploitations
Moins de 10 ha	18
De 11 à 20 ha	7
De 21 à 30 ha	7
De 31 à 40 ha	3
De 41 à 50 ha	1
De 51 à 60 ha	—
De 61 à 70 ha	1
TOTAL	37

La stratification des exploitations était déjà poussée, sans atteindre les écarts observés de nos jours, puisque l'exploitation la plus étendue restait inférieure à soixante-dix hectares. La moitié des exploitations ne dépassaient pas dix hectares, et les deux-tiers étaient inférieurs à vingt hectares. En 1953-1956, ces grands planteurs ébauchaient leur processus d'extension. Ces chiffres confirment que la croissance de l'exploitation s'opère grâce à des extensions annuelles, et non par absorption d'autres unités. On peut même signaler un cas de régression. Une plantation de Brou-Akpaoussou mesurait 39,25 hectares en 1953-1956 et s'était rétrécie à 29,10 hectares en 1974. Une partie des terres avaient été abandonnées car elles étaient faiblement productives. Cette exception jette une lueur sur l'évolution des exploitations et nous fait comprendre comment est menée leur gestion sur long terme.

Il est intéressant de rapprocher la situation actuelle des grands planteurs, telle qu'elle est fournie par le Recensement National Agricole de 1974, de ce qu'elle était en 1953-1956. Cette comparaison n'a été possible que pour les trente-sept planteurs déjà signalés (annexe 4). La superficie totale des trente-sept exploitations est passée de 699,4 hectares en 1953-1956 à 2 257,7 en 1974. Elle a été multipliée par 3,23 en vingt-cinq ans. La superficie moyenne d'une grande plantation a évolué de 18,9 hectares en 1953-1956 à 61,0 hectares en 1974. Ces moyennes masquent des différences d'évolution selon les tranches de superficie.

Les inégalités de dynamisme se retrouvent entre exploitations. La plantation la plus petite de l'échantillon mesurait 2,10 hectares en 1953-1956 ; elle atteignait 75,90 hectares en 1974 ; elle a été multipliée par 36,14. A l'inverse, l'exploita-

tion la plus grande en 1953-1956 mesurait 68,90 hectares ; elle est de 107,4 hectares de nos jours ; elle n'a été multipliée que par 1,56. Une fois atteint un seuil de gigantisme, les grandes plantations perdraient leur dynamisme originel, l'objectif d'occupation de l'espace étant rempli.

Les grands planteurs actuels étaient-ils déjà au sommet de la hiérarchie en 1953-1956 ? L'étude des cadastres fournit un renseignement précieux : d'autres planteurs étaient plus importants à l'époque que les planteurs actuels (annexe 5).

En 1953-1956, 6,9 % des exploitations de ces villages étaient supérieures à vingt et un hectares. Plus de la moitié étaient comprises entre vingt et un et trente hectares. La stratification était déjà élaborée et s'étendait au-delà de soixante et un hectares. Le cas s'est rencontré d'une exploitation de 111,5 hectares. La situation variait selon les villages.

On peut tirer quelques conclusions de ces observations. Il y avait déjà des grands planteurs en 1953-1956, et ces grands planteurs n'étaient pas ceux d'aujourd'hui, à quelques exceptions près. Pour que la stratification soit aussi avancée à cette époque, il faut que le processus ait été entamé bien avant 1945 si l'on tient compte du défrichement renouvelé, qui procède par petites parcelles annuelles. Ainsi, le travail obligatoire n'aurait pas été un obstacle discriminant à l'émergence des grandes plantations, mais il ne l'a pas facilitée non plus. Ceux qui sont déjà des grands planteurs en 1953-1956 le doivent uniquement à leur travail et à celui de leur famille, la main-d'œuvre étrangère étant orientée vers les plantations européennes.

Grâce à l'amabilité des responsables locaux de la Sous-Direction du développement rural, j'ai pu savoir ce qu'étaient devenus ces grands planteurs de 1953-1956. Beaucoup sont décédés et leurs héritages sont allés de préférence à un « homme riche ». Pour les autres, bon nombre d'exploitations sont sur le déclin, tandis que d'autres sont encore prospères. Les grands planteurs villageois forment une catégorie ouverte, qui se renouvelle, grâce aux modalités du défrichement renouvelé. La stratification économique des plantations n'est pas définitive tant qu'il reste de la forêt à conquérir.

NOTES

- (1) Réponse du Gouverneur Général au rapport de la mission d'inspection dirigée par M. Kair, relatif à la vérification de l'administration du cercle N'Zi - Comoë (Côte-d'Ivoire). Dakar, le 17 mai 1919. Archives nationales du Sénégal, 4 G 29, pièce n° 68.
- (2) Cl. Surroca (1964 : 53-54), (1970 b : 29 ; 34).
- (3) Kindo Bouadi (1978) : décret du 16 février 1971, reprenant une circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 17 décembre 1968.
- (4) Kwame Aka Joachim (1979 b : 9).
- (5) Cl. Surroca (1964 : 57).
- (6) R.C.I. ministère de l'Agriculture (slnd).
- (7) C. Okali et alii (1974).
- (8) V. Zelensky (1955). Je remercie J.-P. Chauveau de m'avoir signalé l'existence de ces documents.
- (9) Cl. Surroca (1964, 1970 a, 1970 b).

ANNEXES

**1) Grands planteurs du Moronou :
échantillon du Recensement National Agricole de 1974
(unité = ha) :**

Tranches d'âge	Cacao dominant	Café dominant	Cultures vivrières seules et fruits	TOTAL	%
Avant 1930	7,2	—	—	7,2	0,3
1930-1939	24,4	—	—	24,4	0,9
1940-1949	306,3	110,3	7,1	423,7	15,1
1950-1959	772,0	193,2	—	965,2	34,4
1960-1969	736,1	216,8	—	952,9	34,0
1970-1974	256,7	130,1	42,0	428,8	15,3
TOTAL	2 102,7	650,4	49,1	2 802,2	100,0
%	75,0	23,2	1,8	100,0	

**2) Superficie moyenne d'un champ
(Grands planteurs du Moronou :
échantillon du Recensement National Agricole de 1974)**

Cultures	Superficies totales	Nombre de champs	Superficie moyenne
Cacao dominant	2 102,7 ha	309	6,8 ha
Café dominant	650,4 ha	192	3,4 ha
Cultures vivrières et fruits	49,1 ha	40	1,2 ha

3) Défrichement moyen annuel
(données du Recensement National Agricole de 1974
et données d'enquête).

N°	Superficie totale (ha)	Nombre d'années	Défrichement moyen (ha)
1	7,53	14	0,54
2	15,31	29	0,53
3	16,66	27	0,62
4	18,95	24	0,79
5	19,98	5	4,00
6	28,49	15	1,90
7	29,09	22	1,32
8	29,27	37	0,79
9	30,41	21	1,45
10	31,43	24	1,31
11	31,69	37	0,86
12	33,56	14	2,40
13	34,70	40	0,87
14	35,56	29	1,23
15	35,92	27	1,33
16	37,56	16	2,35
17	39,68	16	2,48
18	40,92	27	1,52
19	43,72	26	1,68
20	44,60	20	2,23
21	45,09	15	3,01
22	45,30	24	1,89
23	49,30	22	2,24
24	52,25	26	2,01
25	53,10	29	1,83
27	58,67	26	2,26
28	59,30	56	1,06
29	66,26	13	5,10
30	68,27	32	2,13
31	68,52	26	2,63
32	69,05	24	2,88
33	69,51	11	6,32
34	70,56	34	2,08
35	71,35	25	2,85
36	73,46	22	3,34
37	73,80	35	2,11
38	79,52	41	1,94
39	85,34	29	2,94
40	90,82	19	4,78
41	92,11	30	3,07
42	97,22	26	3,74
43	97,85	40	2,45
45	148,13	34	4,36
46	215,47	22	9,79

4) Evolution de 37 exploitations entre 1953-56 et 1974 :

Tranches de superficie (1974)	Nombre d'exploitations	Superficies 1953-1956 (ha)	Superficies 1974 (ha)	Chiffre multiplicateur
moins 10 ha	—	—	—	—
11- 20 ha	2	28,50	34,20	1,20
21- 30 ha	4	82,35	110,10	1,34
31- 40 ha	8	117,16	280,20	2,39
41- 50 ha	2	41,05	88,80	2,16
51- 60 ha	4	92,67	224,30	2,42
61- 70 ha	5	91,81	343,20	3,74
71- 80 ha	5	56,73	374,00	6,59
81 -90 ha	2	38,45	176,10	4,58
91-100 ha	1	37,45	92,10	2,46
101-150 ha	3	107,55	295,34	2,75
151-200 ha	—	—	—	—
201-250 ha	1	5,67	239,40	42,22
TOTAL	37	699,39	2 257,74	3,23

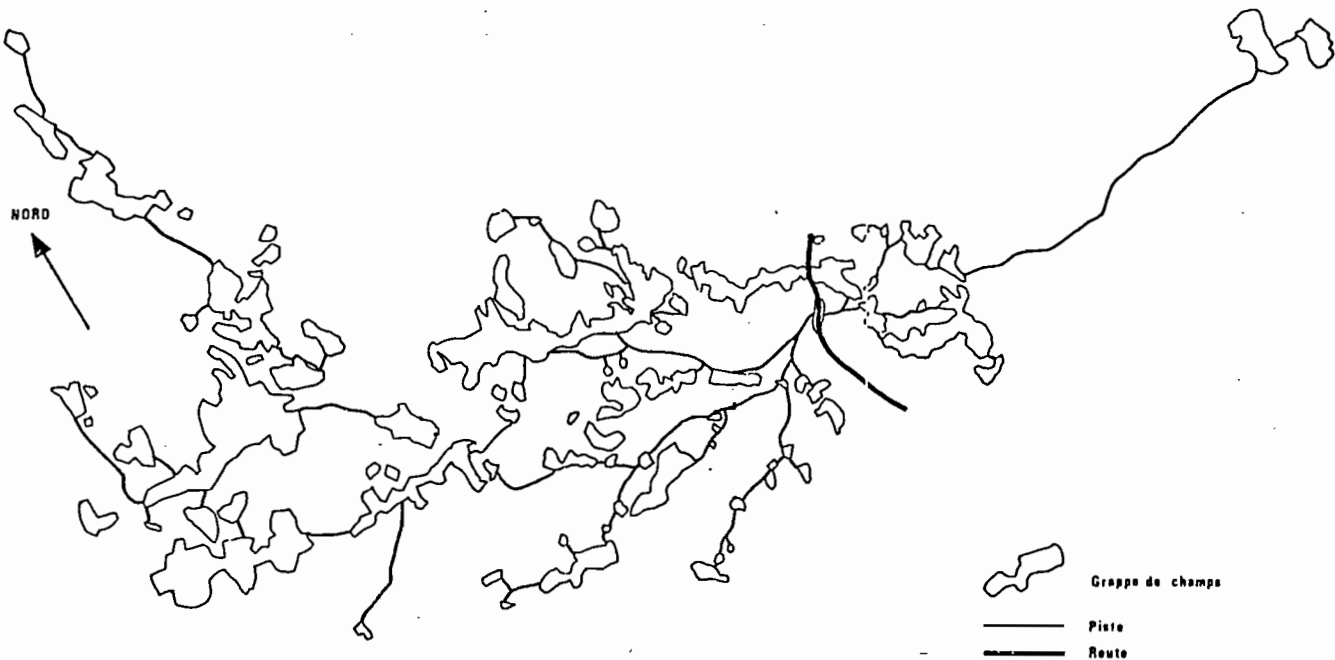
5) Répartition des exploitations de 6 villages en 1953-56 :

Villages	Nombre d'exploitations	Classes de superficie (ha)					TOTAL
		21-30	31-40	41-50	51-60	+ 60	
Abongoua	233	15	6	3	1	1	26
Agbossou	243	5	1	—	—	—	6
Ande	229	7	7	3	1	2	20
Bongouanou	232	3	—	1	1	—	5
Ellinzue	160	8	1	2	—	1	12
Kouassikro	113	7	2	4	1	1	15
TOTAL	1 210	45	17	13	4	5	84

E L E N Z U E (1953)

(Grappes de champs)

46



ECHELLE
500 m

CHAPITRE 3

UNE POSSIBILITÉ

D'ENRICHISSEMENT INDIVIDUEL

Les économistes gagneraient à se passionner pour les études de parenté. Non seulement il s'agit d'un jeu fascinant, qui convient au côté formaliste de leur apprentissage, mais encore ces études mènent à la solution de problèmes théoriques, comme, par exemple, celui de la différenciation économique dans les sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest.

L'étude de l'organisation économique du Moronou permet d'y expliquer, en partie, l'apparition de grands planteurs. En effet, cette organisation économique procure une possibilité de forte accumulation individuelle. Tout d'abord, il existe une homologie totale entre les communautés de production, de consommation et d'accumulation, dissociées, par ailleurs, de la communauté de résidence, sans obligations économiques. Ensuite, ces trois communautés sont divisées en deux cellules sur le plan géographique : une cellule domestique et une cellule étrangère. Le chef de ces communautés accapare le surtravail fourni par les membres de ces deux cellules. Il n'est qu'à titre exceptionnel associé à un frère germain ou utérin, il est le seul bénéficiaire de ces apports en travail. Cette organisation, commune, semble-t-il, à l'ensemble des Akan, n'est pas suffisante. Elle n'est qu'une des conditions de possibilité dans une cascade de déterminations : à l'échelle nationale, la politique économique ivoirienne ; à l'échelle de la forêt, l'économie de plantation ; à l'échelle des villages, l'initiative d'individus entreprenants. Mais, elle est nécessaire.

Si cette accumulation individuelle permet, dans certains cas, d'entreprendre le défrichement d'espaces forestiers, elle ne débouche pas pour autant sur un accroissement du détour de production, et donc sur une reproduction élargie de l'entreprise. Sa finalité est autre : amasser des biens de façon à constituer un *trésor familial* qui servira à assurer la survie de la cellule domestique après la disparition du planteur. Ce trésor remplit les mêmes fonctions économiques que les trésors en or de l'époque pré-coloniale, époque où existait déjà une différenciation marquée entre riches et pauvres (1). La finalité de cette accumulation individuelle ne relève donc pas d'une rationalité capitaliste.

1) Le cadre de vie : la cour

Les difficultés rencontrées pour définir le terme de « cour » sont bien rendues par P. Etienne, qui lui donne plusieurs acceptions : soit une famille élémentaire, soit une famille étendue (2). Ces difficultés ont fait douter de la pertinence de ce niveau d'organisation sociale. Certains interlocuteurs m'ont laissé entendre qu'il s'agissait d'une création de l'administration coloniale pour faciliter les tâches d'imposition et de recrutement. Après enquête, il apparaît que l'*awlo* est une institution qui caractérise la société agni bien avant la conquête coloniale. Mais l'administration coloniale a donné aux chefs de cour une importance qu'ils n'avaient pas auparavant (3).

De nos jours, cette unité n'est pas inscrite sur le sol. Elle est fictive, ses membres sont dispersés dans l'espace. Aucune obligation économique ne les lie, sauf des travaux agricoles effectués sur le champ du chef, à sa demande. Il fournit, en retour, nourriture et boissons. Ces travaux collectifs paraissent peu fréquents. L'importance économique de la cour était plus grande à l'époque coloniale quand elle servait d'unité de prélèvement de l'impôt de capitation et de recrutement pour les travaux forcés. Maintenant, ses fonctions sont plutôt juridiques et sociales : le chef de cour règle les litiges qui opposent des membres de son habitation et les représente auprès du chef de village. Mais ce niveau d'organisation est indispensable à connaître, car il constitue un passage obligé pour repérer les communautés économiques, qui lui sont internes. La démarche de terrain est alors la suivante : d'abord, s'adresser au chef de village et à ses notables pour établir une liste des chefs

de cour ; puis, établir auprès de chaque chef de cour une liste des planteurs qui relèvent de sa communauté d'habitation.

Le système de parenté des Agni est matrilineaire. Mais un individu relève de la cour de son père. La résidence est donc patrilocale. Une telle situation passe pour être génératrice de conflits. Or une société ne peut vivre dans un conflit permanent. Il importe de savoir comment ce conflit est résolu dans la vie quotidienne, ou plutôt d'inverser la démarche classique : supposer que le conflit est l'exception, et mettre en évidence la rationalité de la société locale qui permet d'éviter des heurts trop violents.

Le village de Bouadikro, situé sur la route qui mène de Bongouanou à Dimbokro, présente des particularités telles qu'il n'est pas représentatif de la zone. En particulier, les planteurs ont abandonné la culture du cacao à la suite d'un assèchement du climat, selon leur interprétation (4). Ils ne se consacrent plus qu'au café, et une importante partie de la population vit dans d'autres régions, à la recherche de forêt à défricher. De ce fait, la proportion d'étrangers dans le village est très faible.

On peut y classer les planteurs selon leurs liens de parenté avec les chefs de cour de façon à vérifier si la norme d'une résidence patrilocale se traduit ou non dans les faits (annexe).

Le nombre de planteurs qui appartiennent à un lignage différent de celui du chef de cour est quatre fois supérieur à celui des planteurs relevant du même lignage. Une étude approfondie des relations de parenté montre qu'il s'agit en grande majorité de relations en ligne agnatique. La norme villageoise d'une résidence patrilocale se trouve donc confirmée par une étude de fréquences. Une minorité de cas est formée d'alliés du chef de cour.

Une étude en termes de générations fait apparaître un cycle de résidence, au cours duquel les parents agnatiques d'un chef de cour se substituent peu à peu à ses parents utérins. Pour la génération du chef de cour, nous trouvons une équivalence entre parents utérins et parents agnatiques. Le chef de cour s'entoure, en particulier, de ses frères. A la génération suivante, le nombre de parents agnatiques devient plus important que celui des parents utérins. Cette disproportion s'accroît à la génération des petits-neveux. A la dernière génération, il ne reste plus que des parents agnatiques du chef de cour.

On comprend dès lors comment fonctionne la norme d'une

résidence patrilocale dans cette société matrilineaire. Au départ, existerait un noyau utérin, composé du chef de cour et de ses frères. Leurs sœurs ayant l'obligation d'aller résider chez leurs maris, ne restent sur place que les descendants de ce noyau utérin, qui en sont issus en ligne agnatique. La tendance agnatique l'emporte au fil des générations, puisque les fils des sœurs naissent et se reproduisent dans l'habitation de leurs pères. La norme est ainsi tout à fait confirmée. Toutefois, à l'occasion des héritages, des neveux utérins viennent résider dans la cour de leur oncle maternel, refaisant en sens inverse le parcours de leur mère. Cette possibilité explique la présence éventuelle de parents utérins du chef de cour. Elle démontre aussi l'extrême souplesse d'un système de parenté qui permet à chaque individu de jouer sur plusieurs appartenances (matrilignage et cour) selon les intérêts économiques en balance.

Ainsi, dans cette société matrilineaire, la cour concrétise l'existence de patrilignées, qui n'ont ni nom ni fonctions dans la société agni. Cet asile géographique était le lieu d'assimilation des captifs, autrefois. Il est le lieu d'accueil des étrangers, de nos jours.

2) La communauté de production

L'agriculture est l'activité principale des Agni. L'artisanat n'occupe qu'une faible place : ses revenus sont de peu d'importance. Cette spécificité servira de fondement pour définir la communauté de production. Une erreur à éviter est de partir de la terre pour cerner cette notion. Ce n'est pas le champ qui dicte l'appartenance à une telle communauté, mais le procès de travail dont il n'est que le support. La communauté de production est donc définie ainsi : *le groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit.*

Le chef de cette communauté est un planteur (*fiédifwé*), c'est-à-dire l'individu sous l'autorité duquel est défrichée une fraction de forêt pour y établir une parcelle de cultures vivrières (*fié*), complantée de cultures pérennes. Le planteur représente le centre de décision principal de la communauté de production. Sa gestion touche toutes les parcelles, même quand elles sont dispersées dans le terroir villageois ou dans plusieurs régions du pays. Son comportement quotidien ne laisse aucun doute à ce sujet.

Son rôle de gestionnaire a été clairement résumé :

« Il décide des dépenses de l'exploitation et en échange de l'aide apportée par ses subalternes, pourvoit entièrement à leur entretien et à celui de leurs familles... » (5).

Mais les faits sont complexes. Face au centre de décision principal — le planteur — coexistent des centres de décision secondaires. Les épouses, les enfants, les proches parents, les manœuvres, tous disposent de budgets qui leur sont propres (6). De plus, l'enquête de terrain a fait apparaître des cas d'exploitations semi-autonomes, difficiles à analyser. Par exemple, un fils de chef de cour est marié et dispose d'une plantation de cultures vivrières et de café. Ses frères étant partis, il vit à proximité de la maison de son père. Il pourvoit aux plus gros travaux sur les champs de ce dernier : défrichements ; plantations d'igname, de café et de cacao ; récoltes. Il sollicite pour cela l'aide de ses camarades du village. Il n'emploie de manœuvres étrangers que pour les opérations de sarclage. Un autre exemple est fourni par un manœuvre baoulé à qui son chef de cour a accordé une plantation. En retour, il continue de travailler sur les champs de son hôte. Dans ces deux cas, la question se pose de savoir si nous sommes en présence d'un centre de décision principal (planteur) ou secondaire (aide familial). Le recueil du terme vernaculaire qui les désigne sert à diminuer la difficulté : ils sont tous les deux qualifiés de planteur (*fiédifwé*). De plus, ils sont mariés et disposent d'une parcelle de cultures vivrières complantée en cultures pérennes, ce qui est la marque de leur autonomie économique. Ils forment donc, l'un et l'autre, un centre de décision principal, et leur apport en travail au chef de cour doit être analysé en termes d'aide.

De même, dans des cas exceptionnels, deux frères utérins sont associés dans une communauté de production, l'aîné préparant sa succession en confiant de plus en plus de responsabilités au cadet. L'appartenance à une même communauté ne fait pas de doute, puisqu'une unité de gestion existe. Cette unité n'était pas donnée au départ. Elle s'est créée petit à petit grâce à l'abdication progressive du frère aîné devant les tâches qu'il avait à affronter. D'une manière plus générale, certains planteurs âgés confient le soin de leurs campements à un jeune parent, de préférence un neveu utérin, et restent eux-mêmes au village. Tout se passe comme s'ils avaient investi en travail dans leur jeunesse pour préparer une heureuse vieillesse,

relayés par la génération suivante. La communauté de production relève encore de leurs décisions, mais ils initient progressivement leur héritier à la succession. En définitive, ces exemples confirment plus qu'ils n'infirmement la validité d'une démarche qui s'appuie sur la recherche d'un centre de décision principal.

La communauté de production est divisée en deux cellules : une cellule domestique et une cellule étrangère. Cette superposition est le produit de l'histoire. Elle résulte de la politique d'immigration des manœuvres instaurée par l'administration coloniale.

La cellule domestique ne comprend jamais de frères germains ou utérins du chef, sauf dans des cas exceptionnels, dont quelques-uns ont été présentés. Le principe est que chacun des frères issus d'une même mère est à la tête d'une communauté distincte. Ils appartiennent, par contre, à une même communauté de résidence, à une même cour, au sein de laquelle leurs habitations sont voisines. Une telle situation est la marque d'un fort individualisme économique, et apparente la cellule domestique des Agni au ménage de type occidental.

Le procès de production ne revêt pas les mêmes caractéristiques en économie de savane et en économie de plantation. En économie de savane, les processus sont répétitifs. Les mêmes opérations culturales sont recommencées chaque année car la plante disparaît entièrement à la récolte. En économie de plantation, les processus sont cumulatifs. Une même parcelle reçoit tout au long de son cycle de vie des apports en travail de diverses catégories de producteurs qui s'additionnent les uns aux autres dans la mesure où le plant, l'arbuste, reste en terre après chaque récolte. La différence essentielle entre économie de plantation et économie de traite n'est donc pas la présence ou l'absence d'une main-d'œuvre étrangère, mais le déroulement du procès de production.

Les Agni distinguaient autrefois quatre saisons. Une grande saison sèche courait de novembre à mars ; c'était celle des récoltes et de la préparation de nouvelles parcelles. Une grande saison des pluies s'étendait d'avril à juin. On y plantait ou semait tout ce qui était nécessaire à l'autoconsommation domestique ; l'igname était la plante dominante. Au cours de la petite saison sèche, en juillet et en août, on désherbaient les parcelles. Cet entretien se poursuivait pendant la petite saison des pluies, en septembre et octobre (7). L'économie de profit a

introduit en zone forestière de nouvelles plantes à cycle cumulatif long : le café, pour lequel un délai de quatre à cinq ans sépare la plantation de la production ; le cacao, pour lequel ce délai varie entre cinq et six ans, selon les espèces. Leur durée de vie s'étend sur de nombreuses années, mais on estime qu'au-delà de soixante ans, les rendements d'un cacaoyer sont faibles.

La répartition des tâches agricoles au sein d'une exploitation dépend d'abord de ces cycles. Elle résulte d'une combinaison, agencée par le chef d'exploitation, de plusieurs catégories de producteurs. Cette combinaison ne revêt aucun caractère absolu et se modifie chaque année sous l'influence de plusieurs considérations.

La division sexuelle des tâches voudrait que les cultures de profit (cacao, café) soient plutôt cultivées par les hommes, et que les cultures vivrières (banane, igname, taro) soient plutôt le fruit du travail des femmes. Cette division n'est jamais stricte. Tout est une question d'échelle. Quand les cultures vivrières sont produites sur une petite échelle pour couvrir les besoins en autoconsommation de l'exploitation, elles sont entretenues par les femmes. Si elles sont produites sur une grande échelle, comme c'est le cas, parfois, pour la banane-plantain, on peut les considérer comme des cultures de profit ; les hommes y travaillent. De plus, l'âge du producteur doit être pris en considération. Quand un homme est âgé ou peu valide, il participe aux opérations culturales des femmes de l'exploitation.

La distinction des cellules domestique et étrangère fait que les membres de la cellule domestique accorderaient l'essentiel de leur travail à la création et à l'entretien de jeunes parcelles, tandis que les manœuvres étrangers s'occuperaient principalement des parcelles en production. Mais, dans certaines conditions, les manœuvres permanents débroussaillent chaque année une portion de forêt pour fonder une nouvelle parcelle. D'autres fois, ce sont des manœuvres temporaires qui sont rémunérés pour cette activité.

Le stade d'évolution de la parcelle est un autre facteur à prendre en considération. Trois stades sont à distinguer avec soin. Le stade de la fondation est celui du débroussaillage, de l'abattage de certains grands arbres, de la plantation des cultures vivrières et pérennes. Il occupe les premiers mois du cycle de vie de la parcelle. Au stade suivant, la jeune parcelle

fournit des cultures vivrières, mais ne produit pas encore de café ou de cacao. Ce stade s'étend de la première année à la quatrième ou à la sixième année selon les variétés. Au dernier stade, la parcelle en production donne pendant de nombreuses années des cabosses de cacao et des cerises de café ; les cultures vivrières ont totalement disparu. L'apport en travail de la cellule domestique est important pour les deux premiers stades, alors que celui de la cellule étrangère est prépondérant pour le dernier. En réalité, des manœuvres étrangers interviennent aussi au cours des deux premiers stades, pour combler des déséquilibres nés dans l'organisation générale du travail.

La répartition des terres joue aussi un rôle dans l'organisation du travail. Les plantations d'un même exploitant sont réparties en autant de campements, où il a résidé à l'époque de la fondation, et qui sont occupés par des manœuvres étrangers au cours de la phase de production. Ces campements peuvent être situés sur un même terroir villageois, soit groupés en un même lieu-dit et distingués par des numéros, soit dispersés en plusieurs lieux-dits. Ils peuvent être éloignés dans l'espace. Certains sont proches du village d'origine, d'autres en zone de migration (Abengourou, Tiassalé-Ndouci...). Ces divers campements ne sont pas au même stade d'évolution. Quelques-uns sont à peine créés alors que d'autres produisent depuis de nombreuses années. Ce ne sont donc pas les mêmes catégories de producteurs qui interviennent. Cependant, un campement éloigné de l'habitation du chef d'exploitation est géré et contrôlé par l'un de ses proches parents, en général son neveu utérin ou son fils, qui y demeure en permanence avec son épouse. La cellule domestique y laisse donc son empreinte, même en phase de production. De plus, les plantations productives sont divisées en parcelles individuelles, chacune d'entre elles étant délimitée par des piquets de bois. Ces parcelles sont attribuées à chaque membre de la cellule domestique participant au travail des champs et à chacun des manœuvres permanents. Chaque responsable d'une parcelle individuelle en assure, en principe, l'entretien et les récoltes (8) (9).

Le critère d'activité agricole que j'ai retenu n'est pas l'âge, car il a été clairement démontré qu'il ne signifie rien en milieu rural africain, mais la présence effective aux champs. Les élèves des écoles primaires et secondaires n'ont pas été

comptés dans la population active, même quand ils participent à certaines opérations culturelles comme la récolte de cacao pendant les vacances de Noël. Le critère exact devient une « présence continue et régulière aux champs ».

3) La communauté de consommation

La communauté de consommation ne se définit ni par la convivialité, ni par le foyer où travaille chaque cuisinière. La convivialité manifeste une solidarité alimentaire, simple équivalent de celle qui s'observe au cours des échanges de travail agricole. Le foyer où opère chaque cuisinière n'implique qu'une faible décision économique. Le fondement de la communauté de consommation se trouve dans la provenance du produit qui sert à satisfaire les besoins. Cette provenance est à son tour justifiée par le travail de la communauté de production.

L'autoconsommation alimentaire est le domaine privilégié qui sert à définir la communauté, car la provenance du produit y est plus aisément repérable que pour les autres types de consommation. De plus, malgré les changements, elle maintient une communauté qui a pu s'effriter dans d'autres secteurs de la vie économique. D'ailleurs, la dénomination agni du planteur (*fiédifwé*) fait clairement allusion à cette communauté d'autoconsommation : est planteur un homme qui a fait défricher une parcelle pour y planter des cultures vivrières (*fié*) qui serviront à assurer la nourriture des siens. La communauté de consommation se définit comme un *groupe de personnes qui participent à la destruction d'une partie du produit, obtenu par la communauté de production, en vue de reconstituer leur force de travail.*

Chez les Agni du Moronou, la communauté de consommation est identique à la communauté de production, elle est composée des mêmes individus. Cependant, elle englobe aussi les enfants en bas âge, les personnes âgées et handicapées. Cette extension n'est pas un argument pour dénier l'identité des deux communautés, car ces personnes à charge étaient virtuellement comprises aussi dans la communauté de production.

La communauté de consommation est divisée en deux cellules : une cellule domestique et une cellule étrangère. Le planteur constitue le centre de décision principal pour la

gestion de cette communauté, ce qui ne s'oppose pas à l'existence de centres secondaires.

L'autoconsommation alimentaire de la cellule domestique est assurée grâce au produit du champ de cultures vivrières placé sous la responsabilité du planteur. La majeure partie du travail effectué sur ce champ est le fait des femmes de la cellule domestique. Les récoltes d'ignames sont entreposées sur des claies verticales en plein air. Les cuisinières viennent y prélever chaque jour pour la préparation des repas. S'il existe un surplus, il est vendu par le planteur. A l'inverse, si la récolte d'ignames est insuffisante, les femmes cueillent les bananes, puis les taros du champ de cultures vivrières. Avec ces produits, elles préparent un « foutou » qui est la base de tous les plats, et qui est toujours accompagné d'une « sauce » avec de la viande ou du poisson. Si une femme détient en propre une parcelle de cultures vivrières ou de manioc (10), elle contribue à l'autoconsommation collective. Un surplus de bananes ou de taros après satisfaction des besoins peut être commercialisé par les femmes à leur profit.

Les grosses dépenses monétaires pour la consommation collective sont à la charge du planteur. Il en est ainsi quand il faut acheter un sac de riz ou de maïs lorsque les cultures vivrières sont épuisées. Il en est de même pour les achats quotidiens de viande ou de poisson. Les poulets, pintades, moutons, cabris, cochons qui vagabondent dans le campement lui appartiennent. On ne peut parler vraiment d'élevage dans la mesure où les animaux sont livrés à eux-mêmes. Par contre, les petites dépenses monétaires sont effectuées par les femmes : achats de piments, de gombos, de sauce arachide, sur le marché du village.

La cellule domestique est divisée en plusieurs cuisines. En principe, il y a autant de cuisines que de femmes pourvues d'enfants, que ce soient des épouses ou des parentes utérines du planteur. Dans les faits, des regroupements s'opèrent. Par exemple, la première épouse d'un planteur, héritée de son oncle, a sa cuisine à part tandis que deux jeunes épouses font cuisine commune. Ou bien des jeunes femmes appartiennent à la cuisine de leur mère. Tous ces foyers fonctionnent tous les jours. Des plats y sont préparés, qui sont répartis entre plusieurs groupes de commensalité au sein de la cellule domestique : le planteur, les invités, les élèves, les cuisines, etc. La composition de ces groupes de commensalité est

variable selon la personnalité propre à chaque communauté de consommation. Une cuisinière prépare donc autant d'assiettes d'un même plat qu'il y a de groupes de commensalité à pourvoir. Elle doit aussi envoyer des assiettes à l'extérieur de la communauté de consommation.

Les dons de plats réciproques préservent une solidarité, une convivialité rompues par l'appartenance à des communautés de consommation différentes. Adressés au sein d'une même cour, ils maintiennent des liens avec les parents du planteur qui sont restés dans cette cour. Ce sont principalement des frères et des sœurs germains ou utérins. Quand ils sont expédiés en dehors de la cour, ils aboutissent dans les habitations dont les épouses sont originaires. Elles entretiennent ainsi des relations constantes avec leurs pères, leurs mères, leurs frères et leurs sœurs. Pour combattre une atomisation en une multitude de communautés de consommation, un réseau de dons réciproques de plats est mis en place pour protéger une solidarité originelle et amoindrie...

Les cas de non-réciprocité sont les moins nombreux. Ils concernent des personnes âgées, isolées (hommes veufs), handicapées, qui ont besoin d'une aide ou qui ne disposent pas d'une cuisinière.

L'autoconsommation alimentaire de la cellule étrangère est, elle aussi, satisfaite grâce à un prélèvement dans le champ de cultures vivrières de la communauté de consommation. En effet, l'organisation du travail agricole est telle que toutes les catégories de résidents participent à la production pour l'autoconsommation. Les manœuvres étrangers assurent le défrichage, le planteur et ses fils préparent les buttes, enfouissent l'igname et l'étalent sur des tuteurs après la pousse des premières feuilles, les épouses mettent en terre les bananes et les taros, les épouses des manœuvres secondent leurs maris pour les brûlis... De ce travail décomposé dans le temps et par catégories naît la justification d'une autoconsommation collective. Toutefois, il semblerait que la récolte d'igname soit réservée à la cellule domestique, et les bananes et les taros abandonnés aux manœuvres, en raison de préférences culinaires. Il ne faut pas cependant ériger cette distinction en règle, les situations pouvant varier d'une communauté à l'autre en fonction du produit disponible. La cellule étrangère bénéficie de la cueillette des fruits poussant sur la plantation : ananas sauvages, pamplemousses, mandarines... Là encore,

tout est question de proportions. S'il s'agit d'une culture entreprise sur une grande échelle pour la vente, le produit revient au planteur ; s'il n'est question que de satisfaire des besoins courants, les manœuvres y ont libre accès. Le planteur doit fournir certains biens indispensables pour la vie dans le campement : pétrole, allumettes, limes, poisson... Quand les cultures vivrières sont épuisées, il doit acheter du riz ou du maïs pour toute la communauté, et non pas seulement pour la cellule domestique. La vie quotidienne dans les habitations agni montre que les relations entre planteurs et manœuvres étrangers sont très personnalisées. Elles s'établissent davantage sur le registre d'un père à l'égard de ses enfants plutôt que d'un patron à l'égard de ses salariés. Le chef de la communauté est souvent sollicité pour de multiples achats auxquels il doit faire face. De sa bonne volonté dépendra le zèle de ses employés. Toutefois, il ne faut pas confondre personnalisation des rapports et vie champêtre idyllique. Les conflits existent, ils sont violents, en particulier à l'époque du partage du produit.

Dans la majorité des cas, les manœuvres étrangers sont célibataires. Quand ils sont mariés, leurs épouses ont pour tâche principale de pourvoir à leur entretien. Elles participent peu à la production agricole. Les femmes manœuvres sont de jeunes Baoulé ou Agni employées comme « mensuelles » ou « six mois ». Les manœuvres employés comme « contrats » sont, eux aussi, nourris par le planteur. A l'inverse des manœuvres permanents en *abusan*, ils n'ont pas le droit de pénétrer dans le champ de cultures vivrières pour prélever ce qui leur est nécessaire. Le planteur se charge lui-même de cette opération.

La logique du fonctionnement de la communauté de consommation est que les membres des cellules domestique et étrangère ont le droit de puiser dans le champ de cultures vivrières pour assurer leur autoconsommation. Ce droit est fondé sur leur participation à cette production, décomposée dans le temps et par catégories. Cette communauté englobe aussi les personnes non productives (enfants, vieillards, handicapés), qui sont prises en charge. Une fois satisfaits l'autoconsommation et les besoins courants, le surproduit est destiné à une accumulation individuelle.

4) La communauté d'accumulation

Toutes les sociétés ont besoin d'une accumulation pour se reproduire, même s'il ne s'agit pas d'une accumulation productive. Dans le cas contraire, elles courent à leur perte. Dans les sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest, cette accumulation prend souvent la forme d'un héritage, gage de survie du groupe, qui est transmis et accru à chaque génération. Il ne faut donc pas rejeter une telle réalité sous prétexte que la terminologie est inadaptée ou qu'une telle communauté ne possède pas d'existence propre.

La communauté d'accumulation est un *ensemble de personnes au sein duquel est regroupé le surproduit après satisfaction de la consommation*. Chez les Agni du Moronou, cette communauté est divisée en deux cellules : une cellule domestique et une cellule étrangère. Un problème de partage du surproduit se pose entre les deux cellules et au sein de chacune d'elles.

Dans la majorité des cas, le produit des récoltes de café et de cacao est divisé selon le régime de l'*abusan* : deux tiers au profit du planteur, un tiers pour les manœuvres étrangers. Rares sont les cas de partage du produit en deux moitiés égales (*abugnan*), destinés plutôt à récompenser de proches parents. Les autres types de manœuvres sont rémunérés à la traite selon des modalités convenues à l'avance : travail à la durée (journaliers, mensuels, annuels), travail à la tâche (« contrats »). Mais l'élément de base de la cellule étrangère demeure l'*abusan* qui, parfois, se livre à d'autres travaux soit chez son employeur, soit auprès d'autres planteurs. Il est donc légitime d'avancer que le planteur s'approprie deux tiers des récoltes de café et de cacao et qu'il en laisse un tiers à la cellule étrangère. Il bénéficie aussi de l'intégralité des récoltes de noix de kola.

Les autres membres de la cellule domestique disposent d'autres sources de revenu. Les femmes vendent légumes et condiments : tomates, aubergines, gombos, piments, oignons, arachides... Elles commercialisent aussi des bananes, des taros, du manioc (sous forme soit de tubercules, soit d'*attiéké*), du moins tant que leur production n'est pas menée sur une grande échelle. Dans le cas contraire, la vente de ces produits revient au planteur. Elles disposent d'une forte autonomie budgétaire, allant jusqu'à consentir des prêts monétaires à

leurs époux. Les enfants s'approvisionnent en fruits : oranges, mandarines, mangues, pamplemousses. Ils les consomment sur place ou en vendent par petites quantités, ce qui est fréquent pour les fillettes. Un principe semble présider à la répartition des ventes entre le planteur et les autres membres de la cellule domestique. Tant qu'il s'agit de sommes faibles, elles sont laissées aux soins des femmes et des enfants. Dès que les sommes acquièrent de l'importance, les ventes tombent sous la coupe du planteur.

Tous les gains monétaires servent à compléter les provisions pour la cuisine et à satisfaire les besoins courants. Tout ce qui reste constitue un surplus, qui est donc le produit de la communauté d'accumulation. Or, chez les Agni du Moronou, la communauté d'accumulation est identique aux communautés de production et de consommation. Mais une particularité la distingue. Si la production et la consommation sont des phénomènes collectifs, l'accumulation ne s'opère qu'au bénéfice d'un seul individu, le planteur, centre de décision et de gestion. Des possibilités de gain sont laissées aux membres de la cellule domestique, mais la majeure partie du surproduit des deux cellules est drainé vers un seul pôle. L'unicité de ce pôle rend possible et une forte accumulation individuelle et une grande différenciation économique. Tous les planteurs n'y sont pas contraints. Ce n'est qu'une possibilité offerte aux plus entreprenants d'entre eux.

La caractéristique majeure de l'unité d'accumulation chez les Agni du Moronou est que le surproduit y est individualisé, et non pas collectivisé. L'organisation économique y facilite donc un individualisme économique qui ne peut être imputé à la seule introduction de l'économie de profit. Si cette dernière a pu amplifier le phénomène, elle ne l'a pas créé.

Cette accumulation individuelle a-t-elle joué un rôle déterminant dans l'apparition des grandes plantations ? Les biographies de plantations nous montreront que ce n'est pas le cas. Il ne faut toutefois pas négliger les situations où un jeune planteur reçoit un important héritage en monnaie, ce qui lui permet d'embaucher davantage de manœuvres et de défricher beaucoup plus de forêt. En réalité, l'étude de terrain montre que les jeunes héritiers se comportent plus en rentiers qu'en entrepreneurs.

La fonction profonde de l'accumulation est de constituer des trésors à l'échelle de chaque planteur, trésors qui seront transmis par voie d'héritage.

*
**

La composition interne de l'exploitation agricole s'est peu modifiée depuis vingt ans, malgré une forte augmentation des densités rurales. Une faible diminution de la main-d'œuvre étrangère a été compensée par une légère progression des hommes et surtout des femmes de la cellule domestique. Ce phénomène a provoqué des variations de la superficie cultivée par personne active. Un transfert des manœuvres permanents s'est produit des petites vers les moyennes et les grandes exploitations. Le vide créé a été comblé par la force de travail familiale.

A long terme, et avec du recul, il semblerait que l'organisation économique des Agni du Moronou se soit transformée dans un sens qui a accentué la possibilité d'une forte accumulation individuelle. En effet, à l'époque pré-coloniale, l'unité d'exploitation était composée à peu près des mêmes individus que de nos jours : le chef, ses épouses et leurs enfants. Parfois, venaient s'adjoindre à cette communauté des neveux non reconnus par leur père. Un ou deux captifs la complétaient (11). L'essentiel du travail était consacré à la production de l'igname pour l'autoconsommation et de l'or pour les trésors. Le fait essentiel était que des frères germains ou utérins se trouvaient à la tête d'exploitations distinctes. L'individualisme économique préexistait aux bouleversements futurs. Avec la conquête coloniale et l'introduction des cultures de profit, les captifs ont acquis leur autonomie ou du moins n'apparaissent plus comme tels. Une cellule étrangère a été imposée de l'extérieur, qui a accru l'échelle de l'accumulation réservée au seul chef de la communauté. Elle a largement compensé la disparition des captifs. Elle n'est en rien une innovation spontanée : elle est le produit direct de la politique économique coloniale, canalisant les migrations des originaires des savanes du Nord vers la basse Côte.

L'organisation économique des Agni du Moronou (et, peut-être, celle des Akan) se caractérise par la superposition des trois communautés économiques fondamentales : production,

consommation, accumulation. De plus, rares sont les cas où des frères germains ou utérins sont associés dans une même exploitation agricole. Quand ce fait se produit, il concerne une exploitation plutôt arrivée à maturité, où le chef, sentant venir sa disparition, associe le futur héritier, son frère cadet, à la gestion. En général, le planteur est le seul homme de l'exploitation à pouvoir procéder à une accumulation individuelle. L'individualisme économique des Agni du Moronou est inscrit dans leur organisation économique. Explique-t-il l'émergence des grandes plantations ? Il a joué dans un sens : le chef a mobilisé à son profit la force de travail domestique pour assurer le départ de l'exploitation. Mais il n'explique pas à lui seul le gigantisme observé de nos jours. En effet, l'accroissement de la taille physique des plantations est dû au processus du défrichement renouvelé. Il ne dépend pas seulement de l'accumulation monétaire du planteur. La finalité de celle-ci est autre : elle vise à constituer un trésor familial qui doit assurer la survie de la cellule domestique. L'apparent individualisme économique des Agni du Moronou est mis au service d'une rationalité cherchant à sauvegarder et à pérenniser la collectivité.

NOTES

(1) C.-H. Perrot (1978).

(2) P. Etienne (s.lnd). Pour une reconstitution de l'habitat en pays agni : Ananset Kouao Yao (s.d.) : L'Agni d'Assikasso. Dakar, Ifan, Cahiers William Ponty (XI-CI-392).

(3) Kwame Aka J. (1979 b : 5).

(4) Un problème de taille est de savoir s'il y a ou non assèchement du climat en zone forestière ivoirienne, sous l'influence de la déforestation. A ce propos, il est intéressant de comparer les opinions des planteurs aux études statistiques. Selon J.-P. Lhomme (1980 : 8) : « ... il ressort clairement qu'aucune tendance séculaire ne se manifeste dans l'évolution de la pluviosité annuelle en Côte-d'Ivoire, seulement des oscillations qu'il est difficile d'interpréter compte tenu du faible nombre d'années considérées ».

(5) M. Dupire (1960 : 191).

(6) G. Ancey (1975 a).

(7) Kwame Aka J. (1979 : 10).

(8) C. Okali (1975).

(9) Un calendrier détaillé des travaux agricoles dans le Moronou est présenté par J.-L. Boutillier (1960 : 52-57).

(10) Le manioc n'est jamais associé aux autres cultures vivrières (igname, bananes, taro), car « il mange la terre ». Il est donc cultivé sur des parcelles distinctes.

(11) Kwame Aka J. (1979 b : 8-9).

ANNEXE

	Même lignage que le chef de cour	Lignage différent de celui du chef de cour	TOTAL
<i>Génération 0</i> (Oncles des chefs de cour)	—	1	1
<i>Génération 1</i> (Chefs de cour)	5	5	10
<i>Génération 2</i> (Neveux des chefs de cour)	8	29	37
<i>Génération 3</i> (Petits-neveux des CC)	2	20	22
<i>Génération 4</i> (Arrière-petits-neveux des CC)	—	6	6
TOTAL	15	61	76
Etrangers	4		4
Non-réponses	19		19

CHAPITRE 4

L'HÉRITAGE

La cour est le cadre de vie quotidien des planteurs du Moronou. Cette communauté de résidence pose problème, car elle est patrilocale dans une société matrilineaire. Une telle situation serait créatrice de conflits. Ceux-ci sont résolus par les modalités concrètes de l'héritage, qui se révèle un instrument précieux pour appréhender la rationalité économique des sociétés locales. La formation de l'héritage est facilitée par les possibilités de forte accumulation individuelle qu'offre l'organisation économique, superposant les communautés de production, de consommation et d'accumulation. La rationalité de l'héritage est de garantir la survie de la cellule familiale du planteur.

Au cours de l'enquête menée chez les grands planteurs du Moronou, l'importance des conflits de succession et d'héritage m'a frappé. Pour l'observateur extérieur, ils apparaissent comme l'essentiel de la trame de la vie quotidienne. Les problèmes de gestion économique des exploitations sont relégués au second plan. La richesse n'est qu'un moyen d'accès au pouvoir, comme pour les époques antérieures (1). La rationalité propre à ces époques s'est maintenue, qui accordait un grand prestige aux unités détenant de puissants trésors.

1) Les pratiques

Les trésors des lignages sont transmis tels qu'ils ont été reçus, composés de biens anciens en or et en ivoire. Mais

chaque planteur, à la tête d'une communauté d'accumulation, se doit de constituer un héritage qui assurera la survie de la cellule domestique après sa disparition. Ces héritages sont, en grande majorité, dévolus en ligne maternelle : d'abord entre les frères du défunt, puis, à l'extinction de cette génération, entre les neveux utérins. Les héritages de femmes sont transmis de mère à fille ; ils sont composés de biens de peu de valeur. Aucun bouleversement majeur ne se fait sentir dans les modalités de ces transmissions. Cependant, une coupure sépare les normes des pratiques. Cette dichotomie sera riche d'enseignements.

Les pratiques ne sont pas homogènes et divers arrangements les inclinent dans un sens ou dans l'autre afin de ménager les intérêts et de l'héritier et de la cellule domestique du défunt. Le conflit entre deux normes, la transmission en ligne utérine d'une part et les principes du Code civil français d'autre part, oblige à composer.

Dans certains cas, très rares il est vrai, les enfants du planteur décédé ont gardé les biens de leur père. Mais les conditions d'une telle innovation sont particulières. Ces enfants résident en Europe et sont donc à l'abri de toute tentative d'empoisonnement, sanction des déviations à la norme ancienne. De plus, ne tenant pas compte de l'avis du conseil de famille, ils ont fait reconnaître leurs droits par le tribunal de Bongouanou. Dorénavant, ils sont à l'abri de la chose jugée.

Plus éclairant est le comportement suivant, grâce auquel le conflit entre normes anciennes et nouvelles reçoit une solution ambiguë et raffinée, qui satisfait tous les intéressés. Il faut y voir l'effet de l'influence politique du PDCI, qui pousse dans la voie de la modernisation à l'échelle locale. Toutefois, la solution fait preuve d'un sens de la réinterprétation qui en dit long sur la résistance des organisations matrilineaires. Les enfants du défunt sont déclarés officiellement ses héritiers. A la suite de quoi, ils se rendent chez l'héritier légitime, un parent utérin du disparu, et lui demandent de les « protéger ». Ils lui remettent alors la gestion de l'héritage. Un tel comportement, en apparence aberrant, dévoile la logique de l'héritage. Cette solution, à mi-chemin des normes anciennes et nouvelles, m'a beaucoup plus appris que le recueil d'énoncés qui ne correspondent à aucune réalité vivante.

D'autres fois, l'héritage est partagé en plusieurs fractions. Certains biens sont à l'abri d'une telle division. C'est le cas de

l'or et des ivoires anciens composant les trésors des lignages. Mais les autres catégories de biens sont susceptibles d'être réparties entre plusieurs groupes d'héritiers. Le patrimoine foncier peut être distribué entre le neveu, les fils, les frères et les cousins, le principe restant que la terre reçue par héritage soit transmise de la même façon (2). Les solutions ne sont pas uniformes et varient de village à village. A Agbossou, l'héritage serait divisé en deux parts : une pour le neveu, une pour les enfants. A Assié-Akpressé, on m'a parlé d'un partage en quatre fractions : une pour le fils aîné, une pour les autres enfants, une pour les frères, une pour les neveux. Il faut cependant accueillir de telles interprétations avec une extrême réserve, car elles relèvent beaucoup plus du souhait d'héritage que d'une réalité observée. Par contre, un véritable partage m'a été signalé à Arrah, entre parents utérins il est vrai. L'héritier a cédé une jeune plantation à l'un de ses parents, celui-ci ayant acquiescé à ce qu'il recueille l'héritage à cause de son âge. En filigrane de tous ces témoignages, on sent le maintien d'un noyau dur, les normes anciennes, et l'obligation de composer en partie avec de nouvelles normes, d'influence française. A une débauche de solutions imaginaires s'opposent des exemples concrets qui affirment, avant tout, le maintien des règles matrilineaires.

Une possibilité existe pour tourner ces règles : les dons entre vifs. Cette solution ne serait pas une innovation, elle était prévue par la coutume agni. Elle obéit à des conditions restrictives. Les biens destinés à une donation entre vifs sont ceux que le planteur a personnellement acquis. En aucun cas cette donation ne peut toucher les biens reçus par héritage. De plus, il semblerait que soit nécessaire l'approbation du matrilineage. Cette tentative peut être officialisée par un testament, quoique les testaments enregistrés soient en faible nombre (3). Le cas le plus fréquent est le suivant : un chef d'exploitation fait don de son vivant d'une partie de ses plantations à son épouse ou à son fils, et la soustrait de l'héritage qui ira au neveu. Il reconnaît et récompense par cet acte l'apport en travail fourni sur ses propres champs, comme le soulignait J.-L. Boutillier (4).

Vingt ans plus tard, les pratiques de l'héritage n'ont pas changé. La transmission des biens se fait en majorité en ligne utérine, avec quelques correctifs pour pallier les désavantages créés au détriment des épouses et des enfants. Ces correctifs s'inscrivent, eux aussi, dans la logique de l'héritage.

Une telle latitude d'action entre les normes, anciennes et modernes, et les pratiques laisse un champ vaste à toutes les tentatives, entre autres les captations d'héritage. Cette possibilité découle du système de parenté. La confrontation entre normes et pratiques conduit à dévoiler la logique de l'héritage.

2) La logique

En les confrontant bribes par bribes, ces exemples fournis sent une logique de l'héritage.

Dans le Moronou, l'héritage en ligne utérine n'est pas remis en question. Des arrangements permettent d'éviter une dysharmonie trop apparente, tout en préservant l'essentiel. La situation n'a guère évolué depuis les observations faites en 1960 (5) (6).

La finalité de l'activité de plantation, de nos jours, est de constituer un héritage. Il est bon, à ce propos, de préciser deux notions essentielles qui distinguent l'héritage chez les Agni du Moronou de ce qu'il est dans nos propres sociétés. D'abord, ce qui est transmis est une *gestion collective* et non une appropriation individuelle. Les apparences sont trompeuses qui poussent à croire à une individualisation de biens amassés par un seul homme et transmis entre deux personnes. Même si l'héritier se comporte souvent comme un propriétaire, il n'est que le gérant, le titulaire des biens qu'il a reçus. Ensuite, cette gestion est exercée au nom d'une collectivité, formée par les épouses et les enfants du disparu. Les biens sont transmis, en réalité, pour assurer la survie, la reproduction et l'élargissement de la cellule domestique, et ceci sous le contrôle du matrilignage d'origine du défunt. Celui-ci, en assurant la survie des siens, contribue à sa propre immortalité, car sa réputation sera à la hauteur de la fortune qu'il aura léguée et pour laquelle il sera loué par ses descendants. Ces deux notions se présentent, bien entendu, au plan de la norme, qui est loin d'être respectée dans les faits. Mais ce serait fausser tout à fait la compréhension interne de la société agni que de vouloir aborder l'héritage dans des termes juridiques occidentaux.

Ces normes devraient empêcher la dispersion des biens entre de multiples héritiers : l'unicité de gestion assurerait la solidarité des bénéficiaires. Il semblerait que se dévoile ici la rationalité la plus intime des sociétés matrilineaires d'Afrique de l'Ouest : l'individu n'est qu'un instrument au service de la

survie de la collectivité. Le même phénomène se retrouve chez les Serer du Sénégal où des biens accumulés collectivement sont transmis à une personne qui en assure la gestion sous le contrôle du groupe. Il en est de même chez les Akwapim matrilineaires du Ghana, où l'unicité de gestion évite la fragmentation du patrimoine (7).

L'héritage est donc conçu comme une servitude, couverte d'obligations, qui trouve sa contrepartie dans des jouissances en partie matérielles, en partie morales : contrôle exercé, aspect honorifique de la situation. Tous les témoignages concordent : le défunt transmet les biens qui permettent d'assurer l'entretien des personnes qu'il avait lui-même à charge. Ainsi, individus et plantations sont tout uniment « hérités », comme le disent les planteurs. Deux écoles se dessinent, cependant, quant à l'interprétation précise des faits. Elles reflètent sans doute des variations locales. Tantôt l'héritier se voit obligé de reprendre toutes les épouses et tous les enfants du disparu. Tantôt seul l'accueil des enfants justifie l'héritage des plantations :

« l'enfant est né dans la maison, il reste toujours dans la famille. »

La règle la plus certaine demeure que l'accueil des enfants est une condition minimale pour hériter des plantations. Selon la personnalité et les possibilités de l'héritier, cette condition peut s'étendre aux épouses. Dans le cas contraire, elles sont partagées entre plusieurs héritiers ou elles retournent dans leur cour d'origine. Les enfants occupent alors la maison de leur père sous le contrôle de l'héritier qui gère les plantations en leur nom :

« si on prend les enfants, on prend les plantations. »

De nos jours, cette obligation n'est pas un vain mot si l'on songe au coût des frais de scolarisation. Là encore, la pratique s'éloigne de la norme théorique. J'ai vu appliquer un traitement différent entre les enfants du défunt et ceux de l'héritier. Tandis que les premiers allaient aux champs, les seconds se rendaient à l'école. Cette obligation était moins lourde autrefois car, en contrepartie des charges, elle fournissait une force de travail domestique supplémentaire (8). La scolarisation a faussé l'équilibre entre servitudes et avantages.

Cette logique de l'héritage remonte loin ; elle était signalée en 1960 (9). L'héritier était tenu de poursuivre le rôle du planteur auprès des veuves et des enfants. Les biens hérités

étaient grevés de multiples obligations, ce qui entraînait des refus d'héritage quand la personne pressentie ne pouvait y faire face (10).

En résumé, l'héritier d'un planteur poursuit les obligations de celui-ci à l'égard de la cellule domestique composée des épouses et des enfants. Cet héritier appartient au matrilignage du défunt, qui assure ainsi un rôle global de protection principalement à l'égard des agnats qui en sont issus, et éventuellement à l'égard des alliées. Son contrôle minimise la dispersion des biens. En échange, il doit fournir l'hébergement et l'entretien. En théorie, les conflits ne devraient pas se produire puisqu'une dysharmonie apparente cache une logique complexe, un équilibre subtil. Dans la réalité, la confrontation entre normes anciennes et modernes soulève des litiges, d'autant plus que parfois les biens sont détournés de leur finalité, dilapidés, et les enfants spoliés.

Pour minimiser ces risques, le choix de l'héritier fait appel à des critères exigeants. Au cours de la délibération du conseil de famille, la moralité des prétendants est examinée avec soin. Ainsi, sont rejetés l'ivrognerie, l'adultère, la tendance à l'endettement, en bref tout ce qui est susceptible d'entraîner de fâcheuses dépenses car :

« ... l'héritage reçu doit être agrandi. »

L'héritier présomptif doit être un « homme riche » pour être moins tenté d'utiliser les biens à des fins personnelles. Ce critère, le plus important de tous, n'est pas un effet de la modernisation due à la pénétration de l'économie de plantation. Il était d'usage vers 1900 :

« Généralement ce qui fait qu'un héritier naturel est écarté, c'est qu'il n'est pas assez riche. Plus un homme est riche, plus il a d'autorité » (11).

L'utilisation du critère de l'« homme riche » dans le choix d'un héritier exerce une influence sur le devenir des exploitations : il facilite leur concentration. Il n'explique pas à lui seul l'émergence des grandes plantations, dont les conditions dépendent d'une cascade de possibilités, mais il peut rendre compte de quelques cas isolés.

Dans le Moronou, la cellule domestique est marquée par un fort individualisme économique : sauf cas exceptionnels, deux frères germains ou utérins ne sont pas associés dans une même exploitation. Or le critère de l'« homme riche » accroît cet individualisme économique en augmentant la dimension

de l'accumulation. En effet, l'héritier se substituant au défunt, il se produit une juxtaposition de deux cellules domestiques, placées sous la responsabilité d'un même homme. Les biens sont, de la même manière, assemblés sous une même autorité. Le cas m'a été cité d'un habitant d'Abengourou qui aurait reçu quatre héritages. De même, à Arrah, certains grands planteurs passent pour être des cumulateurs d'héritages. Les cadastres établis dans le Moronou entre 1953 et 1956 montrent que ce phénomène se produisait à l'époque. Tel planteur d'Andé a ajouté 111,50 ha de son frère décédé aux 40,86 ha qu'il détenait déjà. Tel autre planteur d'Abongoua a reçu d'un oncle 71,70 ha, additionnés aux 26,35 ha qu'il avait mis en valeur lui-même. Malheureusement, cette voie de recherche ne peut être pleinement explorée pour faire apparaître les concentrations de terres, car, dans la plupart des cas, l'héritier provient d'un village autre que celui du défunt. Les renvois entre cadastres de villages différents ne sont pas effectués, ce qui ne permet pas d'opérer les raccords nécessaires. Le critère de l'« homme riche » débouche sur une concentration des terres par absorption des cellules domestiques de plusieurs prédécesseurs dans l'exploitation de l'héritier.

L'influence du système de parenté sur l'évolution des exploitations agricoles avait déjà été démontrée pour le Ghana. Comparant les Akwapim matrilineaires et patrilineaires, P. Hill avait indiqué que les règles de l'héritage provoquaient une concentration des terres dans le cas des premiers et un éclatement chez les seconds. Chez les Akwapim matrilineaires, un seul héritier peut cumuler les domaines fonciers de plusieurs oncles et de plusieurs frères. Chez les Akwapim patrilineaires, les champs sont répartis entre tous les enfants issus d'un même père (12). Si le système de parenté n'intervient pas dans l'enrichissement individuel, il ne doit pas être négligé quand on aborde l'évolution du patrimoine à travers plusieurs générations.

Cette concentration d'héritages explique-t-elle l'apparition de grandes plantations dans le Moronou ? Lorsque j'ai été confronté sur le terrain à des jeunes planteurs à la tête de vastes domaines fonciers, comme c'était le cas à Ngramasabo, je me suis douté qu'il s'agissait vraisemblablement d'héritiers. Tel autre grand planteur d'Arrah devrait en partie sa réussite à un héritage. Pourtant, ces exemples dispersés ne peuvent servir de démonstration générale. Si l'héritage rend

compte de quelques cas isolés, il n'en est pas de même pour l'ensemble des grands planteurs et cela d'autant plus qu'il doit aller à un homme déjà riche. Il souligne plutôt que la réussite économique est en partie accomplie. De plus, il se compose souvent de plantations anciennes, vieilles, affectées de rendements décroissants. Elles sont alors mal entretenues par le successeur, si ce n'est abandonnées. La fraction foncière n'est pas la partie la plus intéressante d'un héritage, mais l'argent liquide qui permet d'engager des manœuvres pour faire défricher de nouveaux pans de forêt et augmenter ses plantations personnelles. La création de plantations résulte alors d'une initiative personnelle de l'héritier, facilitée par une accumulation monétaire laissée par son prédécesseur. En définitive, la concentration des terres par voie d'héritage n'est pas la meilleure manière d'accroître la taille des exploitations. Le processus du défrichement renouvelé demeure le moyen le plus sûr et le plus général.

NOTES

(1) C.-H. Perrot (1976).

(2) Cl. Surroca (1970 b).

(3) M. Dupire (1960 : 171). Neuf testaments ont été enregistrés entre 1950 et 1956 au registre des conventions indigènes d'Aboisso, dont trois pour des héritiers utérins.

(4) J.-L. Boutillier (1960 : 118).

(5) M. Dupire (1960 : 172).

(6) J.-L. Boutillier (1960 : 117).

(7) P. Hill (1962). « Matrimoine » : néologisme forgé sur le modèle de « patrimoine », du latin « pater », « père ».

(8) C'est l'interprétation que donne P. Etienne (sind) du lévirat en pays baoulé et agni.

(9) M. Dupire (1960 : 169 ; 170).

(10) J.-L. Boutillier (1960 : 115).

(11) C.-H. Perrot (1978 : 125), citation de M. Delafosse.

(12) P. Hill (1962).

CHAPITRE 5

LE TRÉSOR AUX SIÈCLES DE L'OR

Il est frappant, pour le visiteur, de rencontrer des signes manifestes d'ostentation dans le Moronou au gré des circonstances. Par exemple, des tombeaux de style abron ont surgi en différents endroits. Il n'y en avait qu'un, à Brou-Akpaoussou, à mon arrivée dans la région. On peut en voir maintenant à Abongoua, à Kangandissou, à Agoua, sur la route de Tiémélékro. Ces tombeaux se présentent sous la forme d'une maisonnette, ouverte sur un côté, qui contient des statues de grandeur naturelle représentant divers personnages : le défunt étendu sur son lit de mort ou trônant en majesté, ses épouses le pleurant à ses pieds, des gendarmes le revolver à la main pour le protéger, des lions le défendant contre ses ennemis... Tous ces personnages sont peints de couleurs vives. La construction de ces tombeaux est l'œuvre d'un artiste abron. Le coût en est élevé. D'autres tombeaux, moins fastueux, de dimensions plus modestes, contiennent une ou deux statues, généralement le défunt, parfois son épouse. La Fête de l'igname à Arrah débute par une hécatombe. Au petit matin, dans chaque cour de la ville, on abat un bœuf. Quand on songe au coût d'acquisition de cet animal, on mesure l'ampleur du sacrifice... Cet abattage au cours de la Fête de l'igname est propre au groupe des Ahuanou. Dans les autres groupes du Moronou, il a lieu à l'occasion de Noël ; il n'en est pas moins important. Enfin, ce serait une banalité que de rappeler le faste dont sont entourées les funérailles en pays agni.

Toutes les apparences portent à croire à une ostentation gratuite, à un sacrifice inutile de la « part maudite » (1). En

réalité, se borner aux apparences est trompeur. Là où nous voyons de la gratuité, de l'inutilité, gît une logique qui ne correspond pas à la nôtre. La construction onéreuse d'un tombeau est financée par l'héritier grâce à l'argent liquide que lui a légué son prédécesseur. Ce dernier contribue ainsi à sa propre survie dans la mémoire des siens, élevé par sa richesse à la hauteur d'un fondateur. La gratuité est encore moins flagrante dans le cas de l'abattage des bœufs. Les membres d'une cour se cotisent pour l'achat d'un animal. Le bœuf tué est dépecé et réparti en tas de viande qui sont partagés entre ces membres en proportion de la cotisation qu'ils ont versée (2). Ainsi est renouvelée chaque année la solidarité des habitants d'une cour dans un rite communiel. Quant aux funérailles, elles ne sont jamais à la charge d'un seul individu. Chaque étape de la cérémonie fait l'objet d'apports solidaires de différents groupes. Les membres du matrilignage du défunt envoient des pagnes, des nattes, des draps, des bijoux, des parures pour préparer le lit d'exposition mortuaire. Après la cérémonie d'enterrement ont lieu des dons réciproques de boissons. Une semaine plus tard, les villageois fournissent leur cotisation pour participer aux frais. Le bœuf qui est sacrifié est divisé soigneusement, chacune des parties étant réservée à une catégorie particulière. Les funérailles sont donc l'occasion de manifester la solidarité du matrilignage et de la communauté villageoise.

L'ostentation dans le Moronou remplit une fonction sociale. Elle n'est pas le moteur de l'accumulation individuelle (3). Elle se révèle par des signes qui renvoient à une réalité plus profonde : la rationalité du trésor, pour laquelle la solidarité et la survie collectives priment encore les intérêts de l'individu. Derrière l'apparence d'une bourgeoisie de planteurs se dissimulent des comportements qui proviennent du plus loin de l'histoire des Agni. En reconstituant le passé, nous comprendrons mieux ce qui se passe sous nos yeux.

*
* *

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'or occupait une grande place dans la société agni, non pas sur le plan quantitatif puisque la production de la période est évaluée à dix tonnes pour la Côte-d'Ivoire (4), mais comme production sacralisée, comme

marque de la souveraineté des matrilineages. Il était l'élément central des trésors.

La différenciation économique qu'on observe de nos jours n'est pas le produit de la modernisation et de l'économie de plantation. Elle leur était antérieure et fondée sur la détention de l'or (5). Le même auteur montre le lien qui existait entre richesse économique et pouvoir politique, la première préparant l'accès au second (6). La société agni pré-coloniale n'était en rien égalitaire. L'or était l'instrument par excellence de la stratification économique.

Les activités productives du Moronou étaient pour l'essentiel l'or et l'agriculture. A l'occasion de la levée d'amendes de guerre, les administrateurs coloniaux se montrent stupéfaits des réserves d'or de la zone :

« ... je ne saurais trop insister sur le fait que la population de toute cette région est paresseuse parce qu'elle a des réserves considérables d'or et, en l'atteignant dans sa richesse, nous pouvons espérer qu'elle se mettra au travail en même temps que nous frapperons son arrogance » (7).

... « J'attacherai du prix à pouvoir me rendre compte, approximativement, comment des groupes et villages, comprenant un chiffre de population restreint, ont pu accumuler un stock métallique assez important pour se trouver à même d'acquitter, presque du jour au lendemain et sans difficulté, un chiffre d'amendes atteignant 98.300 Frs » (8).

Cet or, sous forme de poudre ou de bijoux, est destiné à des trésors :

« Le N'Zi-Comoé est connu pour renfermer des ressources considérables en métal précieux ; son sol passe pour être complètement minéralisé. De toute part, dans la brousse, on relève des trous creusés par les indigènes en vue d'extraire de l'or et de constituer ainsi des réserves, des « trésors », dont l'importance considérable ne fait aucun doute. Il suffit d'avoir assisté à un palabre Agni ou Agba de cette région pour se convaincre, en voyant les pépites énormes et les bijoux pesants dont sont chargés les hommes comme les femmes, de la richesse générale. On cite aussi comme preuve de cette dernière le fait, pour des chefs ou des particuliers, frappés autrefois d'amendes parfois élevées, de les avoir acquittées sur le champ, en poudre d'or » (9).

L'or thésaurisé a pour but de parer aux difficultés qui frappent les groupes ou les individus :

« ... il n'est pas d'indigène qui ne possède sa réserve d'or, un ou plusieurs fusils et un bétail relativement nombreux en bœufs et moutons. Il convient, en outre, de remarquer que les familles notoirement les plus riches ont été appelées à verser une quote-part plus élevée, par ce seul fait qu'il est d'usage dans ces régions que les chefs et notables fournissent en toute circonstance une forte contribution lorsqu'il s'agit, pour une tribu, de verser des sommes globales à l'administration » (10).

Une grande partie de ces réserves est enfouie en terre, dans des cachettes que seul le gestionnaire connaît. Sa disparition cause une perte irréparable :

« Les chefs condamnés possédaient bien d'abondantes réserves d'or, mais, suivant l'usage, ils les avaient enfouies dans la terre, à des endroits que connaissent seuls leurs héritiers, des parents ou individus de confiance, tels la mère ou quelques hommes qui, sans liens de sang, font néanmoins partie de la famille et sont étroitement attachés à la fortune du chef... »

Ainsi, Koffi Pli, le chef d'Arrah qui avait résisté aux conquérants militaires, est décédé sans avoir révélé à son successeur la cachette de ses réserves d'or. Il est vrai que ce successeur avait été désigné par l'administration coloniale ! (11).

Toutefois, le premier moment de surprise passé, les administrateurs ont dû revenir à une plus saine appréciation de la situation : les ressources locales avaient été surévaluées, car elles provenaient de deux siècles d'accumulation. La production annuelle était insignifiante. Les amendes de guerre ont dû être diminuées (12).

Le Moronou faisait partie de la région qui a suscité une ruée vers l'or jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle (13). Les principaux gisements étaient situés entre Bongouanou et le N'Zi :

« Toute la région comprise entre le village de Bongouanou et le N'Zi ainsi que les régions avoisinantes situées au Sud et à l'Est de Bongouanou sont actuellement le siège de nombreuses exploitations aurifères par les indigènes (Agnis) » (14).

Selon des géologues, ces placers ne sont rentables qu'exploités par des autochtones, qui ne calculent ni le temps dépensé ni le coût de la main-d'œuvre. Les frais d'exploitation seraient beaucoup trop élevés par rapport au produit obtenu par une entreprise européenne, car les gisements sont

d'une faible teneur (15). L'exploitation de l'or à l'époque pré-coloniale offre déjà la caractéristique majeure de ce qui sera plus tard l'économie de plantation : l'absence de prise en compte du coût de la main-d'œuvre dans la fixation du prix au producteur. La production de café et de cacao permet un meilleur profit pour le secteur commercial si elle est abandonnée aux seuls soins des planteurs locaux.

Les avis sont partagés quant à l'organisation du travail de l'or. Pour D. Bonnault, c'étaient des esclaves qui se livraient à cette activité dans les pays agni (16). Les sources orales contestent cette façon de présenter les faits :

« A Arrah, le travail de l'or (forage de puits, etc.) était fait par des hommes libres et non par les esclaves. Selon les notables de la ville, il s'agit ici d'un travail noble qui ne pouvait être confié à des esclaves » (17).

Il semblerait que la répartition des tâches fût faite plus selon une division sexuelle que selon une hiérarchie sociale. Ainsi les hommes creusaient les puits, qu'ils fussent libres ou captifs.

Le partage de la production s'effectuait selon les règles suivantes : l'orpaillieur laissait un tiers du produit au chef local, qui, à son tour, le partageait avec l'inventeur du gîte (18). Les hommes creusaient les puits et extrayaient la terre, les enfants assuraient le transport et les femmes le lavage :

« L'exploitation comporte normalement la coopération de quatre hommes et de quatre femmes. Le chef du puits est le plus ancien de la famille sauf dans le cas d'une association où il est alors nommé par les autres travailleurs. Le partage a lieu par parts égales pour les hommes. Les femmes reçoivent environ le 1/10^e de ce que gagne leur mari. Lorsque les femmes sont engagées comme manœuvres, leur salaire est calculé à raison de 36,50 par 300 francs d'or récolté » (19).

La production de l'or était une activité sacralisée, entourée de rites et d'interdits (20). En 1914, l'orpaillage diminuait dans le sud de la Côte-d'Ivoire ; il ne se maintenait que dans le Moronou et l'Indénié (21).

Le travail agricole était consacré pour l'essentiel à des productions vivrières : igname, bananes, taro, manioc, patates, un peu de riz, un peu de maïs. Des condiments les complétaient : piment, tomates, sésame, aubergines, gombos... L'organisation du travail de ces diverses productions ne paraît guère différente de l'actuelle : une répartition

des tâches entre hommes et femmes selon les opérations culturelles (22). La production de kola s'apparentait à une cueillette, puisque les arbres n'étaient ni plantés ni entretenus. Si un kolatier était découvert en forêt, il était entouré de trois piquets pour signifier qu'il était déjà approprié. L'inventeur de l'arbre procédait alors à la récolte des noix, dont le commerce était prospère.

La communauté de production, de consommation et d'accumulation était à la fois plus vaste et plus étroite que de nos jours. La cellule domestique était de dimensions plus vastes puisqu'elle comprenait parfois des captifs qui étaient souvent assimilés au lignage du chef. Cependant, à cette cellule domestique n'était pas adjointe de cellule étrangère, les captifs suffisant pour assurer la production en association avec les personnes libres.

Les activités de production, et principalement l'extraction de l'or, avaient pour but la constitution de trésors. Un inventaire de biens nous est fourni en 1917 grâce à un litige. Le chef de village d'Agnibilékrou avait fui pendant deux ans en Gold Coast et ses biens avaient été confisqués par un administrateur colonial. Ils étaient évalués à 33 207,50 francs de l'époque, répartis ainsi (23) :

argent liquide	16 500	Frs (49,7 %)
biens en or et divers (poudre, pépites, sandales, couronne, cannes, glaives, pagnes, couvertures, foulards...)	8 157,5	Frs (24,6 %)
une maison à étage	7 500	Frs (22,6 %)
bétail (2 boeufs, 30 moutons)	1 050	Frs (3,2 %)

Le poste le plus important était l'argent liquide. Les biens accumulés en or équivalaient à une maison à étage, ce qui montre leur importance. Le bétail n'occupait qu'une place dérisoire dans le total.

Comme richesse et pouvoir étaient étroitement liés, à chaque échelon de l'organisation socio-politique correspondait un trésor. Plus exactement, chaque forme de groupement détenait un trésor qui garantissait sa souveraineté et l'indépendance de ses membres : le royaume, le village, le lignage, la cellule économique de base. Chaque individu responsable d'un groupe familial, si petit soit-il, amassait des biens dans ce but (24). Ces trésors individuels s'agrégeaient par voie d'héritage au trésor transmis par les ancêtres du lignage, qu'il soit

royal, de chef de village ou de simples hommes libres. Ces biens ne s'amalgamaient pas dans la confusion, car :

« ... le trésor comportait des parts matériellement individualisées, en sachets ou paquets, correspondant aux apports des divers membres du lignage » (25).

Ainsi, le trésor retraçait la contribution des accumulateurs et permettait de l'évaluer.

Ces trésors étaient composés de plusieurs catégories de biens : des objets rituels ou cérémoniels, tels que des statuettes, des enseignes, des pagnes ; de l'or sous diverses formes (bijoux, pépites, lingots, poudre) ; des ivoires anciens ; des poids à peser, des coupelles de balances et des cuillers pour saisir la poudre d'or, seuls objets que j'ai pu observer personnellement, les autres étant cachés aux yeux du profane. Le trésor du roi était alimenté par les redevances perçues sur les orpailleurs, les gisements aurifères qui lui appartenaient, des plantations de kolatiers, des impôts, des cadeaux (26). Bien que celé, il était le plus important, le plus somptueux, nul ne devant surpasser le luxe des parures du roi. Les autres trésors étaient formés grâce à des apports successifs.

Le trésor reçu par héritage n'était pas considéré comme une propriété individuelle. Ce n'était qu'une gestion exercée au nom d'une collectivité, sous la surveillance d'un conseil de famille, composé des hommes les plus âgés du lignage du titulaire (27). Toutefois, tant qu'un homme regroupait des biens de son vivant afin de constituer un trésor à son échelle, il en conservait un usage prioritaire. Une fois transmis par héritage, ces biens passaient sous un contrôle collectif. Plus l'ancienneté de la transmission remontait loin, plus la communauté était impliquée et plus étroit était le contrôle. Les objets rituels et cérémoniels, hérités depuis plusieurs générations, étaient intouchables.

La finalité de ces trésors était de garantir l'autonomie des membres de la communauté :

« ... thésauriser était un gage de survie » (28).

Les utilisations possibles du trésor allaient dans ce sens : réparer un dommage causé par un membre de la communauté, éteindre une dette, acheter des captifs ou racheter des parents réduits en captivité, rembourser une mise en gage, assurer des frais de mariage ou de funérailles (29). Mais ce n'était pas la totalité du trésor qui était mise à contribution, encore moins la fraction héritée. Il semblerait qu'on fit surtout appel aux

accumulations formées par les membres du lignage de leur vivant. Les biens hérités étaient intangibles.

Une contradiction frappait donc le trésor. Il était formé de biens de grande valeur, amassés depuis plusieurs générations dans le but de garantir l'indépendance d'une communauté. Mais ces biens étaient quasiment intouchables. Ils étaient, parfois, enfouis dans des caches secrètes et perdus à tout jamais. Cette contradiction recevait une solution grâce au critère de l'« homme riche » : cette condition était exigée pour que l'héritier ne fût pas tenté de dilapider les biens, qu'il les transmitt accrus de sa fortune personnelle, tout en ayant pris en charge les enfants de son prédécesseur. En dernier ressort, la rationalité du trésor garantirait la survie d'une communauté autant dans l'idéologie que dans l'économique, le trésor concrétisant, par sa seule existence, la pérennité du groupe.

Plus tard, le cacao a été substitué à l'or.

NOTES

- (1) G. Bataille (1967).
- (2) Kakou Aka, C.-H. Perrot (1972).
- (3) J. Charnes (1974).
- (4) P. Sonnendrücker (1969). Production annuelle : 5 kg environ. Pour tout ce qui concerne l'or dans les pays agni, je renvoie à l'article de C.-H. Perrot (1978).
- (5) C.-H. Perrot (1978 : 125).
- (6) C.-H. Perrot (1976). Voir aussi : Sedes (1967).
- (7) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à M. le Gouverneur Général de l'AOF, Bingerville, 26.1.1909 (Archives nationales du Sénégal, 17 G 49, n° 34).
- (8) Gouverneur Général d'AOF à Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire, Dakar, 2.3.1909 (A N S, 17 G 49, n° 35).
- (9) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général d'AOF, Bingerville, 9.4.1909 (A N S, 17 G 49, n° 41).
- (10) *Idem*.
- (11) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général d'AOF, Bingerville, 22.9.1909 (ANS, 17 G 50, n° 119).
- (12) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général d'AOF, Bingerville, 25.6.1912 (ANS, 17 G 49).
- (13) Sedes (1967).
- (14) E. Aubert de la Rue (1926 : 6).
- (15) E. Aubert de la Rue (1926 : 8).

- (16) D. Bonnault (1934 : 2).
- (17) Kodjo Niamkey (1974 : 5).
- (18) Hubert (1914 : 20). Kwame Aka J. (1979 b : 11-13).
- (19) Hubert, *idem*. Il faut noter la présence de femmes manœuvres dans le Moronou à cette époque.
- (20) C.-H. Perrot (1978 : 110-115).
- (21) Hubert (1914 : 69).
- (22) Kwame Aka J. (1979 b : 11).
- (23) Kouamé Kanga, ex-chef du village d'Agnibilékrou, à M. le Gouverneur Général de l'AOF, janvier 1917 (ANS, 5 F 9, n° 15).
- (24) Kwame Aka J. (1979 b : 20).
- (25) Sedes (1967 : 81).
- (26) Sedes (1967).
- (27) Sedes (1967 : 47). J.-L. Boutillier (1960 : 32).
- (28) C.-H. Perrot (1978 : 124).
- (29) C.-H. Perrot (1978 : 124-125).

CHAPITRE 6

HISTOIRE D'UNE SUBSTITUTION

Il ne faut pas minimiser les bouleversements économiques qui se sont produits dans le Moronou depuis l'intervention coloniale. D'abord, la captivité a été supprimée, ce qui a entraîné vraisemblablement une réduction de l'échelle d'accumulation des responsables des cellules économiques. Mais, par l'organisation de migrations de la Haute-Volta vers la Côte-d'Ivoire, une cellule étrangère a été adjointe à la cellule domestique, compensant en sens inverse le premier effet. Ensuite, des productions agricoles ont été substituées à l'extraction de l'or : caoutchouc, coton, cacao et café. Ces nouvelles productions n'étaient pas ritualisées. La décomposition d'une activité sacralisée a certainement facilité une mentalité d'enrichissement individuel, quoique celle-ci ne fût pas du tout absente de l'organisation économique pré-coloniale. Malgré ces bouleversements, la rationalité du trésor a survécu. Les productions agricoles qui ont remplacé l'extraction de l'or remplissent la même finalité : la formation de trésors.

Cette substitution s'est opérée en plusieurs étapes. Pour la retracer, il convient d'exposer l'histoire de l'économie de plantation dans le Moronou. L'investissement en travail étant l'élément majeur de la définition de ce régime économique, le découpage de l'évolution de la zone doit être fondé sur ce critère. Entre 1887 et nos jours, quatre phases sont à distinguer : la conquête et le repérage des potentialités économiques (1887-1908), la mainmise sur une main-d'œuvre autochtone, contrainte et gratuite (1909-1931), l'implantation d'une

main-d'œuvre allochtone, semi-contrainte et rémunérée (1932-1945), l'accès des planteurs autochtones à une main-d'œuvre étrangère (à partir de 1945).

Dès 1887, des missions d'exploration découvrent l'intérieur de la Côte-d'Ivoire, partant soit des régions soudanaises, soit du littoral. La capture de Samory, en 1899, marque l'unification du territoire, permettant le rattachement de la zone soudanaise à la zone forestière. Cette période est celle du repérage des potentialités économiques de la Côte-d'Ivoire et de la conquête du Moronou.

En 1904, la mission Jordan signale qu'il n'existe aucune relation entre le Moronou et les Européens de la côte. Le 25 avril de la même année, l'administrateur Lahaye échoue dans sa tentative d'entrer en relations avec les chefs de cette région. Le caoutchouc (*pooyo*) est la principale culture des zones déjà soumises. Il est obtenu par incision des arbres et des lianes. Il est cultivé par les autochtones, qui reversent aux chefs locaux un tiers des charges récoltées. Il est acheté par des Sénégalais et des habitants de la basse Côte, qui le revendent aux commerçants français du littoral. Le cacao n'est pas encore cité parmi les exportations du pays. Le système de production est tel que :

« Il est donc préférable pour un petit capitaliste de se servir de l'entremise des traitants noirs plutôt que de se livrer à l'exploitation directe du produit » (1).

L'essence des économies de traite et de plantation est déjà résumée dans cette définition. En 1906, une crise commerciale frappe le caoutchouc, ce qui suscite l'inquiétude des négociants bordelais et présage sa disparition prochaine.

A partir de janvier 1907, fut entreprise la conquête du Moronou. Elle a été menée d'ouest en est. La mission de l'administrateur Marchand s'était d'abord installée à Sahoua, l'actuel M'Batto. Là, elle apprit la vive hostilité du chef d'Arrah, Koffi Pli, à cette tentative d'occupation. Mais, ce chef étant âgé et malade, les Ahuanou étaient divisés, certains étant partisans des nouvelles autorités, d'autres hostiles. Plusieurs délégations de « porte-canne » furent envoyées à Sahoua pour des négociations. Puis, le chef d'Abongoua fut le premier à venir se soumettre. Ensuite, une délégation composée du successeur éventuel de Koffi Pli, d'un autre de ses neveux, d'un de ses fils, de notables d'Arrah et de chefs de villages des environs se rendit au nom de tous les Ahuanou.

Toute la zone fut soumise et frappée d'amendes de guerre. Mais, le Moronou fut troublé de nouveau en 1908. Le chef d'Assaoufoué (groupe des Essandané) s'opposait à la présence française. Celui d'Abongoua refusait de verser un impôt. Celui de M'Baoussessou ne voulait pas se déplacer auprès des nouvelles autorités et incitait les autres à la rébellion. Koffi Pli contestait le paiement d'un reliquat d'amendes. Devant la montée de l'effervescence, le principe fut arrêté d'un déploiement de forces. Le Moronou fut le théâtre de nouvelles manœuvres, débutant à Assié-Akpressé, à l'ouest, et soumettant successivement les différents groupes : Alangoua, Ngatianou, Essandané, Ahuanou. Les principaux chefs furent arrêtés et déportés à Bingerville, où certains décédèrent, et les villages frappés de fortes amendes. Les opérations étaient achevées à la fin de 1908 (2). A la même époque, la captivité était abolie dans l'ensemble des territoires de l'AOF ; elle était éliminée du même coup dans le Moronou (3).

Une seconde période commença alors (1909-1931) : celle de la mainmise sur une main-d'œuvre autochtone, contrainte et gratuite. Depuis le début du siècle, l'administration coloniale obligeait les habitants à cultiver de nouvelles productions dans les zones déjà conquises. Cette contrainte fut telle qu'elle suscita l'envoi de deux missions d'inspection qui relevèrent tous les excès dont souffraient les Ivoiriens : on parla de « politique d'évolution économique brusquée », de « brutalité sans contrôle » (missions Kair en 1919 et 1931-1932). Cet interventionnisme administratif était exercé au profit du secteur privé européen (plantations, exploitations forestières, usines). Mais la Côte-d'Ivoire était un pays sous-peuplé. Le prélèvement d'une fraction de la main-d'œuvre au profit des nouvelles cultures a entraîné l'abandon des cultures vivrières. Il en résulta des famines, comme dans le cercle de Kong en 1934.

Le Moronou paraissait prospère en 1909 :

« ... j'ai trouvé une région calme, aux populations déférentes, dotée de très belles routes, susceptible d'entrer désormais dans la voie du développement économique » (4).

Un rapport de prix favorable permit au caoutchouc de se substituer à la production de l'or aux environs de 1912 (5). En 1914, quelques pieds de cacao apparaissaient à Abongoua. La même année, l'administration coloniale entreprit une « politique d'évolution économique brusquée » dans le N'Zi-

Comoé pour forcer les populations locales à la culture du coton (6). Elle se révéla illégale :

« L'administration a fait tout ce qu'elle a pu pour seconder les entreprises industrielles locales ; elle est même sortie de la légalité en organisant le recrutement obligatoire des travailleurs » (7).

Ce travail obligatoire eut des résultats catastrophiques :

« L'effort considérable exigé des populations locales, les brutalités des surveillants indigènes, et la rémunération dérisoire retirée de la culture précitée ont été la principale cause des exodes en Gold-Coast » (8).

D'après le Gouverneur Van Vollenhoven, environ cinquante mille personnes auraient abandonné, entre 1902 et 1917, le sud-est de la Côte-d'Ivoire pour la Gold Coast, où le régime de l'administration indirecte était moins dur à supporter :

« De ce côté-ci au contraire l'autorité des chefs est méconnue ou annihilée par une ingérence constante de l'autorité française ; les traditions sont alternativement respectées avec trop de scrupule, puis foulées aux pieds ; notre administration s'est faite tracassière et tâtillonne, elle intervient dans les plus petits actes de la vie ; des réglementations compliquées gênent ce qu'elles prétendent protéger ; nous exigeons des impôts, nous exigeons des prestations, nous exigeons des soldats » (9).

Cet exode a eu une conséquence indirecte : Agni et Akyé ont acquis un savoir-faire dans la culture du cacao au cours de leur séjour en Gold Coast, qu'ils ont mis à profit lors de leur retour dans les villages d'origine (10).

En 1917, une maladie des cotonniers mit fin à cette culture dans le N'Zi-Comoé sans pour autant faire cesser la politique de la contrainte. En 1921, des habitants fuyaient encore la subdivision de Bongouanou. C'est à cette époque que le cacao supplanta définitivement le caoutchouc et le coton. La subdivision en produisait dix tonnes en 1921 et cent cinq tonnes en 1923 ! La concurrence asiatique fit s'effondrer les cours du caoutchouc en 1924. A l'inverse, le prix du cacao devint très avantageux, ce qui entraîna une extension des surfaces dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire. En 1927, un kilogramme de cacao était acheté dix francs ; il n'était plus que de 0,650 Fr. en 1934 (11). Cette période fut celle de la substitution du cacao aux productions antérieures.

L'échec de la politique de l'interventionnisme administratif conduisit à une nouvelle phase : celle de la recherche d'une main-d'œuvre allochtone, semi-contrainte et rémunérée (1932-1945). Cette nouvelle orientation était fondée sur une observation. Les habitants de la Haute-Volta émigraient plutôt en Gold Coast qu'en Côte-d'Ivoire :

« ... les Mossis se comptent par dizaines de milliers en Gold Coast où ils rendent des services considérables dans les plantations de cacao ; beaucoup seront de toutes façons perdus pour le Soudan, il vaudrait mieux que ce soit une colonie française qui profite de cette main-d'œuvre » (12).

En 1932, l'autonomie de la Haute-Volta était supprimée et ce territoire rattaché à la Côte-d'Ivoire. Le fait n'était pas nouveau. Jusqu'en 1920, la Haute-Volta n'avait pas d'existence autonome et était comprise dans le Haut Sénégal-Niger. Mais la mesure récente avait une toute autre portée : ce rattachement avait pour but de canaliser les flux de migrations vers la basse Côte, où la demande de main-d'œuvre était devenue pressante. Dans le même sens, des « villages de colonisation » étaient créés en 1933, dans lesquels des garanties étaient assurées aux immigrants mossi. Cette politique a été largement couronnée de succès puisque toute la physionomie actuelle de la basse Côte-d'Ivoire en découle. Entre autres, elle explique la superposition actuelle d'une cellule étrangère, composée dans la majorité des cas de Mossi, à la cellule domestique. En 1936, les plus anciens cacaoyers, à rendements décroissants, furent remplacés par des caféiers. En 1939 éclata la Seconde Guerre mondiale, entraînant la mobilisation des populations locales et les contraintes d'une économie de guerre.

La fin de cette guerre marque l'accès des Ivoiriens au contrôle de la main-d'œuvre étrangère grâce à l'abolition du travail obligatoire en 1946 (loi Houphouët-Boigny). En 1953, les cours élevés du café provoquent une ruée sur la terre (13), aisément repérable sur les cadastres villageois établis entre 1953 et 1956. La relation entre le prix aux producteurs et l'accroissement des superficies paraît être une constante de l'économie de plantation. Des cours élevés du cacao expliqueraient une augmentation du nombre des parcelles entre 1944 et 1947. De même, de forts cours en 1955 entraînent un accroissement des plantations entre 1956 et 1957 (14). C'est le début de la prospérité du Moronou, selon des observateurs

extérieurs. Bongouanou n'était qu'un petit village en 1948. La moitié nord de l'actuelle ville d'Arrah, pourtant plus importante à l'époque, était occupée par la forêt ; les antilopes s'enfuyaient au cours des défrichements (15) ! En 1953, M'Batto ne comptait pas une seule habitation en dur. La rue principale de l'époque se trouve rejetée, de nos jours, dans un quartier périphérique (16). On a peine à imaginer ce qu'étaient ces bourgades face aux importants centres commerciaux qu'elles sont devenues. La prospérité économique du Moronou a éclaté, selon ces témoins, entre la fin de la guerre et l'Indépendance. Celle-ci était le signe de la disparition des abus antérieurs.

En somme, le système actuel d'économie de plantation a été mis en place par bribes successives, non pas de façon spontanée, mais par la contrainte. Si le caoutchouc s'est substitué à la production de l'or grâce à un rapport de prix favorable, le coton a été imposé, ce qui fut un échec. Le cacao, puis le café, ont bénéficié d'une bonne conjoncture pour devenir les productions dominantes de la région. Devant l'insuffisance de bras pour travailler la terre, des migrations de main-d'œuvre ont été organisées de la Haute-Volta vers la Côte-d'Ivoire, accroissant notablement les densités rurales. En dépit de ces changements, la finalité de l'activité productive est restée la même.

Une économie du trésor est une organisation orientée vers une accumulation de biens afin de garantir l'autonomie d'une cellule familiale après la disparition de son chef. Elle prolonge la rationalité de l'époque pré-coloniale, quand l'industrie de l'or était l'activité la plus prisée. Elle souligne que la richesse demeure toujours un moyen d'accès à la notoriété, si ce n'est au pouvoir politique. Elle renouvelle les mêmes processus que par le passé. Souvent, il m'est arrivé de rencontrer des grands planteurs qui se posaient en rivaux des chefs de village, ceux-ci étant dénigrés pour leur dénuement. A travers l'économie du trésor, c'est toute la dynamique d'ascension sociale de l'époque pré-coloniale qui se perpétue jusqu'à nos jours. Il est surprenant de constater que, malgré une élévation générale du niveau de vie, les valeurs aristocratiques demeurent prépondérantes. Les conflits de succession à une chaise occupent une place capitale dans la vie des grands planteurs quand ils sont en lice ; quand ils ne le sont pas, ils accumulent des biens pour

parvenir, eux aussi, à la notoriété. Les valeurs anciennes imprègnent encore la sphère économique.

Quelques exemples, glanés sur le terrain, illustrent le phénomène en montrant de quoi se composent les trésors actuels. A Assié-Akpressé, j'ai admiré les objets acquis récemment par un grand planteur. Ils étaient en or ou recouverts de feuilles d'or : casque colonial, pectoraux, chaînes, bagues aux énormes chatons, pendentifs, bonnets de velours avec des motifs cousus... Le même genre d'objets avaient été achetés par un autre grand planteur d'Andé. En particulier, j'ai remarqué une montre en or dont les aiguilles étaient fixes, et pour cause : elle ne possédait pas de moteur ! Elle était purement décorative. Un artisan d'Abongoua est spécialisé dans la fabrication de ces objets, destinés à embellir les funérailles des parents du lignage. Le moment le plus intense de ces découvertes s'est produit quand un grand planteur m'a présenté une chaise sacrée qu'il venait de faire confectionner. Cette chaise était en bois, entièrement plaquée de feuilles d'or. Les pieds en étaient sculptés, et représentaient une femme à genoux, les mains au sol, tournant le visage sur le côté. Elle représentait une captive. Aucune confusion n'était possible avec une chaise héritée, couverte du sang caillé des sacrifices anciens. Quand on connaît les conditions de vie des grands planteurs, qui se comportent en simples paysans, on ne peut s'empêcher d'être stupéfait des sommes consacrées à un tel objet qui, de surcroît, est relégué et protégé au fond d'un coffre ! Cette chaise est extravagante à plus d'un titre, car, de nos jours, il n'y a plus de création de chaises sacrées. Mais, en même temps, elle rappelle un rituel ancien, selon lequel on consacrait une chaise à la mort d'un héros, ce qui était l'immortaliser (17). Il est vraisemblable que ce grand planteur se considère, lui aussi, comme un héros pour le travail accompli au cours de sa vie et qu'il veuille, de son vivant, inscrire ce fait dans la mémoire de ses descendants. Il faut que la volonté de légitimité, d'ascension sociale soit particulièrement forte pour consentir à un tel sacrifice financier. Ce trésor était complété par de très beaux pagnes, de style dahoméen, qui appuyaient la notoriété du chef de maison.

Ce grand planteur est sans doute d'origine captive. Le défaut d'objets anciens, le désir de légitimité permettraient de le soupçonner. Mais il adhère pleinement aux valeurs de la société agni et les reproduit avec surenchère. Il a cru jouer

avec l'ignorance d'un étranger, cherchant à l'éblouir en se faisant passer pour le descendant d'un lignage noble. Il a atteint en partie son but, mais pour une autre raison. Derrière cette parade surgit en filigrane tout le jeu social de l'époque antérieure. A l'heure actuelle, nobles ou captifs, les cartes sont plus ou moins brouillées. L'essentiel reste que les comportements soient les mêmes, que le trésor demeure l'aboutissement de l'activité économique. Il est proprement stupéfiant de découvrir l'importance des sommes consacrées à ces biens ostentatoires au regard de la faiblesse des équipements productifs. Si une reproduction élargie de leur entreprise n'est pas permise aux grands planteurs parce qu'on ne leur laisse pas cette possibilité (18), elle n'est pas, non plus, inscrite dans l'organisation économique des Agni du Moronou, orientée vers d'autres fins.

L'une des particularités qui caractérisent les grands planteurs est cette volonté de créer des objets rituels pour affirmer leur propre pouvoir, en imitant les biens hérités entre chefs de lignage : chaises sacrées, couronnes, enseignes, glaives, sandales, bijoux, statuettes... Ainsi, semblent-ils recréer, à leur profit, les conditions qui ont assuré l'émergence des lignages nobles aux XVIII^e et XIX^e siècles (19).

De nombreux changements ont frappé cette zone depuis le début du siècle. Autrefois, l'or et les cultures vivrières étaient légués à l'héritier pour faire survivre les épouses et les enfants. Actuellement, les plantations et les maisons remplissent les mêmes fonctions. Si les catégories de biens se sont modifiées, les objectifs sont restés les mêmes. La rationalité du trésor s'est maintenue, amplifiée par les incitations de la politique économique ivoirienne.

NOTES

(1) La Côte-d'Ivoire et ses produits, par M. Solichon, adjoint des Affaires Indigènes de la Côte-d'Ivoire, 30.4.1905 (ANS, R 8, n° 5).

(2) Cercle de N'Zi-Comoé (1904-1910). Reconnaissance de M. l'administrateur-adjoint Marchand et de M. l'administrateur Lamblin de la région située entre N'Zi et Comoé. Soumission du chef Koffi Pri (groupe Ahua, région du Morenou, 1907) (Archives nationales du Sénégal, 5 G 48).

(3) Captivité en AOF (1900-1903). (ANS, K 15).

(4) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général de l'AOF, Bingerville, 26.10.1909. (ANS, 17 G 50, n° 117).

(5) C.-H. Perrot (1978 : 117). Gain d'une journée de chercheur d'or : 0,75 Fr. en 1912. 1 kg de caoutchouc : 2,65 Frs à Abengourou.

(6) Ce qui est un non-sens écologique en zone forestière.

(7) Recrutement et emploi de la main-d'œuvre indigène locale. Rapport fait par M. Kair, concernant la question du recrutement et de l'utilisation de la main-d'œuvre locale, à Bingerville, le 1^{er}.8.1919 (ANS, 4 G 29, n° 181).

(8) Rapport fait par M. Kair... concernant la vérification de M. Correnson... à l'époque du 19.7.1919. (ANS, 4 G 29, n° 163).

(9) Gouverneur Général de l'AOF à M. le Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire, le 26.10.1917 (ANS, 5 F 9, n° 3).

(10) Sedes (1967).

(11) Côte-d'Ivoire. Rapport politique annuel 1926 (ANS, 2 G 26, n° 15).

(12) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général de l'AOF, Bingerville, le 21.1.1919. (ANS, 5 F 9, n° 15).

(13) Kindo Bouadi (1973).

(14) Cl. Surroca (1970 b).

(15) R.-P. Badoc, Kregbé.

(16) R.-P. Allirand, Tiémélékro.

(17) C.-H. Perrot (1982).

(18) Double prélèvement : par le mécanisme du prix d'achat au producteur, par le mécanisme de fixation des cours internationaux.

(19) C.-H. Perrot (1976), (1978).



CHAPITRE 7

BIOGRAPHIES DE PLANTATIONS

La biographie, l'histoire de vie, est un genre d'ordinaire réservé au destin des humains. Cette restriction n'empêche pas de l'étendre à tout ce qui est vivant, comme le nom l'indique. En particulier, le recueil et le traitement de biographies de plantations permettent de comprendre les processus concrets d'émergence des grands planteurs du Moronou. Cette méthode, innovatrice en Côte-d'Ivoire, avait déjà été pratiquée au Ghana (1). Une mission de quinze jours dans ce pays en décembre 1979 a permis de s'en apercevoir alors que les travaux de terrain sur ce thème ont été menés dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire entre mars 1977 et octobre 1978. Cette convergence fait ressortir tout l'intérêt d'une telle méthode.

Ces biographies ont été recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'exploitation, conduits selon quatre lignes directrices : repères chronologiques, biographie du planteur, qui fournissait très souvent des documents à l'appui de ses déclarations, étapes du développement de l'exploitation, problèmes de terre et de main-d'œuvre. A l'issue de ces entretiens, un doute s'est emparé de mon esprit, tant les faits enregistrés correspondaient peu aux interprétations courantes de la différenciation économique en milieu rural. Sans le savoir, les grands planteurs réhabilitaient Schumpeter, et je me demandais si je n'avais pas été victime d'une mystification. Pour échapper à ce travers, le témoignage d'observateurs extérieurs, neutres et objectifs, devenait indispensable. Je l'ai trouvé chez deux missionnaires qui ont séjourné dans la région depuis la fin de la dernière guerre et qui ont confirmé, selon des

approches différentes, la version de mes interlocuteurs. De plus, les biographies de plantations présentées par les auteurs ghanéens se rapprochaient de très près de ce qui était observé en Côte-d'Ivoire. Tout convergeait pour accorder du crédit aux explications des grands planteurs.

Le traitement de ces biographies exigeait de retenir un seul critère qui servirait de fil conducteur pour les interpréter et les comparer. L'analyse a été centrée sur la réquisition et l'utilisation de la main-d'œuvre, car, en économie de plantation, ce facteur est déterminant.

L'entreprise était difficile, de comparer quarante-six biographies entre elles, si l'on ne voulait pas se noyer dans l'anecdote individuelle, attachante mais faisant oublier la compréhension globale des processus. Il a fallu consentir à une perte de l'information, renoncer à tout ce qui faisait la richesse du vécu, oublier les repères chronologiques et découper ces biographies en périodes qui pouvaient être rapprochées les unes des autres. Le parti a été pris de les réduire à quelques étapes de développement des exploitations agricoles en zone forestière.

Au cours des entretiens de terrain, les repères chronologiques ont parfois fait défaut, les planteurs faisant référence à des événements locaux peu connus du chercheur : tel ou tel commandant de cercle, un tremblement de terre, l'ouverture d'une route, la succession d'un chef politique... Ces défaillances ont été compensées par la suite (2). Il s'est avéré, d'ailleurs, que de tels repères étaient beaucoup plus précis qu'une date affirmée sans aucune démonstration.

Les biographies de plantations ont été découpées en cinq étapes, retraçant le développement d'une exploitation agricole. Pour chaque étape, les plantations ont été partagées en deux groupes : celles qui ont débuté avant 1945 et celles qui ont pris naissance à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette coupure doit être justifiée. Elle correspond à un changement pour les territoires de l'ex-AOF. La planification d'après-guerre succède au libéralisme de l'époque antérieure en métropole : mise en place du FIDES, de la Caisse centrale pour la France d'Outre-Mer, de programmes d'équipement... Pour la Côte-d'Ivoire, la loi Houphouët-Boigny de 1946 supprime le travail prestataire, ce qui est synonyme d'accès total des planteurs africains à la main-d'œuvre étrangère. Un syndicat des planteurs est créé en 1947 et se donne

pour but l'acheminement de la main-d'œuvre voltaïque vers la basse Côte. Une de ses revendications sera de faire attribuer aussi la prime de superficie aux planteurs africains (3). En définitive, cette coupure traduit une insertion dans un nouveau monde économique (4). Elle manifeste aussi la montée de la valeur relative de la terre et de la main-d'œuvre, la première devenant plus rare, la seconde représentant une charge de plus en plus élevée. Elle reflète donc une mutation dans les conditions d'émergence des planteurs.

A ce partage des exploitations selon deux périodes a été ajoutée une division selon leurs dimensions : celles qui sont inférieures à cinquante hectares et celles qui sont supérieures à cinquante et un hectares. La matière à traiter devenait ainsi plus aisément maîtrisable.

Ces entretiens biographiques ne rendent compte que des réussites, répertoriées chez des cultivateurs déjà classés comme grands planteurs. Des échecs, des abandons ont empêché d'autres chefs d'exploitation de jamais atteindre ce stade. Malgré leurs tentatives, ils se sont trouvés rejetés dans la cohorte des petits planteurs. Une autre histoire serait à écrire pour ces espérances manquées, mais ce n'était pas mon propos. Les grands planteurs sont ceux qui ont eu la hardiesse d'une initiative entreprenante quand la conjoncture leur était favorable. L'appréciation de la conjoncture relevait, d'ailleurs, de cette initiative, car elle a varié selon les zones et même les villages du Moronou. Il a fallu saisir le bon moment, c'est-à-dire l'époque où les attitudes à l'égard de la terre se modifiaient alors que la main-d'œuvre étrangère restait peu rémunérée. Leurs biographies montrent qu'ils ont beaucoup sacrifié à leur but, n'épargnant ni leur travail ni celui de leurs proches ou de leurs manœuvres.

1) Les activités antérieures

La période de fondation représente l'étape la plus difficile du développement d'une exploitation agricole en zone forestière. Le planteur doit vivre en autarcie ou bien disposer de réserves monétaires qui lui permettent d'embaucher des manœuvres. Il peut, d'ailleurs, combiner ces deux solutions. Il est donc important de savoir comment il a préparé cette étape.

Avant de s'installer à leur compte, les grands planteurs ont

travaillé, en majorité, dans leur exploitation d'origine comme aides familiaux (trente-deux cas : annexe 1). La proportion reste la même quelle que soit l'époque : vingt chefs d'exploitation sur vingt-six ont été aides familiaux avant 1945, douze sur vingt l'ont été après 1945. Le résultat est surprenant. La plupart des grands planteurs n'ont fait que poursuivre et élargir une activité qu'ils exerçaient déjà dans leur famille d'origine. Cette observation est valable tout au long de l'échelle, et de très grands planteurs ont les mêmes comportements que les petits ou les moyens. Il n'existe pas de seuil quantitatif dans la dimension des exploitations qui permettrait de distinguer ceux qui ont été simples aides familiaux de ceux qui ont occupé d'autres emplois.

Certains de ces futurs grands planteurs ont fui le travail prestataire imposé par l'administration coloniale et se sont réfugiés au Ghana où ils ont acquis un savoir-faire dans la culture du cacao. D'autres ont été incorporés dans le service actif pour la Seconde Guerre mondiale. Eléments les plus vigoureux, expédiés en métropole ou dans d'autres territoires, ils ont retiré de cette expérience un dynamisme économique, un esprit d'entreprise qui les a incités à toujours accroître leur plantation.

Les plus petites superficies par homme actif, indice d'un fort investissement en travail et donc d'une bonne gestion de la terre, se trouveraient chez les planteurs qui auraient eu d'autres activités antérieures que l'agriculture (5). Ces activités antérieures influeraient non seulement sur le montant de l'épargne, mais encore sur la conduite générale de l'entreprise.

Dans le Sanwi, le capital de départ des grands planteurs provient soit d'un emploi commercial en ville, soit des revenus d'une plantation villageoise associés à des activités de commerce (6). Dans le Moronou, la formation des grands planteurs a été accomplie avant tout dans leur famille d'origine. Les deux-tiers des grands planteurs sont donc passés directement du statut d'aide familial à celui de chef d'exploitation en ne disposant que de faibles réserves monétaires.

2) La fondation

La période de fondation est cruciale dans la vie d'une exploitation. Les cultures pérennes, cacao et café, ne produisent au plus tôt que vers la quatrième ou la cinquième année,

selon les espèces. S'il ne se livre pas à une autre activité, le chef d'exploitation ne dispose d'aucune ressource monétaire. Les biographies de plantations nous révèlent les procédés qu'il met en œuvre pour assurer la survie de sa famille. L'autoconsommation collective est satisfaite grâce aux cultures vivrières, complantées avec les cultures pérennes, et dont certaines produisent au bout d'un an. Mais il reste à franchir le cap de la première année. Le travail d'une femme est essentiel pour l'entretien de ces cultures vivrières si l'on se réfère à la division sexuelle des tâches. Aussi, très souvent, la fondation d'une plantation est étroitement liée à un premier mariage. D'autres travaux sont réservés aux hommes : débroussaillage, abattage des arbres, défrichage, piquetage et trouaison, plantation, nettoyages... Ils représentent une fourniture de travail importante pour la première année : cent soixante jours pour un hectare de cacao, soit 76,9 % du total du temps de travail ; cent quarante-deux jours pour un hectare de café, soit 53,8 % du total du temps de travail (7). Si le planteur fait appel à une main-d'œuvre extérieure pour ces tâches, il lui faut disposer de ressources monétaires. Que ce soit pour la subsistance quotidienne ou pour l'embauche de manœuvres, le planteur recourt aux petites sommes qu'il a amassées grâce à ses activités antérieures. Il les complète par des tâches annexes qu'il mène en même temps que ses travaux agricoles. L'année de fondation requiert donc un grand effort en travail pour tous les membres de l'exploitation agricole.

Le chef de l'exploitation combine les différentes composantes de son exploitation selon leur disponibilité. Cette disponibilité varie selon les époques et les zones.

Le travail obligatoire, imposé par l'administration coloniale, a-t-il été un barrage à la disponibilité des cultivateurs, et donc à l'émergence des grandes plantations ? La réponse demande à être nuancée. Par exemple, les cadastres établis entre 1953 et 1956 dans le Moronou y révèlent la présence de grands planteurs. La taille de ces exploitations implique qu'elles aient débuté bien avant 1946, année de la suppression du travail obligatoire. Cette hypothèse est confirmée par les biographies des plantations, qui montrent que nombre d'exploitations ont été entreprises avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Un témoignage écrit nous apprend, par ailleurs, que, vers 1923, des habitants du sud du pays payaient de cinquante à cent cinquante francs d'autres personnes pour accomplir à

leur place les douze jours de travail obligatoire (8). Le travail prestataire ne doit pas être considéré comme un barrage contre l'ascension économique des planteurs autochtones, mais plutôt comme un frein qui a accru les inégalités de départ au sein de la population locale.

A cette disponibilité du planteur devait se conjuguer la disponibilité de la main-d'œuvre étrangère. Le travail prestataire la rendait difficilement accessible avant 1945. Selon les témoins de l'époque, elle était peu coûteuse. A partir de 1946, le SIAMO (9) et des recruteurs particuliers facilitent l'embauche de manœuvres étrangers par les planteurs autochtones (10). En outre, les primes versées par l'administration coloniale jusqu'en 1959 pour la plantation du cacao ont stimulé cette embauche. Mais, depuis la fin de la guerre, la main-d'œuvre étrangère est perçue comme grevant de plus en plus lourdement les charges d'exploitation.

Le chef d'exploitation doit jouer, aussi, avec la disponibilité de la main-d'œuvre domestique. A de rares exceptions près, il n'est pas question de compter sur un apport en travail des enfants, puisque la fondation est souvent liée au premier mariage. Ce mariage est essentiel, car comme le dit un cultivateur :

« Il faut avoir une plantation pour occuper l'épouse ».

En réalité, on doit inverser les termes de la proposition et comprendre qu'une plantation n'est possible que si une femme, en général l'épouse, fournit un travail important pour les cultures vivrières, en sus de toutes ses tâches ménagères. La fondation d'une plantation repose en grande partie sur ce travail féminin. Par la suite, les enfants grandissent et contribuent aux travaux des champs. Mais, depuis l'Indépendance, la scolarisation en milieu rural est un obstacle au travail agricole des enfants, sur lesquels il ne faut plus compter.

La terre, elle aussi, doit être disponible. Cette disponibilité varie selon les zones et les époques. Le centre du Moronou (sous-préfecture de Bongouanou) a été plus vite saturé que les marges (sous-préfectures d'Arrah et de M'Batto). De plus, la gratuité de la forêt n'a jamais été universelle. Elle ne touchait que les originaires des villages.

La conjoncture la plus favorable à la fondation d'une plantation varie selon les combinaisons qui s'établissent entre ces quatre possibilités : disponibilité du planteur, de la main-d'œuvre étrangère, de la main-d'œuvre domestique, de la

terre. Ces combinaisons se modifient selon les périodes et les zones. On ne peut donc fournir un modèle unique de fondation des plantations. Il convient plutôt de se laisser guider par les biographies et de dégager quelques processus.

La fondation des grandes plantations du Moronou se situe entre 1930 et 1950 dans la majorité des cas (annexe 2). La proportion de plantations fondées entre ces deux dates reste à peu près la même quelle que soit la catégorie de superficie.

Une majorité de planteurs n'a utilisé que le travail de l'unité domestique ou une entraide villageoise pour la fondation de la plantation (vingt-sept cas sur quarante-six : annexe 3). Cette constatation implique qu'ils ont procédé par petits défrichements d'un ou deux hectares au maximum, poursuivis pendant de nombreuses années. Les autres ont fait appel à des manœuvres rémunérés (dix-neuf cas sur quarante-six). Ainsi, se distinguent nettement deux groupes parmi les grands planteurs : ceux qui ont débuté par leurs propres moyens, avec l'aide d'une épouse, de parents ou d'amis, et ceux qui ont eu recours à une main-d'œuvre étrangère. La proportion de ces groupes reste à peu près la même, aussi bien en deçà de cinquante hectares qu'au-delà de cinquante et un hectares.

La répartition des planteurs entre ces deux groupes change, par contre, selon l'époque. Avant 1945, dix-neuf planteurs sur vingt-six n'utilisaient que le travail domestique, tandis qu'après 1945 douze sur vingt embauchaient des manœuvres pour l'ouverture d'une plantation. Les conditions historiques s'étaient modifiées. La loi de 1946 avait rendu possible l'engagement de manœuvres étrangers par les cultivateurs de la basse Côte.

Toutes les combinaisons se retrouvent tout au long de la stratification selon les superficies, sans qu'on puisse faire apparaître un comportement spécifique pour une tranche quelconque. Le premier défrichement est assuré selon deux modalités : soit avec la seule force de travail domestique, étendue parfois à de proches parents ou à des amis, soit avec l'appoint d'une main-d'œuvre étrangère. Seules les proportions entre ces deux types de défrichement varient selon les époques et les catégories de superficie.

Cette complexité des processus de fondation se retrouve dans les modalités d'agrandissement de la plantation.

3) La première plantation

La création d'une première parcelle a marqué l'emprise du planteur sur une portion de forêt. Cet effort est poursuivi les années suivantes sur le même lieu-dit. L'ensemble des parcelles défrichées en des temps différents, mais mitoyennes, forme un bloc, une plantation. Le nombre d'années nécessaire à la constitution de ce bloc varie d'une exploitation à l'autre. Il dépend de la disponibilité en terre et de la taille des défrichements annuels, qui elle-même change selon la force de travail mobilisée.

Les planteurs expliquent et rationalisent le développement de leur première plantation en distinguant plusieurs étapes. L'ouverture s'opère soit avec la seule force de travail domestique, soit avec l'appui de « contrats ». Tant que les cultures pérennes ne produisent pas, le chef d'exploitation embauche seulement des manœuvres temporaires, payés grâce à des réserves monétaires : travailleurs rémunérés à la tâche (« contrats ») ou selon la durée (journaliers, mensuels, « six mois », annuels). Dès que la première parcelle commence à produire, le planteur peut engager des manœuvres permanents (*abusan*) ; bien souvent, ce sont des anciens « contrats » qui se convertissent en *abusan*. Ces *abusan* sont rémunérés selon un partage du produit opéré au moment de la traite, de la vente : un tiers pour l'équipe des manœuvres, deux tiers pour l'employeur. Ainsi, le planteur n'a plus à faire l'avance des rémunérations en prélevant sur l'épargne monétaire qui provenait de ses activités antérieures et annexes. Dorénavant, la plantation paie les manœuvres, ou, plus exactement, les manœuvres se paient sur leur propre travail. Une fois atteint ce stade, le développement de la première plantation et des autres plantations devient presque automatique. Les manœuvres permanents entreprennent de nouveaux défrichements sur le même lieu-dit ou en d'autres endroits, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une main-d'œuvre temporaire. Au fur et à mesure que les défrichements progressent, le chef d'exploitation embauche de nouveaux manœuvres permanents, qui créent de nouveaux blocs de terre... Il n'y aurait aucune limite à l'extension perpétuelle de l'exploitation.

Les faits sont plus complexes que ces explications. La forêt se raréfie, et très vite il ne reste plus de terre disponible en un lieu-dit. Les bornes de la croissance de la première plantation

sont atteintes. De plus, l'organisation du travail agricole se modifie selon les circonstances. Les biographies de plantations nous montrent que nombre de solutions sont mises en œuvre. Elles varient selon les époques et les catégories de superficie.

Les cas pour lesquels l'extension de la première plantation se fonde sur la seule force de travail domestique sont rares (huit cas sur quarante-six). Ils sont plus nombreux pour les exploitations fondées avant 1945 que pour les exploitations postérieures. Ils disparaissent pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares (annexe 4). Les plus récentes des grandes plantations, celles qui ont été créées après la guerre, doivent leur gigantisme à l'emploi d'une main-d'œuvre rémunérée dès l'établissement de la première plantation. Elles n'auraient jamais atteint ce stade sans cet apport en travail, du moins dans la conjoncture de l'après-guerre où le laps de temps accordé à l'extension était plus court.

Les processus d'extension de la première plantation sont complexes. Toutes les combinaisons s'y retrouvent. Ils sont prudents : les manœuvres temporaires sont embauchés peu d'années avant que la plantation ne commence à produire, en général vers la quatrième année. Les *abusan* sont installés en période de pleine production, vers la septième année, du moins pour l'époque la plus récente. Autrefois, ils participaient aux débuts de l'exploitation, avec le planteur et son épouse. Ces processus se retrouveront dans les étapes ultérieures, celles de la création de nouveaux blocs de parcelles.

4) Extension

Les processus d'extension de l'exploitation sont simples à comprendre. Quand le premier bloc de parcelles est devenu productif, le planteur dispose de revenus monétaires. Il y installe des manœuvres permanents, rémunérés directement sur le produit, ce qui le libère de l'obligation de recourir aux réserves monétaires accumulées lors d'activités antérieures. Il se fait aider par ces manœuvres permanents pour entreprendre de nouveaux défrichements sur le même lieu-dit ou pour ouvrir un autre bloc de parcelles quand il ne reste plus de terre au premier endroit. Des manœuvres temporaires complètent les travaux des manœuvres permanents et sont payés grâce

aux revenus monétaires tirés de la première plantation. Le processus d'extension est donc cumulatif. Au départ, une initiative et un effort individuel permettent la fondation d'une plantation. Dès que celle-ci est productive, tout devient beaucoup plus aisé. L'accroissement est assuré par les manœuvres, permanents et temporaires, les uns rémunérés sur le produit, les autres en monnaie. Une seconde plantation amène la fondation d'une troisième et ainsi de suite... On peut agrandir l'exploitation en mettant en valeur une nouvelle portion de forêt dans les environs du village de résidence. On peut, aussi, chercher de la terre dans une autre région de la basse Côte-d'Ivoire quand le terroir d'origine est achevé et saturé. On peut, encore, accroître son domaine par un héritage ou un don entre vifs. On peut, enfin, remettre en activité des plantations abandonnées (annexe 5). Ces modalités ne sont pas exclusives. Une exploitation peut s'accroître par extension près du village d'origine, puis se voir adjoindre un héritage de terres. Cependant, la modalité qui paraît être la plus significative a été retenue pour chaque exploitation étudiée. Les modalités les plus fréquentes sont celles de l'héritage (quatorze cas) ou de l'extension près du village (douze cas). A l'inverse du Ghana, l'extension par migration est moins pratiquée (cinq cas). L'héritage ou le don entre vifs forment la catégorie la plus importante pour les plantations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares.

Les biographies de plantations nous donnent des renseignements sur le rôle des héritages dans les processus d'extension. D'abord, un héritage en terre présente peu d'intérêt quand les plants sont anciens et de mauvais rendement. Un héritage en monnaie lui est préférable. Ensuite, on note un grand nombre d'héritages pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares. On pourrait y voir un facteur d'émergence des grandes plantations. Ce serait fausser les faits. L'héritage n'est jamais reçu à l'époque de la fondation d'une exploitation, au moment où il serait indispensable. Il arrive au cours du processus d'extension, si ce n'est à la fin. Les biographies de plantations confirment donc l'analyse présentée à propos de la logique de l'héritage. L'héritage échoit de préférence à un homme reconnu comme déjà riche, qui sera moins tenté de dilapider les biens pour son usage personnel.

A l'inverse, un don entre vifs peut être d'une grande aide au

début d'une plantation. Entre 1951 et 1970, un cultivateur a régulièrement formé une plantation, sur laquelle il avait installé des *abusan*. Son père était un important chef de village et un grand planteur, le premier, semble-t-il, à avoir introduit des Mossi et des Lobi dans la région, vers 1931, comme manœuvres agricoles. Il assumait diverses charges : dirigeant du syndicat local des planteurs, président des assesseurs de la Subdivision, président du tribunal d'état-civil... En 1958, ce père achète à une entreprise française une plantation de cent huit hectares, dont vingt-cinq hectares de cacaoyers et dix hectares de caféiers en production, le reste étant en jachère. Il la donne à son fils. Plus précisément, il s'agissait d'une location-vente qui courait du 1^{er} janvier 1958 au 1^{er} janvier 1965, moyennant un loyer annuel de cinq cent mille FCFA. Cette plantation, fondée en 1938, avait déjà atteint une phase de mauvais rendements. De nos jours, elle est tombée en désuétude, le cultivateur n'ayant pu assumer les frais d'entretien. Elle est envahie de parasites végétaux. Ce don entre vifs, soustrait de l'héritage destiné au neveu, a représenté cependant à l'époque un facteur incontestable de différenciation économique.

Un planteur a agrandi son exploitation à la fois grâce à un héritage et à une migration. Un héritage en monnaie provenant d'un oncle, ancien chef de village et grand planteur, lui a permis d'embaucher une nombreuse main-d'œuvre et d'ouvrir un second bloc entre 1960 et 1965. Quand ce bloc a été productif, il a entrepris un troisième bloc, de 1966 à 1973, un quatrième, de 1972 à 1976, et un cinquième entre 1972 et 1977. Cette année-là, il est parti dans la région d'Abengourou. Il y a obtenu de la terre auprès d'un beau-frère. Il a utilisé dix « contrats » pour y ouvrir une nouvelle plantation.

5) Evolution

L'extension d'une exploitation s'opère de façon cumulative. Les revenus et les manœuvres d'une plantation servent à en ouvrir une autre. Tout se joue au moment de la fondation du premier bloc de terres, qui requiert l'initiative du planteur. Il fait appel à toutes ses capacités pour accaparer la terre et mobiliser la main-d'œuvre familiale et étrangère. Cette extension se produit par défrichement d'un nouveau lieu-dit près du village de résidence, par migration dans une région où

reste de la forêt, par adjonction d'un héritage. Dans le cas des grandes plantations, ces diverses solutions se combinent. En particulier, l'héritage couronne le processus d'extension. Il n'en est jamais à l'origine.

Plus rares sont les cas de remise en activité de plantations abandonnées. Les chefs d'exploitation se plaignent de l'épuisement des sols de ces parcelles. Selon des pédologues (11), le vieillissement des plantations conduirait plutôt à l'apparition de parasites végétaux et animaux, d'ailleurs bien connus des planteurs et dont ils arrivent mal à se débarrasser. Ce parasitisme serait cause de la baisse des rendements. D'après mes observations, les plantations ne sont pas toujours bien entretenues, les parasites ne sont pas éliminés radicalement. De plus, une mauvaise pluviosité, qui a sévi dans la région, a eu une double conséquence : elle a asséché les cacaoyers, provoquant une baisse de production ; elle a facilité de nombreux incendies, qui ont ravagé les plantations et détruit l'objet de travail.

L'accroissement de la taille des plantations doit être interprété comme un phénomène d'accaparement de l'espace dans une concurrence générale de course à la forêt. Il n'est pas du tout synonyme de bonne gestion de l'entreprise si le nombre de manœuvres n'augmente pas en proportion de la superficie. Or, c'est rarement le cas.

*
* *

Les biographies de plantations nous montrent comment naissent et se développent les exploitations agricoles. Elles nous donnent aussi quelques lueurs sur leur décadence et leur fin. Elles nous indiquent comment se sont formées les grandes plantations du Moronou.

Avant la fondation de leur exploitation, la majorité des grands planteurs actuels n'a exercé aucune activité en dehors de l'agriculture. Ils travaillaient la terre auprès d'un proche parent, en général leur père. Ils recevaient en retour des dons, ce qui leur a permis de constituer des réserves monétaires, faibles, il est vrai. Un tel comportement s'observe tout du long de la hiérarchie des grands planteurs, quelles que soient les époques ; il n'est pas caractéristique des tranches de superficie les plus faibles. Une minorité de grands planteurs s'est livrée à des activités autres qu'agricoles, le plus souvent en

milieu rural. Ces petits emplois n'ont pas débouché sur une forte accumulation monétaire. Ainsi, l'activité antérieure à la fondation n'apparaît pas comme un facteur de différenciation pour la taille des exploitations.

La fondation de l'exploitation s'est faite, dans la majorité des cas, avec la seule force de travail domestique : le planteur et son épouse. Après la Seconde Guerre mondiale, on remarque, cependant, une contribution plus importante de manœuvres qu'au cours de la période précédente. La loi de 1946 sur la suppression du travail obligatoire en est la cause.

Par contre, le chef d'exploitation fait le plus souvent appel à une main-d'œuvre étrangère pour l'extension du premier bloc de parcelles. Cette attitude est générale pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares. Tant que les premières parcelles ne produisent pas, le planteur emploie des manœuvres temporaires, rémunérés grâce aux réserves monétaires accumulées à l'époque antérieure ou provenant de menues activités. Dès que ces parcelles sont productives, il y place des manœuvres permanents, rétribués directement sur le produit. A ce stade, le processus de développement de l'exploitation est amorcé. Le produit sert immédiatement à cette fin, sans qu'il y ait avance du chef d'entreprise. Cette avance a été faite une fois pour toutes au moment de la fondation, sous forme de travail, ce qui permet d'en faire l'économie aux étapes postérieures.

Dans quelques cas, le chef d'exploitation s'est contenté d'un seul bloc de parcelles, de vastes dimensions. D'autres fois, ne détenant plus de réserves forestières sur le premier site, il a dû fonder de nouvelles plantations en d'autres lieux : à proximité du village d'origine quand c'était possible ou dans d'autres régions de Côte-d'Ivoire, ce qui l'oblige à des migrations saisonnières. Un héritage ou un don entre vifs permet aussi d'accroître la taille du domaine foncier. Une dernière solution reste de remettre en activité des plantations abandonnées pour leurs faibles rendements. L'héritage de terres se rencontre le plus fréquemment pour la catégorie d'exploitations fondées après 1945 et supérieures à cinquante et un hectares. Ce n'est pas un hasard : la transmission de l'héritage est souvent dictée par le critère de l'« homme riche ».

Ces biographies de plantations obligent à accorder une place importante à l'initiative individuelle dans l'émergence des grands planteurs. Elles réhabilitent l'esprit d'entreprise.

Une telle interprétation est en soi suspecte, et pourrait laisser croire que le chercheur a été abusé. Séduit par l'objet de son travail, il aurait été dupé par le panégyrique que les planteurs brossaient d'eux-mêmes. Il convenait donc de prendre du recul et d'analyser ces biographies d'un œil critique. Mais deux faits ont obligé à conclure à leur authenticité. D'abord, toutes ces biographies convergent quant aux processus majeurs. Une telle unanimité n'aurait pu se dégager si elle ne se fondait sur des faits réellement vécus par des interlocuteurs dispersés dans l'espace et qui, bien souvent, ne se connaissent pas. Ensuite, j'ai fait appel aux témoignages d'observateurs extérieurs : en l'occurrence, deux missionnaires français qui sont présents dans le Moronou depuis longtemps (12). Ces témoignages ont servi de contre-épreuve.

La question centrale était la suivante : l'hypothèse d'une fondation de l'exploitation « à la force du poignet » est-elle vérifiée ou s'agit-il d'une affabulation ? La réponse de mes interlocuteurs a été précise. Ils ont d'abord situé l'émergence des grands planteurs dans son contexte économique : celui d'une prospérité sans précédent. Ainsi, les villes d'Arrah et de M'Batto ont littéralement explosé à partir de 1953. Une prospérité plus ancienne, celle des années 1930, marque des villages comme Abongoua, Ellinzué, Kregbé, où l'on repérait de belles maisons à toits à quatre pentes avant qu'elles fussent démolies... Ensuite, ces missionnaires ont connu les grands planteurs actuels quand ils étaient jeunes, à l'époque de la fondation des exploitations. Ils soulignent que ces grands planteurs ont accepté, au départ, des conditions de vie sommaires, voire difficiles : vie au campement, en autarcie, du moins tant que les premières parcelles de cultures pérennes n'étaient pas productives. Le planteur et surtout son épouse fournissaient un énorme effort en travail, se nourrissant des cultures vivrières plantées la première année et du produit de la chasse. Parfois, la vente de noix de kola et de vin de palme fournissaient de faibles revenus. L'examen, un par un, des cas individuels confirme en tous points ces impressions générales.

L'économie de plantation repose donc, au départ, sur un fort investissement en travail de la cellule domestique, en particulier de la première épouse du planteur. Celle-ci, sur ses vieux jours, est honorée à ce titre par ses enfants et petits-enfants qui soulignent qu'« elle a beaucoup travaillé » et que la prospérité actuelle de la famille lui doit beaucoup. On rejoint

ici une observation faite au Ghana : le travail familial a fourni une contribution importante au développement du cacao (13).

Cette observation demande à être périodisée. Vers 1930, les manœuvres étrangers étaient d'un faible coût. Ils acceptaient d'attendre la production des premières parcelles avant d'être rémunérés. La vente de noix de kola et de vin de palme fournissait des revenus qui facilitaient l'embauche. Mais le travail obligatoire restreignait l'utilisation de ces manœuvres à quelques planteurs privilégiés. L'apport en travail de la cellule domestique était donc primordial. Après 1945, le coût des manœuvres a augmenté et leurs employeurs ont dû les payer dans l'immédiat. Par contre, la loi de 1946 sur le travail prestataire a eu pour conséquence un accès généralisé à la main-d'œuvre étrangère. Les conditions historiques d'émergence se sont modifiées et les planteurs qui ont réussi ont eu l'habileté de savoir tirer les avantages de la conjoncture.

Il reste la troublante question de l'héritage. Les planteurs les plus importants sont, en général, des héritiers. Mes interlocuteurs, là encore, ont confirmé ce que j'avais appris par ailleurs. L'héritage est transmis de préférence à un homme déjà riche, il est souvent peu intéressant car composé de plantations anciennes, à faible rendement. L'héritage explique surtout l'accroissement de la dimension de la cellule domestique, qui incorpore les membres de l'unité du disparu. Il est une conséquence, et non la cause, de l'état de grand planteur.

NOTES

- (1) C. Okali et alii (1974).
- (2) Je remercie M. Simon-Pierre Ekanza, professeur d'Histoire à l'Université nationale de Côte-d'Ivoire, qui a daté ces événements locaux.
- (3) Kindo Bouadi (1973).
- (4) J.-P. Chauveau, J. Richard (1977).
- (5) Kouadio Kablan J. (communication personnelle).
- (6) M. Dupire (1960).
- (7) Sedes, Agriculture I (1967 : 160 ; 188).
- (8) Côte-d'Ivoire. Rapport d'ensemble annuel pour 1923 (Archives nationales du Sénégal : 2 G 23, pièce n° 19).

(9) SIAMO : Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre.

(10) M. Dupire (1960).

(11) R. Moreau (communication personnelle).

(12) R.-P. Allirand : depuis 1953 (entretien à Tiémélékro, le 6 février 1979).
R.-P. Badoc : depuis janvier 1948 (entretien à Kregbé, le 27 février 1979).

(13) Addo (1974 : 208).

ANNEXES

1) Activités exercées par les grands planteurs du Moronou au cours de la période précédant le début de leur exploitation agricole :

Epoque de la fondation	Catégories d'exploitations	Aide familial	Service militaire	Autres activités	TOTAL
Avant 1945	- de 50 ha	11	1	2	14
	+ de 51 ha	9	1	2	12
Après 1945	- de 50 ha	5	1	2	8
	+ de 51 ha	7	1	4	12
TOTAL ...		32	4	10	46

2) Période de fondation des grandes plantations du Moronou :

Epoque de la fondation	Moins de 50 ha	Plus de 51 ha	TOTAL
1920 - 1929	1	3	4
1930 - 1939	9	8	17
1940 - 1949	10	9	19
1950 - 1959	2	4	6
TOTAL	22	24	46

3) Combinaisons de travail pour la fondation de la première plantation :

Epoque de la fondation	Dimension de l'exploitation	Travail domestique ou entrainé	Manceuvres agricoles	TOTAL
Avant 1945	Moins de 50 ha	9	5	14
	Plus de 51 ha	10	2	12
Après 1945	Moins de 50 ha	3	5	8
	Plus de 51 ha	5	7	12
	TOTAL	27	19	46

4) Combinaisons de travail pour l'extension de la première plantation

Epoque de la fondation	Dimension de l'exploitation	Travail domestique	Manceuvres agricoles	TOTAL
Avant 1945	Moins de 50 ha	3	11	14
	Plus de 51 ha	3	9	12
Après 1945	Moins de 50 ha	2	6	8
	Plus de 51 ha	—	12	12
	TOTAL	8	38	46

5) Modalités d'agrandissement de l'exploitation chez les grands planteurs du Moronou :

Epoque de la fondation	Dimension de l'exploitation	1° (*)	2° (*)	3° (*)	4° (*)	5° (*)	TOTAL
Avant 1945	Moins de 50 ha	5	3	1	3	2	14
	Plus de 51 ha	1	4	1	5	1	12
Après 1945	Moins de 50 ha	4	2	2	—	—	8
	Plus de 51 ha	2	3	1	6	—	12
	TOTAL	12	12	5	14	3	46

- (*) 1° : Un bloc
 2° : Extension près du village
 3° : Extension par migration
 4° : Héritage ou don
 5° : Remise en activité

CHAPITRE 8

LE TRAVAIL DOMESTIQUE

Les biographies de plantations nous ont montré que les grands planteurs avaient participé de leurs propres mains à la fondation de leurs exploitations. Cette incursion dans le passé a permis de comprendre les modalités de leur émergence. Elle doit être complétée par l'étude de la force de travail dont ils disposent de nos jours de façon à qualifier les relations qu'ils entretiennent avec leurs parents et leurs manœuvres. Une question, en particulier, se pose : la force de travail des grands planteurs villageois se distingue-t-elle de celle des autres catégories de planteurs au seul plan quantitatif, ou se produit-il des modifications qualitatives en proportion de l'agrandissement de l'exploitation ? Si de telles modifications existent, sont-elles synonymes d'une amélioration du détour de production ?

Pour y répondre, je partirai de la stratification des plantations par les superficies. Cet outil est loin d'être satisfaisant et ne permet pas d'appréhender avec sérieux une évaluation de la production, par exemple ; mais il existe.

L'organisation du travail agricole dépend de plusieurs facteurs. Elle est souple. Toutes les catégories de producteurs interviennent à des degrés divers à tous les stades de la production, pour toutes les opérations culturales. Des règles existent, sont énoncées par les villageois, mais elles sont judicieusement combinées et confrontées aux nécessités et disponibilités du moment. Il est plus juste d'analyser ces multiples interventions en termes de fréquences que de les percevoir en termes d'oppositions rigides. Toutes ces considé-

rations, combinées aux biographies de plantations, montrent que l'apport de la cellule domestique est prépondérant aux débuts de l'exploitation agricole. Il laisse place peu à peu au travail de la cellule étrangère au fur et à mesure que les plantations deviennent productives, que l'exploitation grandit.

Une question se pose : celle de la participation du chef d'exploitation à la production. En l'absence de temps de travaux, je dois me contenter, pour fournir une réponse, de mes propres observations, discontinues, fragmentées, et de celles de chercheurs ayant fréquenté des terrains voisins. Un point important est acquis grâce aux biographies de plantations : les grands planteurs villageois ont fondé eux-mêmes leurs exploitations, dans leur jeunesse. Mais que font-ils de nos jours, au moment de l'enquête ? La réponse varie selon les individus et leur âge. J'ai souvenir de planteurs levés dès potron-minet, pressant femmes et enfants de s'embarquer rapidement dans une voiture bâchée pour les conduire aux champs, se faisant accompagner d'un chercheur légèrement terrorisé par tant de zèle matinal ! J'en ai rencontré d'autres qui menaient une vie calme au village, avec lesquels les entretiens devenaient de plus en plus imprécis à la suite d'une généreuse absorption de boissons dont j'étais la victime... De fait, les grands et très grands planteurs sont âgés par définition puisque leurs exploitations ont été formées selon le processus du défrichement renouvelé. Certains d'entre eux se font donc relayer dans leurs tâches agricoles par un proche parent, fils ou neveu utérin. Mais la majorité place sa fierté dans le travail de la terre, même si leur apport à la production est de très minime importance comparé à celui des manœuvres étrangers. Des indices corroborent ces impressions : ils montrent les callosités de leurs mains, un tel a eu le talon blessé par une machette au cours de son travail, je les ai vu poser des tuteurs ou participer au cassage des cabosses de cacao... De toute façon, ils se sentent obligés de donner l'exemple à leurs manœuvres. Ces observations partielles sont confirmées par des temps de travaux menés par d'autres observateurs dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire et pour une zone voisine du Ghana (1). Le propos doit être pourtant nuancé. Ces chiffres ont trait à de petites exploitations, plutôt en phase de fondation. La participation de la cellule domestique des grandes exploitations, en voie d'achèvement, est certainement beaucoup plus faible. Mais le débat ne porte pas sur une question de propor-

tions. Le fait essentiel demeure que les grands planteurs villageois mettent un point d'honneur, dans la majorité des cas, à accomplir certaines opérations culturales, même si leur apport est réduit. Ce sont des paysans pour qui l'agriculture reste une manière de vivre, et non un placement parmi d'autres activités. Dans ce domaine d'analyse, l'observation minutieuse de leur vie quotidienne en apprend peut-être autant que le comptage précis des heures de travail...

Le chef d'exploitation est désigné par le terme de *fiédifwé* dans le Moronou. Or, *fié*, c'est la parcelle nouvellement défrichée, qui fournit des cultures vivrières, tandis qu'*ébo* est une parcelle en pleine activité, qui ne produit plus que du café et du cacao. Le terme de *fiédifwé* indique donc le rôle primordial du chef d'exploitation dans l'autoconsommation collective de l'exploitation, et en même temps son importance dans la création des parcelles annuelles. En effet, la tâche essentielle du chef d'exploitation est d'assurer la plantation des cultures, ce qui assoit son droit d'usage sur la terre et celui de ses héritiers. Des tâches annexes complètent ce travail : construction de buttes pour l'igname, pose des tuteurs... Il peut se faire seconder par des aides familiaux, parfois des manœuvres temporaires, mais jamais par des manœuvres permanents car ces derniers pourraient ainsi prétendre à une appropriation du sol sur lequel ils auraient planté. Les planteurs participent à d'autres travaux tels que les récoltes (cacao, café, igname), le cassage des cabosses et la mise en fermentation du cacao... Ils s'occupent aussi de leurs parcelles individuelles. Une grande partie de leur temps est dépensée dans la surveillance des manœuvres étrangers, dans l'enseignement, répété, des manières culturales : comment désherber entre les plants de cacaoyers ou de caféiers, comment étêter les arbustes pour qu'ils ne poussent pas trop haut, ce qui gênerait les récoltes, comment éliminer les parasites végétaux, comment manier une gaule ou un atomiseur... Ils assurent aussi le transport des membres de leur famille aux champs.

Les autres hommes de la cellule domestique qui participent au travail agricole sont considérés comme des aides familiaux (*bokafwé*). Cette différence de termes souligne une distinction de statut et met l'accent sur le rôle central du chef d'exploitation, seul en position d'assurer une ample accumulation individuelle. Ces aides familiaux sont des fils et des neveux utérins, très rarement des frères, car chaque frère se trouve à

la tête d'une exploitation autonome, en règle générale. Ils secourent le chef d'exploitation dans la tâche de création des parcelles en participant à l'abattage des grands arbres, aux brûlis, au premier désherbage, à la construction des buttes d'igname, à la mise en terre de l'igname, à la plantation des cultures pérennes, aux différents entretiens, à la pose des tuteurs... Quand une parcelle individuelle leur a été attribuée, ils en assurent la récolte. Si le chef d'exploitation est très âgé, ils demeurent en permanence dans les campements avec épouses et enfants. Ils y assurent la surveillance des manœuvres étrangers, s'occupent de leurs parcelles individuelles. Avec la mécanisation de l'agriculture, leurs tâches s'élargissent : manipulation des tronçonneuses, conduite d'automobiles ou de camions pour le transport des travailleurs...

Les femmes de la cellule domestique (épouses, sœurs, filles, nièces) ont pour tâche majeure l'entretien des cultures vivrières sur les nouvelles parcelles : plantation de bananiers et de taros, semis de légumes et condiments (tomates, aubergines, arachides, gombos, piments), désherbages, récoltes... Parfois, on leur donne un champ à la périphérie du village, au milieu de plantations abandonnées, en jachère car trop anciennes. Elles y font pousser du manioc, qui servira aussi à l'autoconsommation collective. Elles y assurent la majorité des opérations culturales. Quand elles disposent de parcelles individuelles, elles y procèdent aux récoltes et au cassage des cabosses de cacao. Si les manœuvres étrangers sont en nombre insuffisant, elles aident aux récoltes de cultures pérennes.

Certaines opérations culturales, qui doivent être rapidement accomplies, rassemblent tous les membres de l'exploitation, hommes et femmes, parents et étrangers. C'est le cas du cassage des cabosses, associé au démêlage des fèves et à leur mise en fermentation. Il en est de même pour le triage du café. Ces opérations revêtent un caractère de fête villageoise. Les femmes de la cellule domestique préparent un repas pour tous, le planteur offre des boissons : gin et vin de palme... On fait appel aux voisins si les participants sont peu nombreux. De ce fait, se maintient un communautarisme villageois, d'inspiration paysanne, dans une organisation du travail marquée par la présence de manœuvres étrangers. De même, tous les planteurs d'une cour viennent aider, à sa demande, leur chef de cour pour la construction de buttes d'igname. D'autres fois,

les membres d'un lignage peuvent être mobilisés pendant une journée pour un travail collectif au bénéfice de leur doyen. Cette aide lignagère se dénomme *bognan*. Elle se distingue de l'aide fournie par les autres exploitations du village à un chef d'exploitation, pour le défrichage d'un champ, par exemple. Cet apport du voisinage est appelé *noboua*. Dans ces cas, le caractère de fête demeure, avec une offre généreuse de repas et de boissons ce qui distingue bien ce travail communautaire du travail quotidien. C'est un paradoxe de constater que le recours à une main-d'œuvre étrangère n'a pas fait totalement disparaître de telles manifestations, soit qu'elles demeurent une nécessité, le nombre de travailleurs étant insuffisant, soit que l'économique ait été relégué au second plan, et que transparaissent des solidarités élargies, un mode de vie ancré en profondeur dans les relations villageoises.

D'autres institutions naissent, davantage empreintes de l'esprit du temps. A Findimanou, par exemple, j'ai copié les statuts d'une association de jeunes du village, créée en 1976, et qui se donnait pour but de venir en aide aux planteurs en difficulté en contrepartie d'une rémunération. Cette association pouvait, entre autres, se substituer à une équipe de « contrats » pour l'entretien d'une parcelle de café et de cacao. Les sommes ainsi recueillies devaient être déposées dans une banque afin, plus tard, d'obtenir des crédits pour mener des opérations qui auraient amélioré la vie du village. Malheureusement, les planteurs estimaient que le travail de cette association n'égalait ni en quantité ni en qualité celui des manœuvres étrangers !

On peut résumer tout ce qui précède en reprenant la phrase d'un auteur ghanéen qui s'applique au sud-est de la Côte-d'Ivoire :

« Historiquement, le travail familial a fourni une contribution significative au développement du cacao dans toutes les régions » (2).

Les membres de la cellule domestique reçoivent un don au moment de la traite, c'est-à-dire à l'époque de la vente du produit. Doit-on considérer ce don comme une rétribution du travail accompli au cours de la saison agricole précédente ? Cette question mérite l'examen d'autant plus que les libéralités du chef d'exploitation ne forment pas une catégorie économique homogène : elles s'étendent du don pur et simple à une apparente forme de rémunération. Cependant, une

continuité se dégage et lie l'ensemble de ces présents, car la rémunération apparente favorise de très proches parents du planteur. En ce sens, on ne peut pas affirmer que de nouvelles relations de production s'introduisent au sein de la cellule domestique entre planteurs et aides familiaux. Ce serait plutôt la catégorie du don qui revêtirait d'autres colorations, qui s'enrichirait au contact de l'économie de profit. A mon sens, elle contamine toutes les relations qui s'établissent entre membres d'une cellule domestique, même si ces rapports revêtent les apparences d'une rémunération.

Tous les membres de la cellule domestique bénéficient de dons à la traite, même quand ils n'ont pas participé au travail des champs, ce qui est le cas des élèves ou des personnes invalides. Cet argument suffit pour n'y voir qu'un don et non une rémunération. Cependant, une analyse plus fouillée révèle des différences selon les statuts. Les dons destinés aux hommes se font de préférence en espèces : c'est le cas pour vingt et une exploitations sur quarante-six. Les dons attribués aux femmes se font en nature : c'est le cas pour vingt-trois exploitations. Les dons accordés aux hommes domestiques qui aident le planteur sans détenir de parcelle individuelle sont particulièrement élevés, ce qui est une manière de prendre en partie en considération leur apport à la production tout en voulant se les attacher, car leur aide est indispensable. En définitive, ces dons ont de multiples facettes et, grâce à des transitions nuancées, avoisinent la rémunération de certains manœuvres agricoles. Une différence fondamentale demeure : les dons touchent des parents et des alliés du chef d'exploitation, les rémunérations visent des étrangers qui repartiront un jour ou l'autre dans leur pays d'origine.

Les dons en nature accordés aux hommes de la cellule domestique sont, dans la majorité des cas, des vêtements et des chaussures offerts aux enfants qui vont à l'école. Parfois, des dons en nature s'ajoutent aux dons en espèces versés à un aide familial zélé : bicyclette, montre, poste de radio, chaîne en or. Si un fils ou un neveu utérin gère un campement à la place du chef d'exploitation qui demeure au village, le don en espèces est très élevé. A l'inverse, quand une parcelle individuelle a été fournie à un parent du planteur, il ne reçoit plus de don. Cette attribution d'une parcelle individuelle ou d'une plantation défrichée doit être analysée elle-même comme un don qui récompense en partie le travail d'une épouse ou d'un

aide familial et, pour ce dernier, facilite, tout en la freinant, son accession au statut de planteur autonome. Il est bon de rappeler, à ce sujet, que, tant qu'il restait de la forêt disponible, les manœuvres étrangers pouvaient, eux aussi, bénéficier de ce don d'une parcelle. On retrouve toujours cette ambiguïté, cette continuité dans les statuts qui marque l'organisation du travail agricole et qui découle des relations extrêmement personnalisées qu'entretient le planteur avec tous les membres de son exploitation. Les institutions économiques ne sont pas fondées sur des oppositions rigides, mais foisonnent de vie et sont donc très difficiles à étudier ! Le cas le plus étonnant est celui de l'*abugnan*, rétribution accordée de préférence à un fils ou à un neveu utérin, qui bénéficie de la moitié du produit qu'il a récolté, tout en étant logé et nourri par le planteur. Chez les grands planteurs du Moronou, ce statut n'est que très exceptionnellement accordé à des manœuvres étrangers, dans les cas particuliers où le café est la culture dominante, car les travaux sont alors considérés comme plus pénibles. Il faut donc distinguer l'institution de l'*abugnan* de celle de l'*abusan*. Le premier est un don, une récompense attribuée à un proche parent du planteur, le second est une rémunération destinée aux seuls manœuvres étrangers, sans négliger, toutefois, le fait que des glissements s'opèrent d'une catégorie à l'autre, des étrangers pouvant bénéficier de l'*abugnan*.

Dans la majorité des cas, les femmes de la cellule domestique reçoivent des dons en nature : un ou plusieurs « complets », ou des pagnes (3). Le chef d'exploitation y joint parfois des chaussures, des foulards de tête, des bijoux... Quand une femme reçoit plusieurs « complets », on fait remarquer qu'elle est restée longtemps au campement, qu'elle a donc beaucoup travaillé. L'idée d'une contrepartie au travail ressurgit. Dans le même sens, des femmes qui ont travaillé ensemble reçoivent chacune le même don. Certaines femmes, plutôt les jeunes, préfèrent obtenir leurs dons en espèces, ce qui leur laisse la liberté de choisir des vêtements à leur goût. La scolarisation des enfants d'une fille ou d'une nièce demeurant auprès du chef d'exploitation est considérée, aussi, comme un don en espèces. Les planteurs en parlent comme s'il s'agissait des dons fournis à la traite.

Le caractère de don est plus affirmé pour les travaux collectifs, qui revêtent l'attrait d'une fête villageoise. Le planteur offre un repas qui sort de l'ordinaire. On sacrifie, par exemple,

un porc et un cabri, on boit du gin, du vin, de la bière... Parfois, la récompense se fait en espèces. La solidarité de ces groupes de travail momentanés est rappelée à l'occasion des fêtes de Noël, pendant lesquelles on assiste à des échanges entre les cours d'un village. Le planteur adresse des dons de viande (cabri, mouton, bœuf) ou des plats préparés à tous les individus extérieurs à son exploitation qui ont travaillé pour lui au cours de la dernière saison agricole. Ainsi, la période de traite, c'est-à-dire la fin des récoltes, et les fêtes de Noël (qui se substituent progressivement à la fête de l'igname, elle-même fête des récoltes) forment le temps fort de l'année pendant lequel sont distribués des dons. Tous les dons correspondent vraisemblablement à des obligations anciennes du chef d'exploitation : obligation de pourvoir à l'autoconsommation collective, obligation de fournir des vêtements pour l'année à venir, qu'on retrouve dans d'autres sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest. Ces obligations sont inscrites en profondeur dans l'institution, en particulier celle qui touche à la fourniture d'habits, qui est certainement la cause première des dons à la traite. Toutefois, des glissements s'opèrent vers des formes apparentes de rémunération ; c'est le cas de l'*abugnan*. L'idée de contrepartie au travail fourni transparait dans le don lui-même. Elle vise à mieux mobiliser la force de travail domestique, en particulier les membres qui sont le plus tentés de s'établir à leur compte : fils et neveux utérins. Mais la gratuité ne disparaît pas pour autant, puisque des individus qui n'ont pas participé au travail agricole obtiennent des dons. Certains producteurs domestiques n'en reçoivent pas : ceux qui ont une parcelle individuelle, ceux qui sont en *abugnan*. Ces exceptions doivent être considérées comme des situations de don : don d'une parcelle ou d'une plantation, don d'un statut économique plus favorable que celui des manœuvres étrangers en raison de relations de parenté privilégiées.

En réalité, il convient de renverser la perspective et de voir, d'abord, dans les dons fournis à la traite une obligation du chef d'exploitation. En contrepartie de cette obligation, il reçoit l'apport en travail des membres de la cellule domestique qui sont disponibles pour les tâches agricoles. Cette obligation du planteur montre que, malgré les apparences et des évolutions récentes, la pénibilité du travail domestique n'est pas toujours mise en balance avec la récompense (4).

NOTES

(1) Sedes (1967, vol. 2 : 58) ; C. Okali (1975 : 47).

(2) Addo (1974 : 208).

(3) Le « complet » est un vêtement féminin composé de plusieurs pièces de cotonnade cousues, avec un chernisier, une jupe. Le pagne est une pièce d'étoffe non cousue.

(4) Chayanov, trad. par Couty (1970).



CHAPITRE 9

LE TRAVAIL DES ÉTRANGERS

A l'inverse de la main-d'œuvre domestique, qui obtient un don forfaitaire sans proportion avec les tâches fournies, les producteurs étrangers reçoivent une rémunération, versée en contrepartie du travail effectué. Dans toute la basse Côte-d'Ivoire, les manœuvres étrangers sont curieusement désignés par leur mode de rémunération. On ne peut être plus clair. Leur caractéristique majeure, aux yeux de leurs employeurs, est bien leur rétribution. On distingue six catégories de travailleurs : les *abusan*, les *abugnan*, les « contrats », les annuels, les mensuels (1), les journaliers. Le problème est de qualifier ces catégories, ce qui est loin d'être simple, car les critères ne sont pas homogènes de l'une à l'autre ou se superposent en partie.

La rémunération des producteurs étrangers est soit proportionnelle à la récolte (*abusan*, *abugnan*), soit fixée à l'avance. Dans ce dernier cas, elle est déterminée par la tâche à accomplir (« contrats ») ou par la durée du travail (annuels, mensuels, journaliers). Ces catégories locales ne se réduisent pas à l'analyse puisqu'on y décèle plusieurs modes de rémunération : en proportion du produit, à la tâche ou à la durée. Une autre opposition intervient. Certaines rémunérations sont globales et versées à une équipe, où elles sont partagées par le chef d'équipe (*abusan*, contrats). D'autres sont évaluées par tête (annuels, mensuels, journaliers). Enfin, il est commode pour la présentation de distinguer les manœuvres permanents des manœuvres temporaires. Le critère de partage est proposé par les auteurs du Recensement National Agricole de 1974 :

« ... est considéré comme manœuvre permanent un manœuvre employé par le chef d'exploitation et par lui seul pendant plus de six mois consécutifs » (2).

Ce critère est arbitraire. Il brouille encore davantage les oppositions précédentes puisqu'*abusan*, *abugnan* et annuels se retrouvent dans la catégorie des manœuvres permanents tandis que les contrats, les mensuels et les journaliers forment celle des manœuvres temporaires. Il n'est pas très exact, car certains manœuvres permanents peuvent travailler pour d'autres chefs d'exploitation.

Face à toutes ces distinctions, qui s'enchevêtrent, il convient de présenter une analyse économique des rémunérations des producteurs étrangers. Le critère central de cette analyse est le temps, qui transparaît déjà dans certaines formes de rémunérations. Prendre en considération le temps, ce n'est pas s'arrêter au moment où la rémunération est versée, car elles sont en majorité payées à la traite, lorsque le planteur dispose de revenus, mais plutôt au moment où la rémunération est déterminée. Je distingue ainsi une rémunération *ex post*, qui est proportionnelle à la récolte, et qui est donc définie et connue bien après la décision d'engager des manœuvres, et une rémunération *ex ante*, qui est décidée au moment où ils sont embauchés. Ce critère permet de séparer des rémunérations qui s'inscrivent dans le passé de la société agni et d'autres qui présentent des apparences beaucoup plus modernes. Mais, il ne faut pas opposer de façon trop rigide ces deux types de rémunérations. On retrouve la même continuité, la même fluidité qui frappaient les rétributions accordées aux producteurs domestiques. En effet, un manœuvre peut accomplir diverses tâches agricoles, marquées d'une rémunération différente. Par exemple, un manœuvre permanent peut être réemployé par le même chef d'exploitation ou par un autre planteur pour des tâches temporaires. C'est même un cas fréquent, puisque les manœuvres permanents demeurent dans les campements, où ils sont connus, appréciés et accessibles. Plusieurs formes de rémunérations se cumulent donc sur un individu. Or, dans l'analyse, ce n'est pas la catégorie économique abstraite qui prime, mais l'individu, support des relations sociales. Il est alors difficile de classer un même individu tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre, selon les tâches qu'il effectue et les sommes qu'il reçoit ! Si la distinction entre rémunérations *ex post* et *ex ante* est com-

mode, elle ne doit pas faire perdre de vue les relations qui existent entre planteurs et manœuvres, et qui sont l'objet de l'analyse. Je propose de restituer à ces relations ce qu'elles ont de spécifique, quitte à montrer les affleurements avec des catégories économiques occidentales. Cette solution rappelle une des leçons des biographies de plantations. Au départ, le planteur fait parfois appel à des manœuvres temporaires pour fonder son exploitation. Quand les premières plantations sont devenues productives, il arrive que les anciens manœuvres temporaires soient dorénavant employés comme manœuvres permanents, ce qui ne les empêche nullement, à l'occasion, d'accomplir des tâches de manœuvres temporaires. Les faits sont complexes. Il faut se munir d'outils qui permettent de les comprendre, de les éclairer, de les réduire, sans les déformer.

1) Une rémunération *ex post*

La rémunération des *abusan* et des *abugnan* se détermine après les récoltes. En principe, le statut d'*abugnan* est accordé quand les caféiers sont dominants, car il est plus favorable et récompense des travaux réputés pénibles. Ces cas sont rares. Je l'ai rencontré sous cette forme dans la zone de Fronobo, moins humide qu'ailleurs et où le cacao a cédé le pas au café. Dans le reste du Moronou, l'*abugnan* serait plutôt une faveur octroyée au fils ou au neveu utérin d'un planteur. Cette catégorie est numériquement peu importante ; elle a déjà été analysée comme un don. Je consacrerai désormais ma présentation à l'*abusan*, étant entendu que la démonstration vaut aussi pour les cas où l'*abugnan* est attribué à un membre de la cellule étrangère.

La tâche principale des manœuvres rémunérés à l'*abusan* est d'assurer l'entretien (un désherbage avant et après les récoltes) et les récoltes des parcelles en production dont ils ont la responsabilité. En échange, l'équipe d'*abusan* reçoit un tiers du produit récolté, partagé ensuite par le chef d'équipe. Ils se font parfois aider de leurs épouses et de leurs enfants, mais ces cas sont rares, car ce sont, pour la plupart, de jeunes célibataires.

Ils bénéficient d'avantages en nature (logement, nourriture) en échange du défrichement d'une nouvelle parcelle. Le logement est assuré dans des cases du campement construites par des *atakora*, au moindre coût (3). Le planteur et sa famille ont

vécu dans ces cases à l'époque de la fondation de l'exploitation, parfois jusqu'à une époque récente, et il y réside encore quand il vient au campement. Dans les très grandes exploitations, les *atakora* établissent et entretiennent des pistes de terre qui quadrillent les plantations. Pour la nourriture, les *abusan* ont le droit de puiser librement dans les parcelles de cultures vivrières fondées les années précédentes et entretenues par les épouses du planteur, alors que le chef d'exploitation fournit lui-même les vivres aux autres catégories de travailleurs. En principe, l'igname est plutôt réservé à la consommation de la cellule domestique tandis que les bananes et les taros sont consommés par la main-d'œuvre étrangère. En réalité, quand il ne reste plus d'igname, tout le monde consomme les autres produits. Les *abusan* ont, aussi, le droit de récolter certains fruits, comme l'ananas, qui ne pousse pas sur un arbuste. Si la banane plantain est cultivée sur une vaste échelle pour être vendue, comme je l'ai observé près d'Abongoua, elle sert à nourrir tous les membres de l'exploitation. Ce droit de s'approvisionner directement dans les parcelles les plus récentes est accordé aux *abusan* en échange du défrichement d'une nouvelle parcelle après les récoltes, nous explique-t-on. Il faut peut-être renverser la proposition et se demander si ce droit ne découle pas du fait que les *abusan* ou leurs prédécesseurs ont participé au défrichement des parcelles les plus récentes. Ainsi aurait été créée, par le travail investi dans une nouvelle parcelle, la possibilité d'un accès futur au produit, sans que ce droit ne s'étende jusqu'à l'appropriation du sol.

En cas de mauvaise production, le planteur est tenu de fournir des vivres à tous les membres de l'exploitation, y compris aux *abusan*. Il y procède grâce à l'achat de sacs de riz. Parmi ses obligations, il doit encore donner du poisson pour l'alimentation, du savon, du pétrole pour l'éclairage du campement, des machettes et des limes pour les aiguïser. Les manœuvres étrangers ont toute liberté d'élever de la volaille, c'est-à-dire de laisser poules et poulets picorer au hasard autour des campements, sans soins particuliers.

Ces obligations réciproques subissent des variations de village à village. Tantôt, la possibilité de cueillir les noix de kola, d'un bon rapport, est réservée aux membres de la cellule domestique, tantôt elle est étendue aux manœuvres étrangers, qui les vendent. Si l'exploitation est pauvre en femmes, les

jeunes manœuvres sont utilisés pour le pilage des bananes. Quand les terres ne sont plus fertiles et que l'approvisionnement en cultures vivrières n'est plus assuré, les manœuvres étrangers achètent parfois eux-mêmes leur nourriture au village, le planteur ne pouvant pas fournir de sacs de riz. On dit que les *abusan* doivent consacrer un jour de travail par semaine au planteur et à ses proches en échange des avantages en nature qu'ils reçoivent. Mais ce jour varie selon la disponibilité des manœuvres. D'autres fois, on prétend que si les femmes sont nombreuses dans une petite exploitation, elles se substituent aux *abusan* pour de nombreux travaux. Ceux-ci se trouvent donc libérés pour se consacrer aux parcelles du planteur. Comme on le voit, les obligations réciproques varient, de même que leurs justifications. Tout ce qui précède se résume de la façon suivante. Les *abusan* doivent assurer tous les travaux sur leurs parcelles individuelles de cultures pérennes. En échange d'avantages en nature, ils peuvent aider les membres de la cellule domestique pour les cultures vivrières et défricher une nouvelle parcelle après les récoltes. La fourniture de ce travail supplémentaire peut être analysée comme une contribution aux productions pour l'auto-consommation dont ils bénéficient en partie. Il s'agirait alors d'un « travail domestique ».

L'élément le plus important de cette organisation du travail est la personnalisation des relations entre planteurs et manœuvres. Le droit de puiser directement dans le champ de cultures vivrières en est un exemple, parmi d'autres observés au jour le jour sur le terrain. Cette personnalisation des rapports découle de la manière de vivre du planteur, jamais totalement absent et qui se partage entre le village et les campements, exerçant une étroite surveillance sur ses manœuvres. Elle a pour effet une grande docilité de ceux-ci, qui, jusqu'à une époque récente, pouvaient espérer le don d'une parcelle ou d'une plantation. Cette possibilité est plutôt remplacée, avec la raréfaction de la forêt, par le prêt d'une terre abandonnée et remise en culture pour un cycle triennal (riz, maïs, coton). La personnalisation des relations joue beaucoup plus dans les petites que dans les grandes et très grandes exploitations. Dans les petites exploitations, le rapport numérique s'opère au détriment des manœuvres, contrôlés plus étroitement. Dans les grandes et très grandes plantations, il arrive que le chef d'exploitation connaisse tout

juste le prénom de ses employés (4). Il se produit donc une dilution de la personnalisation des rapports au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente, mais sans disparition totale. La personnalisation des rapports n'empêche nullement l'apparition de conflits, qui se produisent, le plus souvent, à l'occasion du partage de la récolte. J'ai assisté à plusieurs de ces affrontements qui soulignent que les parties en cause ne sont pas très différenciées, qu'elles restent très proches par leurs attaches à la terre. Par exemple, à Kouassikro, en novembre 1977, des *abusan* n'avaient pas éliminé des parasites végétaux sur des cacaoyers. Leur employeur voulait embaucher des « contrats » pour cette tâche et diminuer d'autant la rémunération des *abusan*. A Assié-Koumassi, un manoeuvre s'était fait aider par un adolescent, qui était tombé malade. Le planteur avait fait l'avance des frais médicaux, qu'il estimait juste de récupérer sur la rémunération.

La rémunération par tête des *abusan* paraît dérisoire comparée au revenu que tire le planteur de son exploitation. Elle l'est encore plus quand on sait que ni leurs épouses ni leurs enfants ne sont rétribués. On peut se demander alors pourquoi les migrations de travail qui lient les zones de savane du Nord à la basse Côte-d'Ivoire se maintiennent et se reproduisent. L'espoir de l'octroi d'une parcelle de terre, si petite soit-elle, est une forte motivation pour ces migrations, mais elle s'évanouit à l'heure actuelle. Un second facteur paraît plus important. La comparaison du revenu annuel par tête d'un Mossi au Burkina Faso et d'un manoeuvre agricole en basse Côte-d'Ivoire efface toutes les interrogations.

L'*abusan* est une catégorie économique qui a donné lieu à de nombreuses discussions pour la cerner et la qualifier. Il a été assimilé au métayage. Il est vrai que cette forme occidentale est celle qui s'en rapproche le plus. Le rapprochement est séduisant, mais il soulève plusieurs questions. Doit-on considérer le planteur comme un propriétaire foncier ou un simple usager d'une terre qui relève, en partie, d'autres autorités : le lignage, le chef de village ou de canton, l'État ? Utiliser le terme de métayage, n'est-ce pas déjà préjuger des relations entre planteur et *abusan* qu'on est censé analyser ? Enfin, le métayage en Europe s'est caractérisé par l'absentéisme des propriétaires fonciers qui, en droit, devaient participer à la gestion de l'exploitation. Pour cette raison, le fermage lui a été peu à peu substitué parce que plus favorable au producteur

direct. Dans le Moronou, le planteur a participé ou participe à la production même si son apport est temporaire et de minime importance. L'observation de la vie quotidienne révèle plus un comportement de paysan que de bourgeois ou d'aristocrate retranché dans les villes. A mon sens, le terme de métayage est impropre.

Les mêmes difficultés se retrouvent quand on veut appliquer la catégorie du salaire à l'*abusan*. Cette catégorie économique a été élaborée à propos du capitalisme industriel du XIX^e siècle en Europe. Ce serait donc, de manière implicite, admettre que la société du Moronou actuelle se trouve dans cette situation historique, ce qui mérite une discussion. Par exemple, la liberté de vente de la force de travail n'existe pas dans le cas des manœuvres immigrés dans le sud de la Côte-d'Ivoire. Ils sont insérés dans un réseau migratoire tel qu'ils sont soumis à des relations de dépendance personnelle aussi bien dans la zone de départ que dans celle d'arrivée. Ils n'ont aucune initiative à leur entreprise, à tel point que certains ont cru voir dans la migration des Mossi en basse Côte-d'Ivoire une étape initiatique. De même, la contrainte de vendre leur force de travail n'est que provisoire, puisqu'ils peuvent accéder au statut de petit producteur indépendant aussi bien dans le village d'origine, à la suite d'un retour définitif, que dans celui d'immigration, par accès à la terre. Si le manœuvre fait l'avance de la valeur usuelle de sa force de travail, en retour le planteur fournit tout ce qui est nécessaire à l'entretien de cette force de travail sur les lieux où elle est dépensée, c'est-à-dire au campement. La présence de champs de cultures vivrières plaide, d'ailleurs, contre la généralisation de la valeur d'échange, car ils servent à l'autoconsommation des cellules domestique et étrangère (5).

Cette discussion est un peu vaine dans la mesure où l'on savait que des exploitations paysannes peuvent utiliser du travail salarié en plus du travail familial sans acquérir pour autant un caractère capitaliste (6).

En réalité, aucune catégorie économique du monde occidental ne s'applique pleinement à l'*abusan* alors que chacune s'y apparente en partie. La solution consiste à conserver la terminologie locale et envisager l'*abusan*, comme l'*abugnan*, dans leur pleine spécificité.

L'*abusan* n'est pas une catégorie créée *ex nihilo*. Cette forme économique s'est glissée dans le moule d'une rémuné-

ration qui existait à l'époque pré-coloniale et sur laquelle nous avons des témoignages. A cette époque, le travail de l'or n'était pas avilissant. Il pouvait être accompli par des hommes libres :

« A Arrah, le travail de l'or (forage de puits, etc...) était fait par les hommes libres et non par les esclaves. Selon les notables de la ville, il s'agit ici d'un travail noble qui ne pouvait pas être confié à des esclaves » (7).

Or, un tiers du produit revenait au producteur direct, car le premier tiers était destiné au roi et le deuxième tiers au chef de lignage (8). De même, la récolte de caoutchouc était divisée en trois parties et le producteur (*poɔɔfwé*) (9) devait en remettre une au roi, en échange, sans doute, de la protection morale que celui-ci exerçait sur les terres qui relevaient de sa juridiction :

« Les indigènes qui sont autorisés à exploiter le caoutchouc dans la zone forestière appartenant à ces souverains doivent leur payer une dîme en nature, c'est-à-dire leur donner une charge de caoutchouc sur trois récoltées par eux » (10).

Le partage du produit en trois tiers n'est pas une innovation, il existait à l'époque de l'établissement de la domination coloniale, quand les nouvelles autorités cherchaient à évaluer les richesses de la région. Sur le terrain, les versions se contredisent, mais certaines abondent dans ce sens (11). Un problème demeure : sur trois tiers, quelle part revenait au producteur direct ? La version citée par Kwame Aka laisse entendre qu'il recevait deux tiers du produit. Je serais, pour ma part, plus enclin à suivre l'interprétation de la SEDES et de Köbben selon laquelle le producteur direct se dépouillait des deux tiers du produit au bénéfice d'autorités supérieures (roi, chef de lignage).

Cette interprétation est confirmée par le fait que les captifs qui exploitaient une terre recevaient, eux aussi, un tiers du produit. Ainsi, la rémunération des captifs n'aurait pas été différente de celle des hommes libres de l'époque, ou, si elle l'était, elle s'apparentait de très près à l'*abusan* actuel :

« Il leur est généralement donné une plantation sur le terrain du maître dont ils deviennent en quelque sorte les métayers. Le client reçoit une rétribution sur le bénéfice produit par son travail : c'est ainsi qu'il lui revient un tiers du bénéfice sur la vente de caoutchouc qu'il a récolté ! » (12).

De même, le logement et la nourriture étaient déjà conçus

comme une contrepartie à un travail effectué par le captif au profit de son maître en sus de ce qui avait été convenu au départ :

« L'individu qui s'est donné lui-même en garantie partage avec le créancier les salaires qu'il peut acquérir, la part versée au créancier venant en amortissement de la dette. Tout travail dans la maison du créancier n'est pas rémunéré et est considéré comme le paiement de la nourriture et de l'abri que lui fournit le créancier » (13).

Faut-il, alors, assimiler les *abusan* actuels aux captifs de l'époque pré-coloniale ? La réponse est négative pour plusieurs raisons (14). D'abord, le contexte économique national et mondial s'est complètement modifié, ce qui rend anachronique toute référence aux captifs. Ensuite, il convient de ne pas s'arrêter aux aspects formels du statut des captifs et des *abusan* (rémunération, logement, nourriture), mais d'étudier la situation sociale et politique de chacune de ces catégories dans leurs sociétés globales respectives. Les communautés de manœuvres, à l'heure actuelle, sont homogènes face aux Agni et possèdent une organisation politique propre, avec un mode de vie transplanté de l'étranger. Les captifs, au contraire, étaient dispersés dans plusieurs cours et très vite assimilés aux matrilignages auxquels ils appartenaient de façon à en accroître la puissance démographique. De plus, un captif pouvait hériter d'un maître sans héritiers. A l'inverse, au décès d'un captif, ses biens allaient à son maître, qui pouvait les affecter à un autre captif quand il s'agissait d'une plantation (15). On n'observe rien de tel de nos jours. Jamais un *abusan* n'hérite de son employeur. Quand une terre a été donnée par un planteur à un manœuvre, elle ne revient pas au chef d'exploitation au décès du manœuvre, mais elle est héritée par de proches parents de ce dernier. Les manœuvres actuels ne sont donc pas les successeurs des captifs de l'époque pré-coloniale. Mais une forme de rémunération existait à cette époque, dont bénéficiaient à la fois les hommes libres et les captifs, et qui était le partage au tiers du produit. L'*abusan* actuel découle de cette forme-là. Ainsi, l'*abusan*, et peut-être l'*abugnán*, sont ancrés dans le passé de la société agni, et sont les rémunérations qui en gardent les marques les plus anciennes.

2) Des rémunérations *ex ante*

A l'inverse, les rémunérations à la tâche (« contrats ») ou à la durée (« annuels », « six mois », « mensuels », « journaliers ») paraissent plus proches des catégories occidentales. Elles sont, pour nous, familières.

Leur caractéristique commune est d'être déterminées au moment de l'embauche des manœuvres. Elles ne subissent pas de fluctuations proportionnelles à la récolte. Selon leur apparence, on les assimilerait volontiers au salaire si ne subsistait une personnalisation des relations entre planteurs et manœuvres, variable d'une forme à l'autre.

Les « contrats » se rassemblent en équipes qui sont engagées pour des opérations précises. Nous savons déjà que leur apport en travail est capital au stade de la fondation d'une exploitation. Quand les plantations sont productives, le travail des « contrats » complète celui des *abusan*. Ces derniers assurent l'entretien et les récoltes des parcelles dont ils ont la responsabilité, tandis que les premiers opèrent sur les parcelles individuelles du chef d'exploitation, de ses épouses, de ses parents, où ils accomplissent les mêmes tâches. Ils procèdent, aussi, à l'ouverture d'une nouvelle parcelle quand ce travail n'entre pas dans les obligations des *abusan*, en y effectuant toutes les opérations nécessaires : défrichement, abattage des arbres, brûlis, désherbages, construction de buttes d'ignames... Si les *abusan* ouvrent une nouvelle parcelle, les « contrats » y mènent les travaux que les premiers n'ont pas fait. Ils sont employés pour le désherbage des jeunes parcelles non encore productives, ou bien pour le décorticage du café. Chez les très grands planteurs, les « contrats » sont parfois utilisés pour assurer l'entretien des cultures vivrières, ce qui en dispense les femmes de la cellule domestique. La mécanisation des travaux agricoles induit de nouvelles tâches qui incombent, de temps à autre, aux « contrats ». Quand ils sont équipés d'« atomiseurs », ils passent de village en village, où ils sont requis pour pulvériser des produits chimiques. S'ils possèdent des tronçonneuses, ils sont recherchés pour l'abattage des arbres. L'entretien des pistes carrossables, quand elles existent, est assuré par des *atakora* qu'on peut considérer comme des « contrats ». Ils les désherbent quatre fois par an.

La rémunération des « contrats » est convenue à l'avance entre le planteur et l'équipe de manœuvres. Elle est versée

après l'accomplissement de la tâche, de préférence à la traite, lorsque le chef d'exploitation dispose de revenus. Elle est attribuée au chef d'équipe, qui la distribue entre les membres. Des avantages supplémentaires leur sont accordés : dons d'argent pour acheter des limes pour aiguiser les machettes, du poisson pour la nourriture... Comme je l'ai constaté dans un campement de Mindaokro, près de Kouassikro, le comportement des manœuvres étrangers se calque alors sur celui des membres de la cellule domestique. Ils viennent quémander leurs dons sur le même ton, avec les mêmes attitudes, ce qui dénote une profonde personnalisation des rapports.

L'avantage de l'emploi de travailleurs rémunérés à la tâche (« contrats ») est qu'ils n'ont pas à être surveillés tout au long de leur travail, puisqu'ils ne sont pas payés tant qu'ils n'ont pas achevé ce qui leur avait été assigné. Mais, en revanche, on les trouve chers et accomplissant leur besogne de façon trop hâtive, de façon à cumuler plusieurs « contrats » au cours d'une même saison agricole. Les travailleurs rétribués selon la durée leur sont préférés.

Une relation à durée limitée avec le planteur, donc plus neutre, plus objective pourrait faire rapprocher cette forme de rémunération du salaire, avec lequel elle a quelques caractéristiques essentielles en commun (16). Mais il ne faut pas oublier que la personnalisation des rapports subsiste, même si elle s'atténue. Et surtout, ce sont souvent les mêmes individus qui sont tour à tour utilisés comme *abusan* et comme « contrats » par le chef d'exploitation, pour la simple raison qu'il les connaît déjà et qu'ils sont accessibles. Il est donc difficile de faire passer une coupure trop nette et théorique entre l'*abusan* et le « contrat ».

Cette continuité se rompt quelque peu pour les rémunérations à la durée : « annuels », « six mois », « mensuels », « journaliers ». Ces appellations sont assez évocatrices pour ne pas insister. Ce sont des individus employés à l'année, pendant six mois, pour quelques mois ou quelques jours. La rémunération, convenue d'avance, est versée à l'achèvement de la tâche.

Les « annuels » sont utilisés pour tous les travaux de l'exploitation, au même titre que les aides familiaux : abattage, brûlis, buttes d'igname, plantation... Ils se dépensent sur toutes les parcelles de l'exploitation. Les « six mois » sont des jeunes femmes baoulé qui sont employées pour la création

d'un champ d'igname ; j'en ai rencontré à Agbossou, mais elles sont peu fréquentes dans le Moronou. Les « mensuels » sont embauchés à la place des *abusan*, mais ils opèrent sur toutes les parcelles de l'exploitation et non sur quelques-unes comme les *abusan*. Ils sont renvoyés à l'issue de la période convenue. Les planteurs ont, enfin, recours aux journaliers quand ils veulent faire exécuter une tâche rapide : construction de buttes d'igname, désherbage d'une parcelle d'arachide...

Dans tous ces cas, la rémunération est individuelle. Un « annuel » peut travailler pour plusieurs employeurs et cumuler ses gains. Les « journaliers » sont rémunérés en espèces ou en nature selon leurs besoins. Les travailleurs à la durée bénéficient d'avantages en nature, sauf les derniers.

Les manœuvres rémunérés selon la durée de leur tâche présentent des avantages quant aux modalités de paiement et quant à l'organisation du travail. Comme leur rémunération est forfaitaire et fixée à l'avance, elle n'est pas liée à la production. En cas de bonne récolte, le planteur est gagnant, puisqu'il ne doit que ce qui a été convenu. De plus, le paiement intervient à l'achèvement des travaux. L'autorité du planteur en est accrue. Enfin, les manœuvres qui travaillent à la durée sont astreints à toutes les tâches demandées par le planteur. Ces manœuvres détiennent moins d'autonomie que les *abusan* attachés à une parcelle, à la production de laquelle ils sont directement intéressés. Les mensuels qui n'ont pas offert toute satisfaction peuvent être aisément renvoyés à la fin du mois. Quant aux annuels, ils sont adressés à un autre planteur quand les travaux à effectuer chez leur employeur ont été achevés, ce qui permet de partager la dépense entre plusieurs chefs d'exploitation.

Les manœuvres rémunérés selon la durée du travail forment la catégorie de producteurs pour laquelle la personnalisation des rapports est la plus faible, d'autant plus faible que la durée d'emploi est plus courte. Mais cette apparence ne doit pas faire perdre de vue que planteurs et manœuvres résident les uns près des autres, ne sont pas totalement étrangers les uns aux autres. De plus, la fourniture d'avantages en nature montre que les relations de travail ne s'inscrivent pas dans des rapports purement marchands.

En dernière analyse, il convient de ne pas opposer de manière trop rigide les rémunérations *ex post* et *ex ante*,

sachant qu'elles peuvent se cumuler sur un même individu. Les faits observés nous convient à noter une continuité entre ces deux catégories, continuité établie par le planteur lui-même selon les nécessités de l'organisation du travail. En ce sens, la notion de rémunération, grâce à l'imprécision qui la caractérise, permet d'éviter des coupures trop systématiques.

Plus globalement, on observe, au sein d'une exploitation agricole, une vaste palette, un système de rétributions, allant du don obligé sans contrepartie de travail à un salaire à la durée, en passant par des formes de rémunérations d'apparence ancienne. Ces diverses catégories ne sont pas cloisonnées, ne sont pas hétérogènes les unes aux autres, certaines, comme l'*abugnan*, étant marquées d'une indifférenciation relative car elles s'appliquent autant aux aides familiaux qu'aux manœuvres étrangers. Elles forment un *continuum* avec, à une extrémité, le don, à l'autre, le salaire, et un noyau central rassemblant des rémunérations ancrées dans le passé. Ces dernières, en particulier l'*abugnan*, prouvent que les statuts économiques ne sont pas tout à fait tranchés au sein de l'exploitation agricole, même si la coupure entre la cellule domestique et le groupe des manœuvres est définitive, irrémédiable. Les seconds ne seront jamais « assimilés » par les premiers, il n'y a pas d'alliances entre ces deux groupes, à l'inverse de ce qui se produisait pour les captifs à l'époque pré-coloniale. De nos jours, se trouvent face à face sur les lieux de production deux communautés d'hommes libres, donc irréductibles l'une à l'autre. L'indifférenciation partielle des statuts économiques laisse entrevoir ce qu'elles ont de commun et qui leur paraît essentiel : le travail de la terre. Les rémunérations d'apparence ancienne contaminent le « contrat », puisque des *abusan* peuvent être réemployés comme « contrats » par le même chef d'exploitation. Ce noyau central de rémunérations (*abusan*, contrats) regroupe les formes les plus communes, dans lesquelles on peut voir tantôt des relations de dépendance monétarisées, tantôt du salaire, selon les aspects que l'on privilégie. Il convient plutôt de les considérer dans toute leur originalité, leur spécificité, en respectant les catégories économiques telles qu'elles ont été élaborées par la société locale.

3) Les combinaisons de travail

La force de travail étant un facteur limitant, il devient très intéressant de savoir quelles sont les combinaisons agencées par les chefs d'exploitation. En particulier, on peut se demander si ces combinaisons se modifient selon la taille des exploitations. Ces questions en appellent d'autres, tout aussi importantes. Le fait d'embaucher des manœuvres doit-il être considéré comme un accroissement du détour de production ? Ne faut-il pas distinguer les différentes catégories de manœuvres pour savoir à laquelle les plus grands planteurs ont recours ?

Si l'on compare les moyennes à l'hectare des quatre catégories principales de producteurs, on constate que les meilleurs taux d'occupation à l'hectare s'observent dans la catégorie des petites exploitations, inférieures à dix hectares. Jusqu'à vingt hectares, le taux le plus fort demeure celui des « contrats », qui reste supérieur à celui des *abusan*. Celui-ci est à peu près égal à celui des femmes domestiques pour cette tranche d'exploitations. Au-delà de vingt hectares, la situation s'inverse et les *abusan* deviennent la catégorie la plus nombreuse à l'hectare (annexe 1).

On peut ainsi opposer deux types de plantations : celles qui amorcent leur processus de croissance, qui ont moins de vingt hectares, et pour lesquelles les « contrats » et les femmes domestiques constituent la force de travail dominante ; celles qui ont plus de vingt hectares, qui ont atteint le stade de la maturité, de la pleine production, et sur lesquelles les chefs d'exploitation ont installé des *abusan*. Dans ce dernier cas, les « contrats » ne restent plus qu'une force d'appoint. En réalité, les dosages sont plus subtils, toutes les exploitations combinant ces deux stades. Il n'en reste pas moins vrai que les petites et les moyennes exploitations sont plus proches de l'étape de la fondation que les grandes et très grandes exploitations.

En définitive, on remarque une décroissance générale des différentes catégories de producteurs en moyenne à l'hectare, à des taux variables. Pour la cellule domestique, les femmes restent toujours plus nombreuses que les hommes. Pour la cellule étrangère, une relative constance des *abusan* apparaît. Mais aucune catégorie de producteurs ne s'accroît à l'hectare.

Les résultats précédents sont confirmés par une nouvelle analyse, centrée sur les rapports entre la superficie cultivée et

le nombre d'hommes actifs. Si je ne retiens que les hommes actifs, c'est pour mieux mettre en valeur la force de travail vouée principalement aux cultures pérennes, cacao et café. Il ne faut pas comptabiliser dans cette force de travail les « contrats » et les journaliers qui ne sont embauchés que pour une durée limitée (17). La catégorie des hommes actifs retenue pour le calcul comprend alors : les chefs d'exploitation, les aides familiaux, les *abusan* et *abugnan*, les mensuels et annuels. Le raisonnement est le suivant : plus la superficie par homme actif est petite, meilleure est la concentration de la force de travail à l'hectare. On se rapproche alors d'une bonne gestion économique, sans qu'il soit possible, pourtant, de fixer un optimum.

La superficie cultivée par homme actif passe de 0,68 hectare pour les petites exploitations à 4,29 hectares pour les très grandes exploitations, avec des chiffres élevés pour les exploitations comprises entre cinquante et un et cent hectares (annexe 2). Les petites exploitations sont donc mieux gérées que les autres. L'embauche de manœuvres pour les cultures permanentes n'est pas proportionnelle à l'extension en superficie. Comme les grands et très grands planteurs savent qu'il est difficile de trouver des manœuvres, on peut en conclure que l'extension continue des plantations ne vise pas un accroissement proportionnel de la production, mais s'assigne d'autres objectifs : l'occupation de l'espace pour constituer un domaine foncier, lui-même complétant le trésor familial. Si l'extension en superficie n'est pas suivie d'un recrutement proportionnel de manœuvres, elle permet néanmoins une augmentation de la production en valeur absolue, qui satisfait les besoins des grands planteurs et les fait désigner du terme de « richards » par le reste de la population. Il n'en reste pas moins vrai que la gestion de la main-d'œuvre ne se fait pas dans le but d'optimiser la production des cultures d'exportation.

*
* *

L'organisation du travail agricole résulte d'une combinaison, agencée par le chef d'exploitation, de deux catégories de producteurs : domestiques et étrangers. Cette combinaison varie selon plusieurs considérations : division sexuelle des tâches, stade d'évolution de la plantation, répartition des

terres dans l'espace. Les producteurs domestiques reçoivent un don forfaitaire qui n'est pas une contrepartie du travail qu'ils ont fourni. Il rentre dans les obligations du planteur à l'égard de tous les membres de la cellule domestique, qu'ils travaillent la terre ou non. Toutefois, les dons en espèces les plus importants sont destinés à ceux que les planteurs veulent retenir auprès d'eux, fils et neveux. Les rétributions versées aux étrangers se partagent en rémunérations *ex post*, dont on trouve les traces dans l'histoire pré-coloniale du Moronou, et rémunérations *ex ante*, qui s'apparentent davantage à la forme du salaire. En réalité, un manœuvre peut cumuler ces deux types de rémunérations. Or, ce n'est pas l'apparence juridique de la rémunération qui nous intéresse, mais ce qu'elle laisse transparaître des relations sociales entre planteurs et manœuvres. Je crois donc utile de continuer à désigner ces rémunérations selon la terminologie locale, pensant restituer tout ce qui est spécifique à ces relations et qui ne saurait être assimilé à des situations historiques ou géographiques différentes.

En étudiant les combinaisons du travail agricole, nous avons retrouvé, à travers la stratification de plusieurs exploitations dans un même temps, des processus qui nous avaient été décrits, dans les biographies de plantations, comme une évolution dans le temps pour une seule exploitation. Ces deux démonstrations se confortent, les chiffres de l'une épaulant les mécanismes qualitatifs de l'autre. Ainsi, il est clair que les « contrats » dominent dans les exploitations inférieures à vingt hectares. Les *abusan* prennent le dessus quand les exploitations dépassent cette taille.

Toutes les catégories de producteurs diminuent à l'hectare quand la taille des exploitations augmente, sauf les *abusan* qui se maintiennent à un taux à peu près constant. Il n'y a donc pas d'alourdissement du détour de production, puisque l'embauche de nouveaux manœuvres est la simple conséquence de l'extension en superficie de l'exploitation, de l'agrandissement de sa dimension physique, sans viser aucunement l'optimisation de la production.

Un dernier paradoxe reste à soulever. Les manœuvres auxquels les grands et très grands planteurs font principalement appel sont des *abusan*. Or les *abusan* forment la catégorie de manœuvres dont la rémunération est la plus ancrée dans l'histoire, dans le passé de la société locale, même

si cette rémunération revêt d'autres significations de nos jours. Les plus grands planteurs ont donc affaire à la catégorie de manœuvres la moins touchée par la forme du salariat. Cette contradiction apparente est, une fois de plus, comprise quand on recourt aux biographies de plantations : les *abusan* sont recrutés quand une parcelle a atteint le stade ultime de la pleine production des cultures d'exportation, stade largement atteint par les grandes et très grandes exploitations. Elle nous contraint à considérer les grands et très grands planteurs dans toute leur originalité, en soulignant le caractère unique de la séquence historique qui se déroule sous nos yeux, dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire.

NOTES

(1) Au cours des dépouillements, les « six mois » (jeunes femmes baoulé) ont été assimilés aux « mensuels ».

(2) R.C.I. Ministère de l'Agriculture (1976 : 3).

(3) *Atakora* : maçons venus du Bénin, vraisemblablement du massif de l'Atakora. Leurs constructions sont faites de bois, recouvert d'un pisé.

(4) Il faut cependant préciser qu'il n'y a pas de patronyme chez les Agni. Chaque individu est désigné par le prénom de son père, suivi de se son propre prénom, auquel s'ajoute parfois un prénom chrétien.

(5) J.-P. Chauveau, J. Richard (1977).

(6) Chayanov, trad. par Couty (1970 : 20-21).

(7) Kodjo Niamkey (1974 : 5).

(8) SEDES (1967) ; Köbben (1956).

(9) *pooyo* : caoutchouc ; *pooyofwe* : l'homme qui prélève la gomme sur le tronc de l'arbre.

(10) Archives nationales du Sénégal (R8, pièce n° 5).

(11) Kwame Aka J. (1979 b : 13).

(12) Archives nationales du Sénégal (K21, pièce n° 14).

(13) Archives nationales du Sénégal (K21, pièce n° 10). L'auteur de cette citation montre bien que les travaux fournis en échange du logement et de la nourriture le sont « ... dans la maison du créancier... » ; il s'agit bien d'un « travail domestique ».

(14) C.-H. Perrot (1975 : 386-388).

(15) Archives nationales du Sénégal (K21, pièce n° 14).

(16) J.-P. Chauveau, J. Richard (1977).

(17) Kouadio Kablan J.-B. (1977).

Catégories de travailleurs des petites plantations : moyenne à l'hectare
(42 exploitations)

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.	
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.		
Moins de 5 ha	0,37	0,37	0,74	0,55	—	1,06	—	—	—	—	1,61	2,35
6 - 10 ha	0,18	0,29	0,47	0,18	—	0,38	—	0,02	—	—	0,58	1,05
11 - 15 ha	0,13	0,17	0,30	0,18	—	0,19	—	—	—	—	0,37	0,67
16 - 20 ha	0,10	0,16	0,26	0,16	—	0,24	—	—	—	—	0,40	0,66

Catégories de travailleurs des grandes plantations : moyenne à l'hectare
(42 exploitations)

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.	
21 - 30 ha	0,08	0,14	0,22	0,19	—	0,12	—	—	0,04	0,35	0,58
31 - 40 ha	0,08	0,18	0,26	0,49	—	0,10	—	—	0,01	0,60	0,87
41 - 50 ha	0,11	0,26	0,37	0,36	0,01	0,28	0,01	—	—	0,66	1,03
51 - 60 ha	0,04	0,17	0,21	0,16	—	0,04	—	0,02	—	0,22	0,43
61 - 70 ha	0,04	0,13	0,17	0,19	0,00	0,07	—	0,02	0,02	0,29	0,46
71 - 80 ha	0,05	0,11	0,16	0,45	0,00	0,28	—	0,02	—	0,75	0,91
81 - 90 ha	0,07	0,16	0,23	0,19	—	0,14	—	—	—	0,33	0,57
91 - 100 ha	0,05	0,12	0,17	0,25	0,01	0,12	0,02	0,01	0,01	0,42	0,59
101 - 150 ha	0,02	0,09	0,11	0,30	—	0,22	—	0,06	0,02	0,60	0,71
151 - 250 ha	0,03	0,06	0,09	0,18	—	0,10	0,01	0,01	0,02	0,32	0,41

ANNEXE 2

ECHANTILLON DES GRANDES PLANTATIONS : SUPERFICIE CULTIVÉE PAR HOMME ACTIF

Classes de superficie	Total des hommes actifs	Total des superficies	Superficie cultivée par homme actif
Moins de 10 ha	11	7,5 ha	0,68 ha
11 - 20 ha	20	50,9 ha	2,54 ha
21 - 30 ha	38	138,6 ha	3,65 ha
31 - 40 ha	160	280,2 ha	1,75 ha
41 - 50 ha	112	228,0 ha	2,03 ha
51 - 60 ha	48	223,0 ha	4,65 ha
61 - 70 ha	103	412,2 ha	4,00 ha
71 - 80 ha	194	374,0 ha	1,93 ha
81 - 90 ha	47	176,1 ha	3,75 ha
91 - 100 ha	96	287,1 ha	2,99 ha
101 - 150 ha	97	255,5 ha	2,63 ha
151 - 250 ha	106	454,9 ha	4,29 ha
TOTAL	1.032	2.888,0 ha	2,80 ha

CHAPITRE 10

DU PRODUIT AU TRÉSOR

Quand j'ai entrepris cette recherche, j'avais décidé d'être plus économiste que par le passé. En préparant le questionnaire qui devait m'aider à dessiner les monographies des grandes plantations, j'avais eu soin de réserver une grande place à l'établissement de comptes d'exploitation, selon les procédés les plus classiques. Une fois l'enquête de terrain achevée, je suis retourné à mes vieux démons, me disant que, décidément, l'économique n'expliquerait jamais tout, du moins dans les milieux dans lesquels je travaillais. Malheureusement, les faits économiques que j'avais recueillis étaient de portée limitée car ils avaient été saisis à travers cette grille qu'est un compte d'exploitation et qui porte l'accent sur des phénomènes sans doute importants dans une économie industrielle, mais devenus secondaires dans des situations rurales. Par exemple, je n'avais aucune évaluation de l'autoconsommation familiale, ce qui est un lourd handicap quand on veut étudier les utilisations du produit ! La formation des trésors familiaux avait complètement échappé à cette investigation. Des rubriques, préparées d'avance, se sont retrouvées vides, car les planteurs ne pouvaient faire le partage entre ce qui relevait du compte d'exploitation et ce qu'il fallait attribuer à leur budget individuel. C'était le cas des transports automobiles. Les faits économiques qui étaient tombés dans les mailles de mon questionnaire n'étaient pas forcément les plus explicatifs de la société observée. C'est pourquoi l'étude du produit et de son utilisation se révèle quelque peu boiteuse. Les aspects les plus révélateurs sont d'ordre qualitatif et ils

sont apparus au cours de discussions, en dehors de tout protocole de travail. Je pense à des trésors, qui m'ont été dévoilés, à des funérailles auxquelles j'ai assisté, à des débats sur la légitimité de tel ou tel prétendant à un siège vacant... La finalité des activités de la société du Moronou réside dans ces valeurs orientées vers l'économie du trésor, qui imprègnent tous les planteurs, quelle que soit leur origine. Ce fait est d'ailleurs essentiel et il mérite d'être souligné : une adhésion générale à un système de valeurs antérieur à l'introduction des cultures de plantation. Les chiffres que je vais présenter ne laissent que bien peu entrevoir cette réalité !

1) Une évaluation du revenu agricole

Le revenu agricole des grands planteurs du Moronou en 1976-1977 s'obtient en soustrayant du produit agricole en valeur les dépenses d'exploitation et les dépenses de personnel. Ce procédé paraîtra sommaire à des économistes habitués à se pencher sur les comptes d'exploitation des fermes européennes, mais je rappelle qu'il n'y a pas d'imposition sur les personnes physiques en Côte-d'Ivoire. Je ne me suis pas livré, non plus, à des calculs d'obsolescence et d'amortissement du matériel agricole : ce serait préjuger de la société étudiée, car il reste à prouver que les planteurs se livrent à un tel calcul.

Le revenu agricole moyen des grands planteurs du Moronou représente 55,2 % du produit agricole en valeur (annexe 1). Les dépenses en personnel sont très importantes (41,9 %) par rapport aux dépenses d'exploitation (2,8 %).

Le revenu moyen de l'échantillon des quarante-six grands planteurs était de 2 279 957,4 FCFA en 1976-1977. Cette moyenne masque des variations selon les catégories de superficie. Une division des exploitations en deux tranches fait apparaître ces différences :

Exploitations inférieures à 50 ha	1 358 450,7 FCFA
Exploitations supérieures à 51 ha	3 124 671,8 FCFA

Plus l'exploitation est étendue, plus le revenu est important. Ce résultat brut demande à être nuancé. Le revenu moyen varie d'une catégorie de superficie à une autre sous l'influence de la superficie cultivée par actif, facteur qui pèse sur les

dépenses de personnel. Ce n'est qu'au-delà de cent hectares que l'effet de superficie totale compense celui de la superficie cultivée par actif. A partir de ce seuil, le revenu moyen par exploitation se distingue avec netteté de celui des autres catégories.

Je n'ai pas enquêté sur les dépenses alimentaires, rubrique qui n'entrait pas dans l'établissement des comptes d'exploitation. En 1955, dans la Subdivision de Bongouanou, les exploitations supérieures à sept hectares consacraient 27 % de leur budget aux dépenses pour l'alimentation (1). De nos jours, comme la forêt disparaît et que les nouvelles parcelles se font rares, les planteurs sont contraints de passer par le marché. Certains estiment que la moitié de leur revenu est consacré aux dépenses alimentaires. Ce sont pourtant les grands planteurs qui sont dans la situation la moins difficile. Tout dépend du stade d'évolution des plantations. Au centre du Moronou, les plantations sont anciennes et ne fournissent plus de cultures vivrières. A la périphérie, il reste encore un peu de forêt à défricher et les nouvelles parcelles produisent de l'igname, des bananes, du taro. Les grands et très grands planteurs détiennent des plantations en zone de migration, vers Abengourou ou Tiassalé-Ndouci ; ils en font venir le produit dans le village d'origine.

Les autres dépenses sont consacrées à une constitution de rentes et à la formation de trésors.

2) Une constitution de rentes

Le trait marquant de l'utilisation du revenu chez les grands planteurs du Moronou est l'absence de ce que Gide, dans « Retour de l'U.R.S.S. », appelait le « capitalisme actionnaire » (2). Avec naïveté, j'avais ouvert dans mes comptes d'exploitation une rubrique dans laquelle j'aurais dû recenser les actions, obligations et autres participations financières détenues par les grands planteurs dans des entreprises ivoiriennes ou étrangères. Après tout, mon thème de départ avait été celui d'une bourgeoisie rurale. Dès le début de mon enquête, je me suis aperçu de l'utopie de cette démarche. Il a fallu que j'explique à mes interlocuteurs, à leur grand étonnement, comment se présentaient matériellement des actions et des obligations. Ce faux pas m'a été profitable. Il m'a permis de mettre l'accent sur un phénomène qui m'apparaît, après

coup, essentiel. Le capitalisme actionnaire, c'est-à-dire la détention d'un portefeuille d'actions et d'obligations, est la caractéristique majeure, l'esprit des sociétés capitalistes de la fin du XIX^e siècle et de tout le XX^e siècle. Avant Gide, Th. Veblen avait souligné, et condamné, la « manipulation des symboles » dans la société américaine entre 1880 et 1900, c'est-à-dire la mobilisation, sous forme d'abstractions, de tout le capital agricole et commercial (3). Les grands planteurs villageois du Moronou ne participent pas à cette forme de la reproduction élargie qu'est le capitalisme actionnaire. Ils procèdent, à mon sens, à une constitution de rentes.

J'entends par rente l'utilisation d'une fraction du revenu dans une activité qui n'améliore pas le détour de production à l'échelle de l'entreprise. Cette utilisation du revenu n'accroît pas le capital constant. Elle peut néanmoins être génératrice d'emplois, multiplicatrice d'autres activités, créatrice de nouveaux revenus. Je range dans cette catégorie l'édification de maisons en vue de leur location, l'achat d'automobiles pour les transformer en taxis, l'ouverture de boutiques ou d'ateliers, les prêts monétaires entre particuliers. J'élargis cette notion aux dons, remboursements et dépenses pour le village, car un bénéfice en est attendu, même s'il se limite au plan moral. Ce bénéfice est une arme de plus dans la compétition politique du village. La massive scolarisation des enfants en milieu rural doit être aussi interprétée comme un placement monétaire devant assurer des revenus pour l'avenir.

Les dépenses affectées pour cette constitution de rentes en 1976-1977 représentaient 35,1 % du revenu agricole des quarante-six grands planteurs (annexe 2). Les dépenses scolaires occupent la place la plus importante, suivies de l'épargne. A propos de ce dernier poste, il convient d'être prudent. Il s'agit, sans doute, d'une épargne accumulée depuis plusieurs années et non pour cette seule année. En 1955-1956, les planteurs de cette région épargnaient entre 5 % et 10 % de leurs revenus, ce qui se rapproche du chiffre avancé (4). A l'inverse, les dépenses enregistrées pour les immeubles et les véhicules ne sont que d'entretien. Elles ne comprennent pas le coût d'acquisition. Les sommes prêtées occupent une bonne place. On sait que le taux de remboursement, dans les villages, est de 100 %. Mais ces remboursements ont rarement lieu. Il s'y substitue des liens de dépendance entre prêteurs et

emprunteurs. La réparation des véhicules forme aussi un poste relativement important.

En cas de très bonne récolte, le placement privilégié des grands planteurs est l'immobilier. Ils détiennent 108 maisons, soit une moyenne de 2,3 maisons par chef d'exploitation. Cette moyenne varie d'une catégorie de superficie à une autre, comme le montre un regroupement des exploitations en deux tranches :

Exploitations inférieures à 50 ha	1,5 maison
Exploitations supérieures à 51 ha	3,1 maisons

Certaines maisons servent à loger les planteurs et leurs proches parents, tandis que d'autres sont mises en location. Le développement de la scolarisation et une multiplication des agents administratifs amènent de nombreux fonctionnaires à chercher des villas confortables et modernes. Les grands planteurs sont bien placés pour satisfaire cette demande.

En 1976-1977, les grands planteurs du Moronou assuraient la charge scolaire de deux cent cinquante-sept garçons et cent trente-six filles, soit une moyenne de 5,5 garçons et 3 filles par planteur, c'est-à-dire 8,5 enfants, ce qui est très élevé. Pour certaines catégories de superficie, ces dépenses scolaires représentaient une fraction importante du revenu.

En moyenne générale, la dépense par exploitation est de 240 925 FCFA soit 10,6 % du revenu agricole moyen. Cette moyenne représente assez bien le poids des dépenses scolaires pour les grands planteurs, qui leur paraît à la limite du supportable. Lorsqu'on rapporte toutes ces dépenses par enfant scolarisé, tous degrés d'enseignement confondus, on constate que la moyenne par élève varie peu selon les catégories de superficie :

Exploitations inférieures à 50 ha	25 269,5 FCFA
Exploitations supérieures à 51 ha	29 750,7 FCFA

Cette scolarisation importante doit être interprétée comme une constitution de rente. Les planteurs ont conscience que la forêt disparaît. Ils souhaitent se procurer de nouvelles sources de revenus. L'école leur apparaît comme un substitut. Ils

placent donc une fraction importante de leur revenu agricole dans la formation de leurs enfants, espérant en récolter les fruits plus tard, quand ceux-ci auront acquis une situation. Mais les cartes sont faussées et ils ne le savent pas. Les écoles publiques sont surchargées, l'école privée, payante, est un barrage pour les plus démunis. Le taux de réussite est très faible. Selon une enquête récente, 87 % des chômeurs déscolarisés d'Abidjan sont des enfants de cultivateurs (5). En ce sens, l'effort financier des planteurs du Moronou est remarquable quand on le compare aux résultats. Il pourrait être interprété comme un geste désespéré pour assurer l'avenir de leurs enfants (6). Cette constitution de rente rejoint ainsi l'essence du trésor familial.

3) La formation des trésors

La discrétion des planteurs sur la formation et la composition de leurs trésors était totale, il y a quelques décennies (7). Le même auteur estimait que les trois quarts de l'épargne pouvaient être thésaurisés sous forme d'or.

Je me suis heurté à la même discrétion chaque fois que j'ai enquêté de manière directe. Par contre, à la longue, après que des relations de confiance aient été établies, quelques planteurs m'ont dévoilé leur bien le plus précieux : leur trésor. J'en donnerai plusieurs exemples. Le premier trésor était ancien. C'était un trésor de lignage, dont le dernier responsable avait été un important chef de canton des environs de Bongouanou. Ce chef était décédé depuis vingt ans et n'avait toujours pas de successeur, le conseil de famille n'ayant pu s'accorder pour désigner un héritier. Le trésor était gardé par son fils, grand planteur. Il se composait de poids, de coupelles et de cuillers pour peser la poudre d'or. J'ai limité à ces biens mon indiscretion. Les autres trésors étaient modernes. L'un d'eux appartenait à un grand planteur des environs de M'Batto, qui avait fait confectionner des objets fastueux, recouverts de feuilles d'or, auxquels il avait consacré des sommes importantes. Un observateur extérieur m'a fait remarquer que ce planteur n'avait pas de citerne pour approvisionner sa maison en eau. Le détail est révélateur de l'échelle des valeurs des planteurs du Moronou. D'autres grands planteurs détenaient des trésors composés de biens acquis par eux-mêmes et destinés à la parure pour des occasions solennelles : bonnets de velours

ornés de motifs dorés ou casques coloniaux recouverts de feuilles d'or, chaînes et pendentifs en or, plaques pectorales, bagues... Les objets anciens étaient, par contre, sous la garde d'un chef de lignage.

A quoi servent les trésors de nos jours, d'autant plus que les plantations et les rentes suffisent à assurer l'existence du noyau familial (8) ?

Une double contradiction m'a toujours frappé dans les discussions relatives aux trésors. D'abord, on fait allusion au rôle du trésor qui est de servir d'encaisse de précaution pour des circonstances graves. Puis, on ajoute que le trésor est intangible, qu'il doit être transmis à l'héritier tel qu'on l'a reçu, jamais diminué, mais, si possible, accru de nouveaux biens. Celui qui attenterait à l'intégrité du trésor se déconsidérerait auprès des siens, et, pire, dans la mémoire de ses descendants. Une contradiction existe donc entre une utilité apparente et une inutilité de fait.

Ensuite, on sait que le trésor est dissimulé au regard de tous. Seul le gestionnaire en connaît l'emplacement et la composition. Les administrateurs coloniaux ont rapporté nombre d'histoires de chefs agni décédés sans avoir révélé la cachette où ils avaient enfoui leur poudre d'or, comme Koffi Pli, le chef d'Arrah qui s'était opposé à la conquête française (9). Par ailleurs, le trésor se compose aussi de biens ostentatoires conçus pour le faste et la parure. Là se contredisent discrétion et ostentation.

Cette double contradiction se résout aisément. Le trésor se compose de deux catégories de biens : d'abord, des objets anciens, acquis depuis plusieurs générations, sous la responsabilité du chef de lignage, dissimulés, et dont l'utilisation vise des fins collectives ; ensuite, des objets de confection récente, achetés par chaque planteur et gardés par eux de façon à en disposer aisément pour des circonstances exceptionnelles.

La première catégorie de biens était composée, autrefois et pour l'essentiel, de poudre d'or, qui devait permettre de répondre aux défis qui mettaient en péril l'intégrité d'une collectivité, qu'elle soit lignagère, villageoise ou régionale. Elle comportait aussi tous les objets servant aux transactions sur l'or : poids à peser l'or, cuillers, coupelles et plateaux de balances. Elle contenait encore d'autres objets, symboles de l'ancienneté et de la pérennité du lignage : statuettes, ivoires... Si un membre du lignage avait commis une faute grave, le chef

de lignage pouvait prélever de la poudre d'or pour l'échanger contre un bœuf, un mouton ou une libation qu'il offrait en guise de réparation. Il ne se livrait pas lui-même à la transaction. Il se contentait de présenter l'or à la partie adverse, laissant à un notable le soin de procéder à l'opération. De nos jours, une grande partie de cette poudre d'or a disparu car celée en des cachettes introuvables depuis la conquête coloniale. Elle aurait été remplacée par des billets de banque, qui rempliraient les mêmes fonctions. La règle est de respecter l'intégrité de ces biens considérés comme collectifs parce que déjà transmis par héritage. En cas de nécessité, on fait appel, dans la mesure du possible, à la fraction davantage individualisée des trésors.

La seconde catégorie est formée de biens acquis par chaque planteur et gardés par lui. Ces biens sont utilisés pour paraître avec dignité dans des circonstances importantes ou pour revêtir un défunt exposé sur son lit de mort. Ils sont accessibles, ils ne sont pas enfouis dans des cachettes introuvables. Ils servent à la renommée de celui qui les porte. Avant la conquête coloniale, quand un homme se mariait, on lui remettait une machette et un fusil à pierre, objets de production et de défense. Dès lors, il lui était possible d'accumuler de la poudre d'or (10). Cette possibilité est à l'origine des trésors constitués de nos jours par les grands planteurs.

Ces deux parties du trésor forment une totalité. Comme pour la terre, le système d'héritage matrilineaire des Akan favorise une concentration des biens. Tôt ou tard, les trésors individuels viendront s'agréger et enrichir le trésor du lignage. A ce moment-là, ils seront devenus des biens définitivement collectifs, quoique les apports individuels soient connus avec précision. Les trésors des planteurs sont utilisés en priorité par ceux-ci selon leurs besoins, qui découlent d'obligations sociales. Quand ils sont incorporés aux biens du lignage, des normes empêchent leur dilapidation. On n'y puiserait que dans les occasions où l'intégrité du groupe est menacée. Dans la mesure du possible, on fait d'abord appel aux contributions individuelles. A la limite, la question se pose de savoir si les trésors collectifs sont utilisés...

La double contradiction entre utilité et inutilité, discrétion et ostentation nous renseigne sur la portée et la signification du trésor dans la société agni. Si le trésor a sans doute joué un rôle sur le plan matériel, il l'a eu, aussi, dans le domaine symbo-

lique. De même que la chaise sacrée (*bia*) est le symbole de l'autonomie politique d'un lignage (11), de même le trésor est le symbole de l'autonomie économique du groupe détenteur, cellule domestique ou lignage. Le fait qu'il soit composé de biens en or ou couverts d'or le souligne : l'or n'est-il pas l'attribut universel de l'éternité ? La formation de trésors de nos jours par les grands planteurs a pour but d'assurer dans l'avenir l'autonomie de leurs parents, alliés et descendants, non seulement sur le plan matériel, ce à quoi pourraient suffire les plantations et les rentes, mais encore dans l'imaginaire, le symbolique, le domaine moral. Dans ces conditions, chercher à savoir quelle fraction du revenu annuel est affectée à la formation des trésors est une question qui devient déplacée. Ce ne sont plus les sommes qui importent, ce sont les signes. On peut supposer que les biens du trésor sont acquis à l'occasion de chaque bonne récolte... L'importance de la culture du cacao de nos jours par rapport aux activités d'extraction de l'or, définitivement disparues, a peut-être renforcé la dimension symbolique des trésors par rapport à leur utilité véritable.

En touchant au domaine du symbole, nous sommes amenés à remettre en cause le concept d'ostentation (12). Un observateur extérieur qualifie d'ostentatoires des phénomènes qu'il ne s'explique pas, qui lui paraissent régis par la parade, la gratuité, l'inutilité. De tels phénomènes abondent dans le Moronou. Les Fêtes de l'igname auxquelles j'ai assisté à Arrah en 1977 et 1978 m'avaient frappé par leur faste. Depuis le début de mon enquête, j'ai vu s'accroître le nombre de tombes de style ghanéen, maisonnettes abritant des statues de stuc qui protègent le corps du défunt. La première était à Brou-Akpaoussou. Puis est apparu le tombeau de Nana Maurice Assouan, chef prestigieux d'Abongoua, édifié par son héritier. Ensuite, un grand planteur de Kangandissou a fait construire une tombe, plus modeste, il est vrai, en l'honneur de sa mère. Enfin, j'ai vu un tombeau en l'honneur du chef de village d'Agoua. Les funérailles sont l'occasion de parer le mort d'objets précieux, d'offrir des dons et contre-dons, de sacrifier un bovin... Or tous ces phénomènes ont une signification symbolique qui surpasse largement leur coût économique. Si l'on pousse plus avant l'observation, leur apparente inutilité s'évanouit et laisse place à une utilité d'un autre ordre, dans un autre domaine, celui de l'imaginaire. L'ostentation n'existerait que par défaut d'analyse.

Ce détour dans le domaine du symbole me permet de mettre l'accent sur les valeurs qui animent les grands planteurs du Moronou. Elles ne sont pas économiques, elles sont politiques. J'ai toujours été étonné, au cours de mes discussions avec des chefs d'exploitation, de constater que le débat portait plus souvent sur la légitimité de tel ou tel chef de village que sur la prospérité des plantations ! Toute la vie sociale du Moronou tourne autour des querelles de « chaises ». Les grands et très grands planteurs se posent en pairs et rivaux des chefs de village. Ceux-ci, et leurs proches, rétorquent qu'autrefois personne ne devait et ne pouvait s'affirmer l'égal d'un chef de village, que personne ne pouvait élever la voix plus fort que lui, que personne ne devait être mieux paré que lui.

Il n'entre pas dans mon propos de trancher cette querelle. Je trouve bien plus passionnant de remarquer que les deux parties se réfèrent aux mêmes valeurs, partagent implicitement le même modèle d'ascension sociale. Le but de l'activité humaine, ce n'est pas la richesse, c'est le pouvoir. En fait, une même rationalité est à l'œuvre chez tous. La formation de trésors permet de s'inscrire dans la lutte pour le pouvoir. Les grands planteurs n'accéderont sans doute jamais au commandement d'un village. Là n'est pas l'essentiel. Ce qui demeure important, c'est qu'ils se comportent comme s'ils pouvaient y accéder, utilisant tous les moyens à leur portée, y compris les conflits du monde moderne : conflits entre RDA et Parti Progressiste avant l'Indépendance, conflits entre les « traditionalistes » et ceux qui gravitent autour du parti unique de nos jours. Ils retrouvent et recréent une rationalité ancienne, qui animait la société pré-coloniale. D'ailleurs, ceux qui se posent en « légitimistes » aujourd'hui peuvent fort bien descendre des « riches » d'hier puisque la richesse menait au pouvoir (13). Ainsi, la richesse vise le pouvoir et ne reproduit pas la richesse, ce qui est conforté au plan des normes. L'homme riche a l'obligation d'être généreux, en particulier à l'égard des membres de son matrilineage. S'il ne remplit pas ses devoirs, sorcellerie et empoisonnements entrent en jeu. Là encore, les confidences des villageois sont révélatrices. Un grand planteur a été malade durant cinq années, pendant lesquelles ses plantations n'ont rien produit car elles avaient été, elles aussi, « empoisonnées ». Tel autre devient aveugle. Un troisième a succombé peu de temps après son principal rival, qui est donc « venu le chercher »... Dans ce que les planteurs disent, rien

n'est dû au hasard, à la fatalité. Tout est conçu en termes de lutte, de compétition. La création des grandes plantations n'est qu'un moyen, pas une fin.

Mais ne faudrait-il pas revenir à une conception plus rigoureuse de l'économique ? Est-ce bien utile d'insister sur des phénomènes mineurs, qu'on ne peut mesurer et voués peut-être à une disparition prochaine ? En fait, la formation de trésors, ainsi que la création de plantations et la constitution de rentes, sont les seules possibilités qu'ont les planteurs villageois de réaliser une accumulation à leur portée dans le monde contemporain. Si cette accumulation ne débouche pas sur une amélioration du détour de production, ce n'est pas dû à quelque malignité ou perversité des planteurs et de la société dite traditionnelle. Le niveau de l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale ou même nationale leur est inaccessible. En admettant qu'ils soient eux-mêmes dans une situation d'accumulation primitive, ou, mieux encore, dans un premier stade d'accumulation capitaliste (le capitalisme agraire), il faut reconnaître que le monde a changé autour d'eux et n'est plus ce qu'il était aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ils n'ont plus la possibilité de s'y insérer. Ils poursuivent donc dans la voie tracée par leurs aïeux parce que c'est la seule qui leur est ouverte. Si la tradition se recrée encore de nos jours, c'est par contrainte historique et non par goût des choses démodées.

*
* *

L'agrandissement de l'exploitation agricole chez les grands planteurs villageois du Moronou ne débouche pas sur une reproduction élargie. Cette constatation m'amène à remettre en question le postulat de départ, dû aux seules données dont je disposais à l'époque. La superficie des exploitations n'est pas un critère de stratification économique. Le véritable critère est dissimulé et ne se découvre qu'au fur et à mesure que progresse l'enquête : la plus ou moins grande densité d'hommes actifs, domestiques et étrangers, à l'hectare. Pour les exploitations supérieures à cent hectares, cependant, l'effet de superficie élimine le second effet. En ce sens, les très grandes plantations se distinguent des autres.

Le revenu agricole est utilisé d'abord pour compléter les besoins en autoconsommation, puis pour constituer des

rentes : construction de maisons dans un but locatif, acquisition de taxis, épargne... Les dépenses engagées pour la scolarisation des enfants représentent la rente principale. Malheureusement, les résultats, à l'échelle nationale, montrent que les efforts des planteurs dans ce domaine sont voués à une faible réussite. La formation de vastes domaines fonciers paraît un meilleur gage pour l'avenir.

Plantations, rentes et trésors sont conçus pour assurer la survie de la cellule domestique après la disparition de son chef, à la fois sur le plan matériel et dans le domaine symbolique. Beaucoup d'efforts sont consacrés à des finalités qu'on peut estimer marginales dans le monde économique contemporain. Ce n'est pas volonté délibérée des planteurs villageois. S'ils sont dans la meilleure position pour accaparer le surplus des activités des membres de leur exploitation, à l'échelle nationale ils sont victimes de la fixation des prix d'achat aux producteurs, qui dépend elle-même de la conjoncture internationale. Par le biais de ce mécanisme, ils contribuent à la formation d'une accumulation nationale et internationale, sans en être les bénéficiaires. Les modes d'accumulation qu'ils pratiquent sont donc les seuls qui demeurent à leur portée.

NOTES

(1) J.-L. Boutillier (1960 : 102).

(2) A. Gide (1936 et 1937 ; réédition 1978).

(3) Introduction de R. Aron, in : T. Veblen (1970).

(4) J.-L. Boutillier (1960 : 96-97).

(5) A. Hauser (communication personnelle).

(6) La situation est encore plus paradoxale pour les enfants des manœuvres étrangers, pour lesquels l'accès à une école privée demeure impossible à cause des frais de scolarité.

(7) J.-L. Boutillier (1960 : 99).

(8) Selon Kwamé Koné (Arrah, le 18.4.81), les plantations de cacao (« golden harvest » pour les Ghanéens) ne peuvent être considérées comme se substituant purement et simplement à l'or. Il suffit de rappeler le caractère sacré de l'or dans la cosmogonie des Agni...

(9) Lieutenant-Gouverneur de Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général de l'AOF, Bingerville, le 22 septembre 1909 :

« C'est ainsi que Koffi Pri, Chef d'Arrah, le plus riche et le principal des rebelles arrêtés, est mort à l'infirmerie-ambulance de Bingerville sans avoir voulu

désigner à son successeur, désigné par nous parmi les siens mais non choisi par lui, l'endroit où il dissimulait son or, bien que ses parents soient venus à son chevet pour le presser et le supplier de ne pas emporter son secret dans la tombe ». (Archives nationales du Sénégal, 17 G 50, pièce n° 119).

(10) Boni Tiémélé Christophe, Abongoua, 19.4.81.

Lieutenant-Gouverneur de la Côte-d'Ivoire à Gouverneur Général, Bingerville, le 9 avril 1909.

(Archives nationales du Sénégal, 17 G 49, pièce n° 41).

(11) C.-H. Perrot (1982 : 128).

(12) Je rejoins la position soutenue par C.-H. Perrot (1982 : 149). Le concept d'ostentation occupe une grande place dans la littérature d'anthropologie économique, de Thorstein Veblen à Georges Bataille.

(13) C.-H. Perrot (1978).

ANNEXE 1

Revenu agricole des grands planteurs du Moronou (1976-1977)

Catégories de superficie	Produit agricole en valeur (moyenne par exploitation)	Dépenses d'exploitation (moyenne par exploitation)	Dépenses de personnel (moyenne par exploitation)	Dépenses totales (moyenne par exploitation)	Revenu agricole (moyenne par exploitation)
Moins de 10 ha	648 000,0	5 000,0	315 000,0	320 000,0	328 000,0
11 - 20 ha	964 000,0	5 000,0	479 666,7	484 666,7	479 333,3
21 - 30 ha	1 214 680,0	13 140,0	350 386,6	363 526,6	851 153,4
31 - 40 ha	3 737 968,7	56 493,7	1 127 768,8	1 184 262,5	2 553 706,2
41 - 50 ha	2 079 400,0	117 000,0	1 275 500,0	1 392 500,0	686 900,0
51 - 60 ha	1 876 500,0	86 000,0	812 250,0	898 250,0	978 250,0
61 - 70 ha	2 878 800,0	147 506,7	1 041 633,3	1 189 140,0	1 689 660,0
71 - 80 ha	5 721 508,0	197 629,0	2 782 600,0	2 980 229,0	2 741 279,0
81 - 90 ha	5 595 000,0	401 025,0	2 799 000,0	3 200 025,0	2 394 975,0
91 - 100 ha	5 805 333,3	120 500,0	2 778 900,0	2 899 400,0	2 905 933,3
101 - 150 ha	14 186 100,0	107 500,0	5 639 090,0	5 746 590,0	8 439 510,0
151 - 250 ha	14 760 000,0	326 000,0	6 010 000,0	6 336 000,0	8 424 000,0
TOTAL	4 126 058,4	116 747,5	1 729 353,5	1 846 101,0	2 279 957,4
En %	100 %	2,8 %	41,9 %	44,7 %	55,2 %

ANNEXE 2

Dépenses scolaires	10,6 %
Epargne (CCP, CNE, comptes bancaires)	9,3 %
Prêts	6,6 %
Réparation de véhicules	5,2 %
Dons	1,7 %
Entretien et réparation d'immeubles	1,1 %
Remboursements	0,3 %
Dépenses pour le village	0,2 %
Boutiques et magasins	0,1 %
TOTAL	35,1 %

CONCLUSION

RICHES PAYSANS

« L'exigence pathétique de la science, qu'il faut laisser pénétrer aussi loin que peut la porter son esprit, ne compensait pas entièrement le sentiment d'une indiscretion, voire d'une culpabilité ».

(T. MANN : « Le docteur Faustus », Paris, Albin Michel, 1950, p. 287).

Ce sont des paysans. L'agriculture est, pour les planteurs du Moronou, un mode de vie, une manière d'être. Ils sont nés dans leurs villages, ils y demeurent. Producteurs directs, ils ont fondé leurs exploitations avec leurs épouses, ils ont investi en travail dans la terre. Celle-ci n'est pas un bien marchand, la propriété privée du sol n'est pas généralisée à toute la région. Des droits d'origine diverse se chevauchent, freinant un accaparement individuel. La dépense en travail des membres de la cellule domestique n'est pas mise en parallèle avec la récompense. Tous reçoivent un don, quel qu'ait été leur apport au cours de l'année.

Entre planteurs et manœuvres, les relations sont fortement personnalisées. Le système des rémunérations forme un ensemble continu dont les failles ne se superposent pas à la coupure entre cellules domestique et étrangère. Il révèle une faible différenciation des statuts entre parents du chef d'exploitation et manœuvres. Ces deux communautés sont, aussi, irréductibles. Les manœuvres peuvent recevoir des salaires à la durée, ce qui n'est jamais le cas des parents du planteur. Les alliances sont rares. La grande majorité des

manœuvres repart dans le pays d'origine après quelques années. Faible différenciation des statuts et irréductibilité soulignent que ces deux communautés partagent un même état, celui de la paysannerie dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest.

Bien que la mécanisation de la culture du cacao ait été préconisée dès 1947, le degré d'équipement des exploitations est faible, l'endettement réduit. Tout se passe comme s'il existait un seuil au-delà duquel la culture du cacao et du café ne serait plus rentable, si l'on prend en considération le coût d'acquisition du matériel, les difficultés du milieu, l'évolution des prix au producteur. Nous sommes dans une situation de reproduction simple. L'extension en superficie ne doit pas abuser. Le seul accroissement de la dimension physique d'une entreprise ne saurait être pris pour un processus de reproduction élargie. Celle-ci commence quand il y a intensification du circuit de production en biens et en hommes. Ce n'est pas le cas chez les grands planteurs du Moronou.

Le code des valeurs est, lui aussi, éclairant. La pérennité du groupe familial déborde, surpasse, réutilise les règles de l'économie de profit. Dans une société en apparence christianisée, il est étonnant de constater le maintien de la polygamie. Une épouse est indispensable à la fondation et à la perpétuation d'une entreprise familiale. Toute femme est à la fois force de travail et reproductrice. Polygamie et héritage des épouses laissent entrevoir une logique fondée sur la puissance en hommes, non sur la détention des biens.

Cette économie paysanne revêt une coloration particulière. Tant qu'il reste de la forêt à défricher, le Moronou est dans une phase d'agriculture pionnière, où chacun vise à conquérir le plus d'espace possible. Une forte avance en travail est faite par le planteur et la cellule domestique au moment de la fondation de l'exploitation. Dès que les premières parcelles entrent en production, on y installe des *abusan*, qui se rémunèrent directement sur le fruit de leur activité, épargnant des débours en monnaie à leur employeur. Ainsi, s'expliquent la place, la particularité, l'originalité de cette forme de rémunération.

Un dernier résultat est à signaler. Au fur et à mesure que l'enquête avançait, le véritable critère de stratification est apparu : non la superficie absolue, mais la surface cultivée par homme actif pour le café et le cacao. Les petites exploitations sont souvent mieux gérées que les grandes, obtiennent de

meilleurs rendements. C'est bien la preuve que les grands planteurs ne sont pas animés par l'esprit du capitalisme ; ils ont d'autres buts.

*
* *

Des paysans riches. Ils se distinguent des autres villageois par leurs maisons, plus modernes, plus confortables, pourvues parfois d'un étage. Certains ont une voiture, voire un camion. Ils assurent la scolarité de nombreux enfants, les leurs, ceux de proches parents, quelquefois d'amis. Mais leurs comportements, leurs vêtements, leur table, leurs distractions sont ceux de leurs voisins. Il n'y a pas de différence de nature avec les autres planteurs.

Leur activité est toute tendue vers la formation d'un trésor, qui doit garantir la continuation du groupe domestique, qui doit faciliter une ascension sociale, qui doit contribuer à leur gloire. Savoir si ces hommes sont d'origine noble ou captive est un faux problème. Tous partagent les mêmes valeurs, issues du passé, selon lesquelles la richesse n'est pas une fin, mais un moyen pour atteindre à la puissance. La prégnance des valeurs sociales mérite d'être soulignée. On ne naît pas grand planteur, on le devient à la force du poignet, obéissant à une aspiration collective.

Les riches planteurs du Moronou ne sont pas uniques dans la Côte-d'Ivoire contemporaine. Les cadastres établis en 1953-1956 dans le sud-est du pays montraient déjà une forte stratification selon les superficies, moins ample cependant que de nos jours. Ce phénomène était souligné dans le Sanwi (1). Dans le canton voisin du Ketté, les grands planteurs réduisent au minimum l'acquisition d'instruments de production, ne recherchent pas le profit maximal. Si l'extension des plantations selon le processus du défrichement renouvelé peut laisser croire à une reproduction élargie, ce n'est qu'une apparence. Nous sommes dans une situation de reproduction simple, la différence entre grands et petits planteurs n'est que quantitative (2). Les planteurs citadins ne gèrent guère mieux leurs exploitations, comme si un seuil en hommes et en équipement ne devait pas être dépassé pour la culture du cacao et du café (3). D'autres grandes plantations sont signalées dans le sud-ouest, où les allochtones semblent manifester plus

d'esprit d'entreprise que les autochtones (4). Mais nulle part le phénomène n'atteint l'ampleur ni l'ancienneté qu'il a dans les parages de la frontière du Ghana.

Un modèle historique de paysannerie riche existe, qui permet de préciser les contours de la catégorie, d'entrevoir son avenir. En Angleterre, aux XVI^e et XVII^e siècles, les *yeomen* étaient des paysans fortunés et indépendants, aux mœurs raffinées, qui travaillaient eux-mêmes la terre grâce à un savoir-faire très poussé. Ils employaient des manœuvres. Les manœuvres rémunérés à l'année étaient logés dans la maison du maître, les relations de travail en étaient d'autant plus personnalisées. Ces *yeomen* ont opéré une grande concentration de terres, étant les principaux artisans de la pose des « clôtures », d'autant haïs par les petits paysans. Leurs domaines fonciers ont été formés de multiples et minimes apports poursuivis sur de longues années. La richesse économique n'était pas une fin, elle devait aider à une amélioration du statut social grâce à toute une stratégie d'alliances. Ils se voulaient les descendants des archers qui avaient abattu la chevalerie française aux batailles de Crécy, Poitiers et Azincourt, ce qui révèle un code de valeurs non-économiques. En 1760, ils étaient décimés, éliminés par les fermiers à capitaux (5).

On ne peut assimiler les grands planteurs du Moronou et du Ketté aux *yeomen* dont les épouses semblent n'avoir pas participé à la production agricole, alors que les femmes jouent un rôle indispensable dans l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire. L'accroissement des plantations villageoises s'est fait jusqu'ici sans éviction de petits paysans, par prise de possession progressive de la forêt transformée en terre cultivable. La diversification des activités est réduite dans le Moronou et le Ketté tandis que les *yeomen* produisaient du fer, du charbon, fabriquaient des vêtements. Les grands planteurs de Côte-d'Ivoire constituent une séquence historique unique, mais sauront-ils conserver le fruit de leur travail ?

Ainsi, la voie du capitalisme n'est pas la seule possible pour l'enrichissement des sociétés agraires. L'esprit d'entreprise est universel et dépasse largement les horizons de l'économie de profit.

En Côte-d'Ivoire, les riches paysans assurent deux tâches, d'encadrement et d'entraînement. Ils se chargent d'un encadrement des manœuvres sur large échelle pour la domination

de l'environnement dans une phase de conquête de la forêt. En retour, ils bénéficient d'une richesse différentielle par rapport aux autres villageois. Les marabouts mourides du Sénégal accomplissent la même tâche, organisant la colonisation des Terres Neuves et prélevant une fraction du produit à leur profit (6). Mais ils ne participent pas à la production ; ce ne sont pas des paysans.

Les grands planteurs ont aussi une tâche d'entraînement. Leur réussite est un exemple pour les autres paysans qui sont appelés à s'emparer de ce qui subsiste de la forêt. Mais l'insertion des uns et des autres dans la vie du pays est limitée. Ils restent dans leurs villages. La filière d'ascension, sur le plan national, est l'éducation, non la plantation. Il est curieux de constater combien les planteurs du Sud-Est sont en marge de la scène politique depuis l'Indépendance.

*
* *

D'autres exemples nous viennent de la zone forestière du Golfe de Guinée. Les planteurs akwapim du Ghana formaient des « compagnies » pour acheter des domaines fonciers (7). Des exploitations supérieures à quatre-vingts hectares nous sont indiquées dans les régions Ashanti et Brong-Ahafo (8). Cependant, la stratification selon les superficies est moins poussée au Ghana qu'en Côte-d'Ivoire quand on compare les recensements agricoles des deux pays (9). L'économie des Bèti du Cameroun atteignit un paroxysme aux alentours de 1930. Les Chefs Supérieurs ont utilisé la polygamie sur une très grande échelle pour asseoir leurs entreprises agricoles (10).

Peu à peu surgit une interprétation. L'émergence de riches paysans en zone forestière du Golfe de Guinée prend racine dans la rationalité pré-coloniale d'une société ; elle se développe avec les interventions de l'État, d'abord colonial, national ensuite.

Les paysanneries riches apparaissent dans des sociétés de forêt qui étaient fortement différenciées à l'époque pré-coloniale. Chez les Bèti du Cameroun, la richesse désignait avant tout les femmes. Elle était un moyen d'accès au pouvoir, car la hiérarchie politique n'était pas stable, définitive. Ses qualités personnelles permettaient à un individu d'entrer en

lice, de prendre part à la compétition. En retour, richesse et pouvoir s'étendaient à tout le groupe qu'il incarnait, à l'égard duquel l'homme riche avait des obligations (11). Les sociétés bête et agni sont différentes, ne serait-ce que par les systèmes de parenté. Il est étrange de retrouver chez les Agni une conception voisine. La richesse se traduisait par une accumulation de poudre d'or dans un trésor, dont le but était d'assurer la protection des membres d'un lignage. Le pouvoir était accessible à des individus aisés et entreprenants, la compétition politique ouverte. La richesse conduisait au pouvoir, grâce au rassemblement d'un grand nombre d'hommes, dépendants et captifs. En compensation, l'homme riche se devait d'être généreux (12).

Ces deux exemples sont éclairants. La stratification actuelle se fonde dans une rationalité issue du passé. Mais celle-ci a dévié les évolutions ultérieures. Les conceptions de la richesse chez les Bête et les Agni ne pouvaient déboucher sur un capitalisme agraire, mais bien plutôt sur des paysanneries aisées, puisque la richesse n'a jamais été une fin, l'ultime but de l'activité économique. Les valeurs de l'économie de profit n'ont pu se substituer entièrement aux codes d'autrefois.

Il faut, aussi, que l'État amplifie la rationalité de la société locale. La seule extension des cultures pour l'exportation n'a pas suffi à provoquer une forte stratification dans les sociétés forestières du Golfe de Guinée (13). Au Cameroun, le statut, les privilèges accordés aux Chefs Supérieurs par l'administration coloniale ont facilité leurs entreprises. Le même pouvoir a détourné les migrations des Mossi vers la basse Côte-d'Ivoire, et les premières recrues volontaires arrivaient dans ce territoire en 1937. Mais il y a eu rupture au Cameroun, avec la réforme de l'indigénat qui a mis fin aux pratiques des Chefs Supérieurs, au Ghana, avec l'« Aliens Compliance Order » de 1969 qui a fait fuir les manœuvres étrangers.

Après l'Indépendance, l'État ivoirien a poursuivi la ligne d'action inaugurée par le colonisateur. Des conditions générales ont assuré la prospérité des agriculteurs : un régime foncier libéral, une main-d'œuvre abondante, une hausse régulière des cours aux producteurs, une commercialisation efficace (14). L'absence d'une fiscalité directe en milieu rural a favorisé les gros producteurs, qui auraient eu à subir une forte contribution si celle-ci avait été proportionnelle à leurs revenus. A l'inverse, une forte fiscalité indirecte, maintenant

un prix élevé des biens de consommation, a handicapé les petits paysans. Le régime fiscal a donc eu un grand rôle dans l'accroissement de la différenciation entre groupes domestiques. Les incitations du pouvoir central, centrées sur la compétition comme le montre la Coupe Nationale du Progrès, ont complété le dispositif.

Ces dernières années, la conjoncture s'est inversée. Le Sud-Est souffre de sécheresses, d'incendies. Les cours mondiaux ne sont guère favorables. L'État, dans un souci de rééquilibrage régional et de réduction de la dépendance, diminue ses financements. Les planteurs se plaignent. Dans de telles circonstances, des exploitations paysannes sont moins fragiles que des entreprises capitalistes. Moins endettées, elles possèdent une plus grande marge de manœuvre, continuent à produire en minimisant les coûts, se reconvertissent dans de nouvelles spéculations (15), transforment les cultures vivrières en cultures pour la vente (16). On notait déjà, vers 1950, que les plantations africaines de Côte-d'Ivoire étaient supérieures aux plantations européennes par leur souplesse d'adaptation (17). Elle est une garantie pour l'avenir de la région tant que les sociétés locales ne seront pas désarticulées par une volonté de modernisation, d'européanisation.

L'image que nous avons des sociétés rurales d'Afrique noire doit être corrigée à la lumière de ce diagnostic. Les couplets sont connus : faibles rendements, vétusté de l'équipement, destruction de l'environnement, misère des populations. Au lieu de généraliser, il convient, d'abord, de prêter attention à la spécificité, à l'unicité de chaque société. Ensuite, il faut être prudent quant aux solutions. Contre la disparition de la forêt en Côte-d'Ivoire, il est de bon ton de préconiser une intensification de l'agriculture. Outre que le concept est flou, une intensification peut créer des déséquilibres sociaux tout aussi graves que les atteintes à l'environnement (18). Les milieux humains ne sont pas malléables à merci. Plutôt que de projeter nos recettes, il conviendrait de tolérer que les sociétés d'Afrique s'adaptent d'elles-mêmes aux circonstances, d'admettre les inventions dont elles sont créatrices, d'en laisser se développer les pleines potentialités.

NOTES

- (1) M. Dupire (1960).
- (2) Affou Yapi (1979).
- (3) Affou Yapi (1987).
- (4) M. Lesourd (1982 a).
- (5) J.-M. Gastellu (1985).
- (6) J. Copans, Ph. Couty, J. Roch, G. Rocheteau (1972).
- (7) P. Hill (1977).
- (8) Addo (1974), C. Okali (1974).
- (9) J.-M. Gastellu (1981-82).
- (10) J.-I. Guyer (1984).
- (11) Ph. Laburthe - Tolra (1981).
- (12) C.-H. Perrot (1982).
- (13) J. Weber (1973).
- (14) R. Hecht (1983).
- (15) B. Losch (1983), J.-P. Colin (1987).
- (16) J.-L. Chaleard (1988).
- (17) H. Frechou (1955).
- (18) P. Arnold (1980).

BIBLIOGRAPHIE

- ADDO (N.O.), 1974. — *Some employment and labour conditions in Ghana's cocoa farms*. In : Economics of cocoa production and marketing. Edité par KOTEY R.A., OKALI C. et ROURKE B.E. Legon, Institute of Statistical, Social and Economic Research, 547 p.
- ADIHOU (A.F.), 1983. — *Analyse des rapports de production dans les plantations ivoiriennes de cacaoyers et de caféiers*. Paris, université de Paris X, mémoire, 113 p. multigr., annexes.
- AFFOU YAPI (S.), 1979. — *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-économique Akye*. Abidjan, ORSTOM, 371 p. multigr.
- AFFOU YAPI (S.), 1982. — *L'exploitation agricole villageoise : gaspillage de forêts ou rationalité économique ?* Abidjan, ORSTOM, 23 p. multigr.
- AFFOU YAPI (S.), 1987. — *Les planteurs absentéistes de Côte-d'Ivoire*. Paris, ORSTOM, Travaux et Documents n° 210, 95 p.
- AMIN (S.), 1967. — *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*. Paris, Editions de Minuit, 336 p.
- ANCEY (G.), 1974. — *La monnaie mossi*. Ouagadougou, ORSTOM, 176 p. multigr., tabl., fig., graph.
- ANCEY (G.), 1975a. — *Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain*. Paris, AMIRA, n° 3, 30 p. multigr.
- ANCEY (G.), 1975b. — *Les notions d'activité et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole*. Paris, AMIRA, n° 11, 15 p. multigr.
- ARNOLD (P.), 1980. — *Les paysans. Contours d'une catégorie sociologique*. *Revue suisse de Sociologie*, 6, pp. 403-421.

- ARNOLD (P.), 1983. — *Emergence et structures d'une paysannerie africaine. Les petits planteurs baoulé de Bocanda et Daoukro (Côte-d'Ivoire)*. Genève, université, thèse, 2 tomes, 615 p. multigr.
- AUBERT DE LA RUE (E.), 1926. — *Recherches géologiques et prospections minières effectuées dans le Cercle du N'Zi-Comoé*. Abidjan, Archives SODEMI.
- BADOUIN (R.), 1987. — *L'analyse économique du système productif en agriculture. Cahiers des Sciences humaines*, vol. 23, n^{os} 3-4, pp. 357-377.
- BALANS (J.-L.), COULON (C.), GASTELLU (J.-M.), 1975. — *Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal*. Paris, Pédone, 178 p.
- BATAILLE (G.), 1967. — *La part maudite*. Paris, Les Editions de Minuit, 280 p.
- BERNARD (A.), 1965. — *Y a-t-il des classes sociales en Côte-d'Ivoire ?* Paris, ORSTOM, mémoire, 86 p. multigr.
- BERTHELEMY (J.-C.), 1977. — *La filière cacao en Côte-d'Ivoire*. Paris, INSEE-COOP, 59 p. multigr.
- BIARNES (A.), COLIN (J.-P.), 1985. — *Les systèmes de culture vivriers dans un village de basse Côte-d'Ivoire. Premières réflexions*. Abidjan, ORSTOM, 51 p. multigr.
- BIO SAWE (I.), 1982. — *Etude socio-économique du Moronou : les villages Assie à partir de la culture du café et du cacao (1920-1957)*. Abidjan, UNCI, mémoire, 186 p. multigr.
- BONNAULT (D.), 1934. — *L'or dans les pays Agnis (Côte-d'Ivoire)*. Abidjan, Archives SODEMI.
- BOUTILLIER (J.-L.), 1960. — *Bongouanou, Côte-d'Ivoire. Etude socio-économique d'une subdivision*. Paris, Berger-Levrault, 224 p.
- BUREAU (G.), s.d. — *Le développement par les secteurs informels. Le cas de la Côte-d'Ivoire*. Paris, CPDCET, 125 p. multigr.
- Cahiers Ivoiriens de Recherche Economique et Sociale, 1979. — *La mobilité de la main-d'œuvre agricole en forêt*. N^o 23, numéro spécial, décembre, 121 p.
- CAMPBELL (B.), 1978. — *The Ivory Coast*. In : J. DUNN (ed.), *West African States : failures and promises*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 66-116.
- CENAPEC a, (s.d.). — *Résultats du groupage café-cacao : 1969-70, 70-71, 71-72, 72-73, 73-74, 74-75*. Bingerville, multigr.

- CENAPEC b, (s.d.). — *Campagne café-cacao 1972-73. Résultats obtenus par les GVC « toutes zones »*. Bingerville, pagination multiple.
- CHALEARD (J.-L.), 1979. — *Structures agraires et économie de plantation en pays abè (département d'Agboville, Côte-d'Ivoire)*. Paris, université de Paris X-Nanterre, thèse, 529 p.
- CHALEARD (J.-L.), 1986. — *Intensification agricole et ravitaillement urbain : le cas des périmètres vivriers du département d'Agboville*. *Cahiers d'Outre-Mer*, 39 (154), pp. 157-178.
- CHALEARD (J.-L.), 1988. — *La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte-d'Ivoire)*. *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 24, n° 1, pp. 35-51.
- CHARMES (J.), 1974. — *De l'ostentation à l'accumulation. Production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus*. Paris, AMIRA, n° 15, 80 p. multigr.
- CHAUVEAU (J.-P.), RICHARD (J.), 1975. — *Organisation socio-économique Gban et économie de plantation*. Abidjan, Orstom, Centre de Sciences humaines, 88 p. multigr.
- CHAUVEAU (J.-P.), RICHARD (J.), 1977. — *Une " périphérie recentrée " : à propos du système local d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire*. *Cahiers d'Etudes africaines*, 68, XVII-4, pp. 485-523.
- CHAUVEAU (J.-P.), RICHARD (J.), 1983. — *Bodiba en Côte-d'Ivoire. Du terroir à l'État : petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*. Paris, ORSTOM, *Atlas des structures agraires au sud du Sahara* n° 19, 120 p., 14 cart. n.
- CHAYANOV (A.), traduction de COUTY (P.), 1970. — *Théorie des systèmes économiques non-capitalistes*. Dakar, ORSTOM, 24 p. multigr.
- COLIN (J.-P.), 1984. — *Note sur la petite production d'ananas dans un village de basse Côte-d'Ivoire. Le cas de Djimini-Koffikro*. Abidjan, ORSTOM, 84 p. multigr.
- COLIN (J.-P.), 1987. — *La mutation d'une économie de plantation. Contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes productifs agricoles en basse Côte-d'Ivoire*. Montpellier, université de Montpellier I, thèse, 2 tomes, 537 p. multigr.
- Conceptualizing the Household : issues of Theory and Policy in Africa*, édité par Guyer (J.I.), Peters (P.E.), 1987. — *Development and Change*, vol. 18, n° 2, a special issue.

- COPANS (J.), COUTY (P.), ROCH (J.), ROCHETEAU (G.), 1972. — *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I. Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*. Paris, *Travaux et Documents de l'ORSTOM* n° 15, 274 p., 9 pl. photogr.
- COUTY (P.), 1984. — *La vérité doit être construite*. Cahiers ORSTOM, sér. Sc. hum., vol. XX, n° 1, pp. 5-16.
- DENIEL (R.), 1981. — *La SODESUCRE de Sérébou-Comoë. L'histoire de quelques malentendus*. Abidjan, INADES, 83 p. multigr.
- DIITGEN (A.), LABASTE (P.), SESS (J.-M.), 1978. — *Evolution de la population rurale en Côte-d'Ivoire*. Abidjan, CIRES, Document de travail n° 17, 15 p. multigr., tabl., cartes.
- D. ASSANE DJETO (M.), 1977. — *La problématique de l'implantation étrangère dans le Moronou (rapport de stage)*. Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 38 p. multigr.
- DOZON (J.-P.), 1973-1974. — *Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa*. Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 158 p. multigr.
- DOZON (J.-P.), 1975. — *La problématique rizicole dans la région de Gagnoa*. Abidjan, ORSTOM, Centre de Sciences humaines, 154 p. multigr.
- DUPIRE (M.), 1960. — *Planteurs autochtones et étrangers en basse Côte-d'Ivoire Orientale. Etudes éburnéennes*, VIII, pp. 7-237, 14 fig., bibliogr., 5 tabl.
- DUREAU (F.), 1987. — *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire*. Paris, ORSTOM, *Etudes et thèses*, 654 p.
- EKANZA (S.P.), 1981. — *Le Moronou à l'époque de l'administrateur Marchand. Aspects physiques et économiques*. *Annales de l'université d'Abidjan*, série I (Histoire), t. IX, pp. 55-70.
- EKANZA (S.P.), 1982. — *Le Moronou précolonial. Essai de démographie historique*. *Annales de l'université d'Abidjan*, série I (Histoire), t. X, pp. 123-140.
- EKANZA (S.P.), 1983. — *Mutations d'une société rurale. Les Agni du Moronou : XVIII^e siècle - 1939*. Aix-en-Provence, université de Provence, thèse, 1 007 p. multigr.
- ELIADE (M.), 1977. — *Forgerons et alchimistes*. Paris, Flammarion, Coll. Champs, 188 p.
- ETIENNE (P.), s.d. — *Structure des groupements familiaux et de la*

parenté. Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 53 p. multigr.

Famille et société, 1972. — *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 27^e année, n° 4-5, juillet-octobre, numéro spécial.

FRANK (A.G.), 1976. — *Sur l'accumulation qu'on appelle primitive. L'Homme et la Société*, n° 39-40, janv.-juin, pp. 45-76.

FRECHOU (H.), 1955. — *Les plantations européennes en Côte-d'Ivoire. Cahiers d'Outre-Mer*, T. 29.

GASTELLU (J.-M.), 1976. — *Note sur le repérage statistique des planteurs du Moronou*. Abidjan, ORSTOM, Centre de Sciences humaines, 12 p. multigr.

GASTELLU (J.-M.), 1979. — *Disparition de la main-d'œuvre étrangère ? Cahiers du CIREs*, n° 23, pp. 17-47.

GASTELLU (J.-M.), 1980a. — *Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? Cahiers ORSTOM, sér. Sc. hum., vol. XVII, n° 1-2*. pp. 3-11.

1980b. — *L'arbre ne cache pas la forêt, ou : usus, fructus et abusus. Cahiers ORSTOM, sér. Sc. hum., vol. XVII, n°s 3-4*, pp. 279-282.

1980c. — *Du salaire. Note à l'attention du groupe de travail sur les indicateurs de transition*. In : *Etat des travaux sur les indicateurs de suivi des projets*. Paris, AMIRA, pp. 225-241 multigr.

GASTELLU (J.-M.), 1981. — *Grands paysans ou petits capitalistes ? Revue économique et financière ivoirienne*, n° 14, pp. 52-53.

GASTELLU (J.-M.), 1981-1982. — *Les plantations de cacao au Ghana. Cah. ORSTOM, sér. Sc. hum., vol. XVIII, n° 2*, pp. 225-254.

GASTELLU (J.-M.), AFFOU YAPI (S.), 1982. — *Un mythe à décomposer : la bourgeoisie de planteurs*. In : *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Y. Fauré, J.-F. Médard, eds. Paris, Karthala, pp. 269-280.

GASTELLU (J.-M.), 1985a. — *Petit traité de matrilinearité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest. Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XXI, n° 4*, pp. 413-432.

1985b. — *Black Yeomen. Journal des Africanistes*, 55 (1-2), pp. 205-217.

GASTELLU (J.-M.), 1986. — *Une économie du trésor : les grands*

- planteurs du Moronou (Côte-d'Ivoire). Paris, ORSTOM, Travaux et Documents microfichés n° 22, 12 microfiches.
- GASTELLU (J.-M.), 1987. — *Matrilignages, economic groups and differentiation. Development and Change*, vol. 18, n° 2, pp. 271-282.
- GIDE (A.), 1978. — *Retour de l'U.R.S.S.*, Paris, Gallimard, Coll. Idées, 184 p.
- GODELIER (M.), 1966. — *Rationalité et irrationalité en économie*. Paris, Maspero, 295 p.
- GROFF (D.), 1980. — *The development of Capitalism in the Ivory Coast: the case of Assikasso, 1880-1940*. Ann Arbor, Londres, University Microfilms International, 458 p.
- GUILLOT (B.), DIALLO (Y.), 1984. — *Systèmes agraires et cultures commerciales. L'exemple du village de Boutazab (région de la Sangha au Congo)*. Paris, ORSTOM, Atlas des structures agraires au sud du Sahara n° 20, 70 p., 7 cartes.
- HECHT (R.-M.), 1983. — *The Ivory Coast Economic Miracle : what benefits for Peasant Farmers ? The Journal of Modern African Studies*, 21, 1, pp. 25-53.
- HILL (P.), 1962. — *Social factors in Cocoa Farming*. In : *Agriculture and Land Use in Ghana*. Edité par B. Wills, Londres, Oxford University Press, pp. 278-285.
- HILL (P.), 1977. — *Ghanaian capitalist farmers*. In : *An economic History of Tropical Africa*. Vol. 2 : *The Colonial Period*. Edité par Z.A. et J.-M. Konzacky. Londres, Frank Cass, pp. 125-136.
- HUBERT, 1914. — *Rapport sur une mission effectuée en mars-juin 1914 par l'administrateur des colonies Hubert, adjoint à l'Inspecteur général des Travaux publics de l'AOF*. Abidjan, Archives SODEMI.
- IFCC, 1979. — *Etude de la boucle du cacao*. Bingerville, IFCC 43 p. multigr.
- JUNG (C.G.), 1970. — *L'homme à la découverte de son âme*. Genève, Editions du Mont Blanc, 354 p.
- KAKOU AKA, PERROT (C.-H.), 1972. — *La fête de l'igname à Arrah*. Annales de l'université d'Abidjan, série I, T. I, pp. 109-133.
- KINDO BOUADI, 1973. — *Economie de plantation chez l'Agni de l'Indénié*. Abidjan, UNCI, thèse, 151 p. multigr.
- KINDO BOUADI, 1978. — *Dynamisme économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni du N'Denean et du*

- Djuablin (Côte d'Ivoire)*. Abidjan, UNCI, thèse, 328 p. *multigr.*
- KÖBBEN (A.), 1956. — *Le planteur noir. Etudes éburnéennes*, V, 190 p.
- KODJO NIAMKEY, 1974. — *Le commerce d'Arrah à l'époque pré-coloniale*. Abidjan, IHAAA, 7 p. *multigr.*
- KOUADIO KABLAN (J.-B.), 1977. — *Comment se crée la richesse à Arobo ?* (rapport de stage). Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 33 p. *multigr.*
- KOUAME AKA, 1979a. — *Origine et évolution du Ngatianou jusqu'à la colonisation*. Abidjan, université, mémoire, 163 p. *multigr.*
- KOUAME AKA (J.), 1979b. — *L'organisation économique pré-coloniale du Moronou d'après les traditions orales*. (rapport de stage). Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 23 p. *multigr.*
- LABURTHE-TOLRA (P.), 1981. — *Minlaaba I. Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Bèti du Cameroun*. Paris, Publications de la Sorbonne, 490 p.
- LA VAISSIERE (P. de), 1981. — *Structures et typologie des exploitations agricoles de la zone forestière de Côte d'Ivoire*. Dijon, ENSAA, 3 fascicules, pagination multiple.
- LEFEBVRE (H.), 1970. — *Le manifeste différentialiste*. Paris, Gallimard, Coll. Idées, 186 p.
- LENA (P.), MARTINET (F.), RICHARD (J.-F.), SCHWARTZ (A.), 1977. — *Le dynamisme pionnier dans le sud-ouest ivoirien, ses effets sur le milieu forestier (région de Soubré)*. Abidjan, Projet TAI n° 1, 256 p., cartes, graph.
- LENA (P.), 1978. — *Economie de plantation et consommation d'espace dans la région du sud-ouest ivoirien*. In : *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*. Abidjan, publication inter-instituts CIRES-IGT-GERDAT-ORSTOM, pagination multiple.
- LE ROY (X.), 1981. — *Migration cotonnière senoufo. Premiers résultats*. Abidjan, ORSTOM, 65 p. *multigr.*
- LE ROY (X.), 1983. — *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière senoufo*. Paris, ORSTOM, *Travaux et Documents* n° 156, 208 p., annexes, bibliogr.
- LESOURD (M.), 1982a. — *L'émigration baoulé vers le sud-ouest de*

la Côte-d'Ivoire. Paris, université de Paris X, thèse, 2 tomes, 526 p. multigr., annexes, bibliogr.

- LESOURD (M.), 1982b. — *Un aspect de l'opération de développement intégré du Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. La colonisation agricole spontanée des périmètres de peuplement par les Baoulé. Cahiers géographiques de Rouen*, n° 17, pp. 39-47.
- LESOURD (M.), 1984. — *A propos d'une autre marge : les Baoulé des savanes humides préforestières et les échos des sécheresses sahéliennes (Côte-d'Ivoire centrale, 1965-1983). Cahiers géographiques de Rouen*, n° 21, pp. 77-85.
- LHOMME (J.-P.), 1980. — *L'évolution de la pluviosité annuelle en Côte-d'Ivoire au cours des soixante dernières années. Abidjan, ORSTOM, Centre d'Adiopodoumé, Laboratoire de Climatologie*, 15 p. multigr.
- LOSCH 1983. — *L'hévéaculture villageoise en Côte-d'Ivoire. Contribution à l'étude de l'évolution des systèmes de production en zone forestière. Montpellier, université, mémoire*, 119 p. multigr.
- MALICORNET, PAILLOU, 1969. — *L'exploitation agricole. Comptabilité et gestion. Périgueux, Ed. Fanlac.*
- MARX (K.), 1969. — *Le Capital. Livre I. Paris, Garnier-Flammarion*, 699 p.
- MEILLASSOUX (C.), 1975. — *Femmes, greniers, capitaux. Paris, Maspéro*, 254 p.
- MENDRAS (H.), 1976. — *Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie. Paris, A. Colin*, 238 p.
- NETTING (R. McC), WILK (R.R.), ARNOULD (E.J.), eds, 1984. — *Households. Comparative and Historical Studies of the Domestic Group. Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, XXVIII + 480 p., index, fig., tabl.*
- NICOLAÏ (A.), 1970. — *Typologie sommaire des réponses sociales possibles face à une mise en contact asymétrique. In : L'anthropologie économique face aux problèmes du changement en situation asymétrique. Paris, ORSTOM*, 112 p. multigr.
- OBERLE (P.), 1986. — *Côte-d'Ivoire. Images du passé. Colmar, SAEP*, 105 p., photogr.
- OKALI (C.), OWUSUANSAH (M.), ROURKE (B.E.), 1974. — *The development pattern of large cocoa holdings in Ghana : some case studies. In : Economics of cocoa production and*

marketing. Edité par Kotey R.A., Okali C. et Rourke B.E.
Legon, ISSER, 547 p.

- OKALI (C.), 1975. — *Dominase : a mobile Cocoa Farming community in Brong-Ahafo*. Legon, ISSER, *Technical Publication Series*, n° 35, 111 p. multigr.
- ORSTOM, 1979. — *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale*. Paris, ORSTOM, *Mémoires*, n° 89, 600 p.
- ORTIZ (S.), ed., 1983. — *Economic Anthropology. Topics and Theories*. Boston, University Press of America, *Monographs in Economic Anthropology n° 1*, 428 p.
- OUEDRAOGO (D.), 1979. — *La vallée du Kou : un sous-espace aliéné*. In : *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique au sud du Sahara. Logique paysanne et rationalité technique*. Colloque ORSTOM-CNRST, Ouagadougou, décembre 1978. Paris, ORSTOM, Coll. *Mémoires n° 89*, pp. 481-490.
- PARODI (M.), 1968. — *Les comptes de l'entreprise*. Paris, Ed. Economie et Humanisme, Les Editions ouvrières.
- PERRON (C.-H.), 1967. — *Be di murua : un rituel d'inversion sociale dans le royaume Agni de l'Indénié*. *Cahiers d'Etudes africaines*, VII, 3, n° 27, pp. 434-443.
- PERRON (C.-H.), 1974. — *Ano Aseman : mythe et histoire*. Abidjan, IHAAA.
- PERRON (C.-H.), 1975. — *Les captifs dans le royaume anyi du Ndényé*. In : *L'esclavage en Afrique pré-coloniale*, dix-sept études présentées par Claude Meillassoux. Paris, Maspéro, pp. 351-389.
- PERRON (C.-H.), 1976. — *De la richesse au pouvoir : les origines d'une chefferie du Ndényé (Côte-d'Ivoire)*. *Analyse critique de documents oraux*. *Cahiers d'Etudes africaines*, 61-62, XVI (1-2), pp. 173-187.
- PERRON (C.-H.), 1978. — *Or, richesse et pouvoir chez les Anyi-Ndényé aux XVIII^e et XIX^e siècles*. *Journal de la Société des Africanistes*, T. 48, fasc. 1, « L'or dans les sociétés akan », pp. 101-121.
- PERRON (C.-H.), 1982. — *Les Anyi-Ndényé et le pouvoir aux XVIII^e et XIX^e siècles*. Paris, Publications de la Sorbonne. Abidjan, CEDA, 335 p.
- PRADY (B.), 1983. — *Immigration et économie de plantation dans*

- la région de Vavoua (Centre-Ouest ivoirien). Paris, université de Paris-X, thèse, 140 p. multigr.
- PRADY (B.), 1985. — *Un exemple de colonisation mossi dans le Centre Ouest de la Côte-d'Ivoire. Géographie et Recherche*, n° 55, pp. 27-58.
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.), 1982. — *Aghien, un terroir ébrié. Quinze ans de technostrucure en Côte-d'Ivoire*. Paris, ORSTOM, *Atlas des structures agraires au sud du Sahara* n° 17, 162 p., 5 pl. fotogr., 5 cart. ann. n. et coul.
- RCI. MRS. Publication inter-instituts, 1978. — *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*. Abidjan, Publication inter-instituts CIRES-IGT-GERDAT-ORSTOM, multigr.
- R.C.I., Ministère de l'Agriculture, Direction générale du Développement agricole, 1976. — *Recensement national de l'Agriculture. Tome 3 : Exploitations agricoles traditionnelles*. Abidjan, multigr.
- R.I.C. Ministère de l'Agriculture. Direction générale du Développement agricole, (sln) — *Recensement national agricole. Interprétation des résultats*. 29 p. multigr.
- ROBINEAU (C.), 1971. — *Evolution économique et sociale en Afrique Centrale. L'exemple de Souanké. (République populaire du Congo)*. Paris, ORSTOM, *Mémoires* n° 45, 215 p., fotogr.
- ROCHETEAU (G.), 1979. — *Pionniers mourides : un exemple de colonisation agricole spontanée des Terres neuves au Sénégal*. In : *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*. Paris, ORSTOM, *Mémoires* n° 89, pp. 167-172.
- RUF (F.), 1985. — *Production agricole et rapports sociaux, évolution dans le sud-est ivoirien : premiers résultats sur la sous-préfecture d'Arrah*. Montpellier, CIRAD, 52 p. multigr.
- SCHWARTZ (A.), 1975. — *La vie quotidienne dans un village guéré*. Abidjan, INADES, 179 p.
- SEDES, 1967. — *Région du Sud-Est. Etude socio-économique*.
 Volume 1 : La démographie (L. ROUSSEL).
 Volume 2 : La sociologie (M. PESLAY).
 Volume 3 : L'agriculture. Tome 1.
 Paris, SEDES. Abidjan, Ministère du Plan. 8 fasc.
- SONNENDRÜCKER (P.), 1969. — *Etude de synthèse sur l'or en Côte-d'Ivoire*. Abidjan, SODEMI, 127 p. multigr.

- STAVENHAGEN (R.), 1969. — *Les classes sociales dans les sociétés agraires*. Paris, Anthropos, 402 p.
- SURROCA (Cl.), 1964. — *Bettié sur Comoé : étude d'un terroir agni en zone forestière éburnéenne*. Abidjan, ORSTOM, Centre d'Adiopodoumé, rapport de stage, 103 p. *multigr.*
- SURROCA (Cl.), 1978a. — *Plantations spéculatives et cultures vivrières en pays agni (Côte-d'Ivoire). Méthodes d'enquête en milieu forestier. Etudes rurales n^{os} 37, 38 et 39.*
 1970b. — *Bettié et Akiédrou : étude comparée de deux terroirs en zone forestière éburnéenne*. Paris, EPHE, thèse, 197 p. *multigr.*, photos.
- TERRAY (E.), 1969. — *Le marxisme devant les sociétés primitives*. Paris, Maspero, 173 p.
- TERRAY (E.), 1979. — *Introduction. Journal de la Société des Africanistes*, T. 48, fasc. 1, « L'or dans les sociétés akan », pp. 9-15.
- TERRITOIRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE, Service de la Statistique et de la Mécanographie, 1955. — *Répertoire des villages de la Côte-d'Ivoire*. Tome I : Classement par circonscription administrative. Abidjan, Imprimerie de la Côte-d'Ivoire.
- VEBLEN (T.), 1970. — *Théorie de la classe de loisir*. Paris, Gallimard, Bibliothèque des Sciences humaines, 279 p.
- WEBER (J.), 1973. — *La région cacaoyère du Centre Sud Cameroun*. (Essai d'analyse d'une forme locale de production dominée). Yaoundé, ORSTOM, 13 p. *multigr.*
- WEBER (M.), 1964. — *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris, Plon, 321 p.
- ZELENSKY (V.), 1955. — *Le cadastre des plantations caféières et cacaoyères en Côte-d'Ivoire*. In : *Agronomie tropicale*, T. X, pp. 551-578.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i> : UNE ÉCONOMIE DU TRÉSOR	5
<i>Rencontres</i>	14
<i>Chapitre premier</i> : LES GRANDS PLANTEURS DU MORONOU	15
1) Une zone homogène	15
2) Les grands planteurs	21
3) Riches paysans ou petits capitalistes ?	23
<i>Chapitre 2</i> : LA TERRE : LE DÉFRICHEMENT RENOUELÉ	31
1) Le régime des terres	31
2) L'appropriation de la terre	35
3) La répartition des terres	36
4) Les grands planteurs vers 1950	38
<i>Chapitre 3</i> : UNE POSSIBILITÉ D'ENRICHISSEMENT INDIVIDUEL	47
1) Le cadre de vie : la cour	48
2) La communauté de production	50
3) La communauté de consommation	55
4) La communauté d'accumulation	59
<i>Chapitre 4</i> : L'HÉRITAGE	65
1) Les pratiques	65
2) La logique	68

<i>Chapitre 5</i> : LE TRÉSOR AUX SIÈCLES DE L'OR ..	73
<i>Chapitre 6</i> : HISTOIRE D'UNE SUBSTITUTION	83
<i>Chapitre 7</i> : BIOGRAPHIES DE PLANTATIONS ...	93
1) Les activités antérieures	95
2) La fondation	96
3) La première plantation	100
4) Extension	101
5) Évolution	103
<i>Chapitre 8</i> : LE TRAVAIL DOMESTIQUE	111
<i>Chapitre 9</i> : LE TRAVAIL DES ÉTRANGERS	121
1) Une rémunération <i>ex post</i>	123
2) Des rémunérations <i>ex ante</i>	130
3) Les combinaisons de travail	134
<i>Chapitre 10</i> : DU PRODUIT AU TRÉSOR	141
1) Une évaluation du revenu agricole	142
2) Une constitution de rentes	143
3) La formation des trésors	146
<i>Conclusion</i> : RICHES PAYSANS	157
<i>Bibliographie</i>	165

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 26 MAI 1989
SUR LES PRESSES DE
DOMINIQUE GUÉNIOT
IMPRIMEUR A LANGRES

DÉPÔT LÉGAL : JUIN 1989
N° D'IMPRIMEUR : 1765

Il existe, dans le sud de la Côte-d'Ivoire, des agriculteurs qui détiennent de vastes domaines et emploient une nombreuse main-d'œuvre. Une observation attentive, fondée sur une participation à leur vie quotidienne, révèle une différence de degré, et non de nature, entre ces planteurs et leurs manœuvres. Tous participent d'une économie paysanne. Le faste des Agni, qui ne peut être réduit à la seule intrusion du monde moderne, est une clé pour comprendre le but de l'activité économique. L'accumulation individuelle, facilitée par le régime des terres et l'organisation du groupe de production, est orientée vers la formation d'un trésor à finalité collective. Cette économie du trésor, ancrée dans le passé, est amplifiée de nos jours par les revenus du cacao et du café, par les incitations de l'État. Elle se traduit par la présence d'une paysannerie riche.

Économiste et politologue, Jean-Marc GASTELLU est entré à l'O.R.S.T.O.M. en 1965. Il a étudié l'économie des Serer du Sénégal de 1966 à 1972, publiant une synthèse de ses recherches en 1981. De 1975 à 1981, il s'est intéressé aux grands planteurs de la zone forestière, en Côte-d'Ivoire. Puis il a enseigné au Centre d'Étude d'Afrique Noire de l'université de Bordeaux I. Il est maintenant au Pérou, travaillant sur l'agriculture dans les Andes, en collaboration avec l'Université nationale agraire La Molina de Lima.